

5ème réunion ordinaire de 2017

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

SERVICE :

DIRECTION DES FINANCES

Service Budget

N° 3.10

objet : **BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018**

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet du budget primitif pour l'exercice 2018.

I LE BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget traduit les orientations dont nous avons débattu lors de la séance du 22 novembre dernier.

Malgré la stabilisation des dotations de l'Etat pour 2018, la maîtrise budgétaire reste d'actualité pour la mise en place de ce budget. En effet, nous réaffirmons notre volonté d'endiguer la dette de la collectivité, tout en n'augmentant pas le niveau de fiscalité.

Les dépenses d'aide sociale constituent la majorité des dépenses de fonctionnement de la collectivité, et sont à un niveau très élevé.

Dans ce contexte, le projet de budget 2018, pour le budget principal, s'équilibre globalement à 1.795.052.491,68€ (opérations d'ordre et réelles).

Les dépenses réelles sont prévues de la façon suivante (arrondi à l'euro) :

	BP 2017	BP 2018	Evolution BP 2018-BP 2017
Dépenses Réelles de fonctionnement	1 287 969 975	1 249 358 653	-3,00%
Dépenses Réelles d'Investissement	441 883 125	426 465 333	-3,49%
<i>dont OCLT*</i>	<i>38 600 000</i>	<i>34 284 000</i>	<i>-11,18%</i>
<i>Dont refinancement de dette</i>	<i>100 000 000</i>	<i>100 000 000</i>	<i>0,00%</i>
<i>Dépenses Réelles d'Investissement hors OCLT* hors refinancement dette</i>	<i>303 283 125</i>	<i>292 181 333</i>	<i>-3,66%</i>
Total des dépenses réelles (F+I)	1 729 853 100	1 675 823 986	-3,12%
<i>Total Dépenses Réelles hors OCLT* hors refinancement dette</i>	<i>1 591 253 100</i>	<i>1 541 539 986</i>	<i>-3,12%</i>
* emprunts assortis d'option de tirage de trésorerie			

Les recettes réelles, quant à elles, sont prévues de la façon suivante (arrondi à l'euro) :

	BP 2017	BP 2018	Evolution BP 2018-BP 2017
Recettes Réelles de fonctionnement	1 389 336 675	1 359 823 159	-2,12%
Recettes Réelles d'Investissement	340 516 425	316 000 826	-7,20%
<i>dont OCLT*</i>	<i>38 600 000</i>	<i>34 284 000</i>	<i>-11,18%</i>
<i>Dont refinancement de dette</i>	<i>100 000 000</i>	<i>100 000 000</i>	<i>0,00%</i>
<i>Recettes Réelles d'Investissement hors OCLT* hors refinancement dette</i>	<i>201 916 425</i>	<i>181 716 826</i>	<i>-10,00%</i>
Total des recettes réelles (F+I)	1 729 853 100	1 675 823 985	-3,12%
<i>Total recettes Réelles hors OCLT hors refinancement dette</i>	<i>1 591 253 100</i>	<i>1 541 539 985</i>	<i>-3,12%</i>

* emprunts assortis d'option de tirage de trésorerie

Les opérations d'ordre de ce BP 2018 se présentent de la façon suivante (arrondi à l'euro) :

Mouvements d'ordre	Dépenses		Recettes	
	BP 2017	BP 2018	BP 2017	BP 2018
Fonctionnement	103 108 000	114 346 505	4 727 000	3 882 000
Investissement	5 727 000	4 882 000	104 108 000	115 346 505
Total	108 835 000	119 228 505	108 835 000	119 228 505

Par rapport à 2017, le projet de budget est en diminution de 2,52 %. Cette baisse masque des différences marquées. Les dépenses réelles d'investissement sont en diminution de 3,48 %, (alors que les recettes réelles d'investissement baissent de 7,99 %). Sur la section de fonctionnement, les dépenses réelles sont en diminution de 3,21 %, alors que les recettes de fonctionnement baissent de 2,11 %. Les dépenses réelles d'équipement, hors dette, passent de 184.435.483,52€ au BP 2017 à 179.698.932,62€ au projet de budget pour 2018, soit une diminution de 2,57 %.

Cinq budgets annexes viennent compléter le budget du Département. Il s'agit des budgets annexes du Parc Zoologique de Clères, du Parc Départemental, de la Crèche Départementale, du Restaurant Administratif, et du laboratoire agrovétérinaire.

En parallèle, vous trouverez un rapport spécifique sur la pluri-annualité budgétaire, présenté à cette même séance, faisant état des Autorisations de Programmes (AP), des Autorisations d'Engagement (AE) déjà votées et des nouvelles proposées au titre de l'exercice 2018.

Ce projet de budget primitif vous est présenté en examinant les recettes et les dépenses, structurées, comme pour le rapport d'orientation budgétaire, selon la segmentation stratégique budgétaire. Le budget est donc ventilé selon les domaines suivants :

- les solidarités humaines
- le développement des territoires
- l'éducation, la culture et les sports
- la mobilité, la sécurité et la protection de l'environnement

Un cinquième domaine correspond au fonctionnement interne, nécessaire pour mettre en œuvre l'ensemble de ces quatre secteurs.

Chacun de ces domaines est décliné en programmes, eux-mêmes subdivisés en actions.

A - RECETTES

L'ensemble des recettes (réelles et ordre) s'élève à 1.795.052.491,68€ dont 431.347.332,62€ pour les recettes de la section d'investissement (y compris l'emprunt) et 1.363.705.159,06€ pour les recettes de la section de fonctionnement.

I - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement, hors mouvements d'ordre s'élèvent à 1.359.823.159,06€ et sont constituées de la fiscalité locale, des impôts économiques, de la fiscalité indirecte, des dotations de l'Etat, des recettes sociales, et autres produits.

La fiscalité directe comporte la fiscalité locale composée de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), ainsi que la fiscalité reversée, composée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER), le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et des frais de gestion de la TFPB dont les taux sont fixés au niveau national.

1 – Fiscalité directe (558.829.000€, soit 41,10 % des recettes réelles de fonctionnement)

1.1 – La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

La TFPB est le seul impôt direct local sur lequel les Départements disposent d'un pouvoir de taux. Cette taxe, comme toute imposition de rôle, bénéficie d'un effet base (augmentation des bases physiques dues aux constructions nouvelles et des bases nominales dues à l'évolution annuelle votée en loi de finances). Je vous rappelle que le Département s'est engagé à ne pas augmenter les taux de fiscalité. Le taux actuel pour les habitants de la Seine-Maritime est donc de 25,36 % (contre un taux moyen pour les Départements de plus de 1 million d'habitants de 12,58 %). La variation des recettes sera donc liée à l'effet base, à hauteur de +1,8 % (dont +1 % d'évolution nominale et +0,8 % d'évolution physique) en 2018. Cela porterait le montant à percevoir au titre de la TFPB à hauteur de 384,9M€,

Depuis 2014, les Départements bénéficient d'une partie des frais de gestion (5 % sur les 8 % prélevés par l'Etat) liés à la TFPB. Le Département de la Seine-Maritime, pour 2018 a estimé un produit de 17M€.

1.2 – La Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)

Notre collectivité perçoit la CVAE depuis 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Département a subi les effets de la loi NOTRe, en lien avec le transfert de la compétence transport à la Région Normandie. En effet, une part significative de la CVAE départementale a été transférée à la Région. Au-delà de la perte financière, en partie comblée par une attribution de compensation versée par la Région, c'est surtout le caractère dynamique de cette recette qui est amoindrie. L'année 2017 a été marquée par un ajustement à la baisse d'un contribuable, ce qui devrait avoir un impact pour le Département. Ainsi, c'est un produit de 82,7M€ qui est estimé, similaire au produit de 2017.

1.3 – L'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)

L'IFER constitue le second impôt économique qui a remplacé la taxe professionnelle depuis 2011. Son montant a oscillé entre 16,3M€ (en 2013) et 14,5M€ (en 2014). Un montant de 15M€ est attendu au titre de l'IFER pour 2018.

1.4 – Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)

Les transferts consécutifs à la suppression de la taxe professionnelle en 2010 se traduisent par l'octroi du FNGIR, du fait de la perte importante de fiscalité pour notre Département. Depuis 2013, le montant du FNGIR est figé à 23,3M€. C'est donc ce montant qui est inscrit en recette de fonctionnement pour 2018.

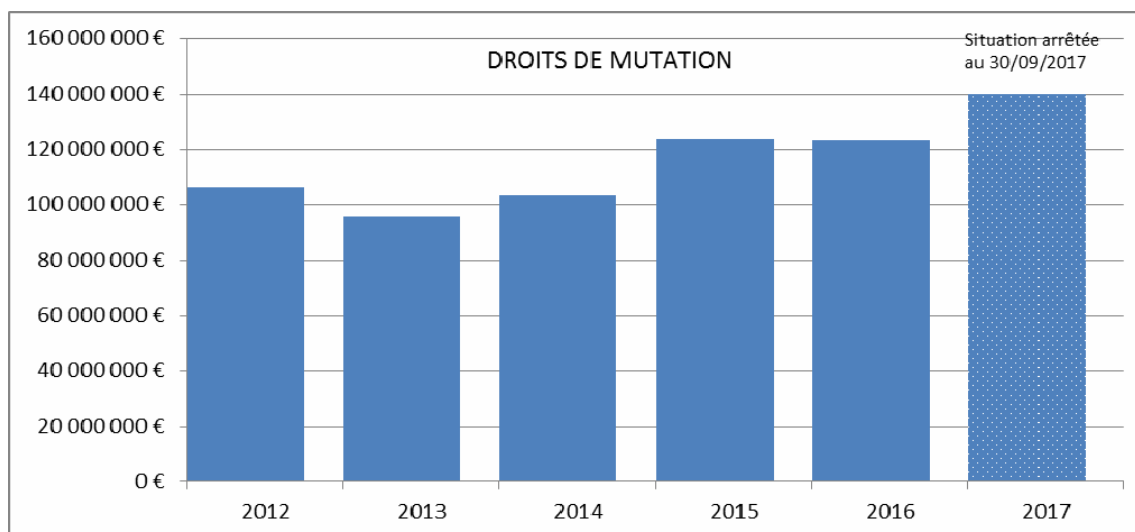
Au final, c'est donc un total de 558.829.000€ qui est attendu, au titre de la fiscalité directe, pour l'exercice 2018.

2 – Fiscalité indirecte (447.636.829€, soit 32,92 % des recettes réelles de fonctionnement)

La fiscalité indirecte est principalement composée des Droits de Mutation à titre Onéreux (DMTO), de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), de la Taxe d'Aménagement (TA), de la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Énergétiques (TICPE) ou de la Taxe Départementale Finale de Consommation d'Énergie (TDFCE).

2.1 – Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

Le produit des DMTO est lié aux transactions immobilières enregistrées dans le Département. Notre collectivité a voté le taux des DMTO à 4,5 % depuis le 1^{er} juin 2014. Cette recette est sujette à de fortes variations depuis quelques années. Depuis le second semestre 2015, les DMTO ont progressé sensiblement, pour dépasser pour la première fois le niveau atteint en 2012. Les indicateurs nationaux et la progression depuis 2015 laissent présager la poursuite de la tendance haussière. L'année 2017 constitue une année de transition sur les DMTO. En effet, la Seine-Maritime fait partie des départements les plus dynamiques en termes de croissance de cette recette. Ainsi, il est estimé une recette pour 2018 de **138M€**, ainsi qu'une taxe additionnelle de 1,5 M€.



2.2 – Les dispositifs de péréquation

Un fonds de péréquation national des DMTO a été instauré en 2011. Ainsi, les Départements dont la perception du produit des DMTO est supérieure à la moyenne reversent une partie de leurs recettes au profit de ceux qui en perçoivent moins. Les Départements peuvent donc être contributeurs, bénéficiaires, ou bien les deux à la fois, de ce fonds national de péréquation des DMTO. Le Département de la Seine-Maritime, après avoir apporté sa contribution en 2011 et 2012, bénéficie depuis 2013 d'une attribution. Pour 2018, c'est à nouveau une dotation qui est attendue, estimée à **5M€**

Un deuxième fond (alimenté par un prélèvement de 0,35 % des bases de DMTO) a été créé par la loi de finances 2014. Ce fonds contribue à compenser les restes à charge des transferts de financement des allocations individuelles de solidarité. Pour 2018, le Département de la Seine-Maritime a anticipé une dotation de **12,1M€**, pour une contribution estimée de 9,2M€.

2.3 La Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Énergétiques (TICPE)

Une recette de **124.136.829€** pour le seul produit de la TICPE est prévue en compensation des charges du Revenu de Solidarité Active (RSA), alors même que le montant des allocations forfaitaires pour 2018 est estimé à 199.800.000€ et celui des allocations forfaitaires majorées est de 34.500.000€.

2.4– La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

Cette recette compense une réfaction de la DGF correspondant au financement des services d'incendie et de secours et plus particulièrement la mise en œuvre de la prestation de fidélisation et de reconnaissance pour les sapeurs pompiers volontaires, mais également certaines charges issues de la phase de décentralisation de 2004, ainsi qu'une partie des pertes de recettes fiscales générées par la réforme fiscale de 2010. Il s'agit en ce sens, d'une compensation notifiée par l'État, car le Département ne dispose d'aucun levier pour modifier le produit de cette taxe toujours perçue directement par l'État. Au final, le montant à percevoir au titre de la TSCA pourrait atteindre **148M€** en 2018.

2.5 – La Taxe d'Aménagement (TA)

La TA est assise sur les permis de construire. Le produit de cette taxe est affecté aux espaces naturels sensibles et au fonctionnement du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement. Le taux et les modalités de répartition de cette taxe ont été votés lors de notre réunion d'octobre 2012. Pour 2018, il est proposé l'inscription d'une recette de **6,2M€**

2.6 – La Taxe Départementale Finale de Consommations d'Énergie (TDFCE)

La loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 prévoit une taxe au profit des Départements, inscrite à hauteur de **12,7M€** dans le BP 2018. Une large partie de cette recette (8,8M€) fera l'objet d'un reversement au Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) de Seine-Maritime, selon des modalités définies par la convention liant le Département à ce syndicat.

3 – Dotations et compensations (245.808.049,83€, soit 18,08 % des recettes réelles de fonctionnement)

Les dotations et compensations regroupent deux types de recettes :

- Les dotations qui regroupent les éléments classiques que représentent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Générale de Décentralisation (DGD),
- Les compensations qui comprennent, outre les allocations compensatrices d'exonérations fiscales, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) venue compenser les pertes de fiscalité liées à la suppression de la taxe professionnelle depuis 2010.

3.1 – Les dotations

Les dotations de l'Etat versées au Département, au titre de la compensation des charges transférées ou des exonérations de fiscalité directe locale, comprennent la DGF, la DGD et les dotations de compensation d'exonérations fiscales.

L'estimation du produit des dotations de l'État a été établie sur la base des informations contenues dans le projet de loi de finance, à savoir un maintien des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Après 4 années de baisse des dotations, la DGF (dotation forfaitaire, de compensation et de péréquation urbaine) pour 2018 est estimée à **159,1M€**, soit un niveau comparable à 2017. Pour mémoire, son montant était de 214,7M€ en 2014.

La DGD reste, quant à elle, à un niveau relativement stable même si elle est en légère baisse ces dernières années. On attend une recette à hauteur de **8,5M€** en 2018.

3.2 – Les compensations

Les compensations d'exonérations fiscales sont orientées depuis plusieurs années à la baisse. En 2017, après le vote du budget primitif, le Département de la Seine-Maritime s'est vu notifier des montants inférieurs aux prévisions inscrites. Pour 2018, le projet de loi de finance laisse présager, pour les Départements une nouvelle diminution. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) après avoir diminué de 10 % en 2017 devrait subir une nouvelle baisse globale de 8 %. Sur cette base, le produit attendu est estimé à **23,7M€**. Les autres compensations de l'Etat subissent elles aussi une réfaction. Ainsi la dotation carrée (dotation pour le transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale) doit diminuer de 1 %. Le produit attendu s'établit à **8,7M€**.

4 – Les recettes sociales (132.837.600€, soit 9,77 % des recettes réelles de fonctionnement)

4.1 – Financement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), et le Fonds mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Dans son projet de loi de finances pour 2018, le Gouvernement souhaite poursuivre le soutien des politiques d'insertion. Ainsi, afin de renforcer l'appui de l'État aux Départements dans la conduite de ces politiques, les modalités d'attribution des financements du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) sont révisées. S'agissant de l'insertion,

la part correspondante du FMDI, initialement répartie entre les départements sur la base du nombre de contrats aidés conclus en faveur des bénéficiaires du RSA, sera désormais attribuée sur la base des dépenses des Départements au titre du RSA et en tenant compte de l'effort du Département en matière de co-financement des contrats aidés. Il est proposé l'inscription de **12M€** au titre du FMDI, montant inscrit en légère progression par rapport à l'année dernière.

Par ailleurs, le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI), doté de 50 M€, instauré en 2017 est reconduit pour 2018. Ce fonds doit permettre de soutenir financièrement les Départements qui auront contractualisé avec l'État, par convention triennale d'appui aux politiques d'insertion portant sur la lutte contre la pauvreté, l'insertion sociale et professionnelle et le développement social. Il est proposé de reconduire le montant notifié de 2017, à savoir **1,1M€**

- APA

En l'absence d'information concernant les concours 2017, le budget qui vous est proposé tient compte des taux de compensation 2016.

La compensation du volet « APA 1 » est ainsi estimée à hauteur de 29,8 % des dépenses cumulées d'APA à domicile (uniquement volet 1) et d'APA en établissement, soit un montant 2018 de 36,150M€ de recettes.

De plus, depuis 2016, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ASV, la CNSA verse une contribution supplémentaire « APA 2 » à hauteur de 100 % des dépenses d'APA à domicile (uniquement volet 2) soit un montant 2018 de 12,700M€ de recettes.

Enfin, le solde du fonds d'appui aux bonnes pratiques des SAAD, versé par la CNSA, a également été inscrit pour un montant de 0,770M€.

Au global, la recette estimée est de **49,620M€**

- Personnes en situation de handicap

Tout comme pour l'APA, chaque année, la CNSA verse une dotation au titre des dépenses de PCH. Celle-ci est calculée d'après la population des 20-59 ans, des bénéficiaires de Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH), de la Pension d'Invalidité, de l'ACTP et de la PCH et en fonction du potentiel fiscal du Département.

La dotation 2015 a compensé 37 % des dépenses. La dotation 2016 prévoit de compenser 37,9 % des dépenses contre 37,7 % de compensation estimée pour l'année 2017.

Au regard des éléments ci-dessus, il est donc proposé une compensation à hauteur de 37,7 % de la dépense prévisionnelle 2018, ce qui justifie la prévision de recette de 11,870M€.

Pour le fonctionnement des MDPH, en application de l'article R. 14-10-34 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la CNSA attribue un concours financier. En l'absence de connaissance du montant définitif 2017, il est proposé de reconduire le montant de la recette 2016, à savoir **1.139.000€**

4.2 – Les recouvrements

- Enfance famille

Sur le secteur de l'enfance, les recettes concernent le recouvrement des frais de séjour concernant les enfants placés en établissement en Seine-Maritime mais relevant du financement d'un autre Département. Ainsi il est inscrit une recette de 575.000€.

Pour le placement familial, il est attendu une recette liée aux décisions des juges des enfants sur le versement à l'aide sociale à l'enfance des allocations familiales et des participations des parents aux frais de placement. Il s'agit également de recettes liées aux titres de recettes émis par le Département auprès des tiers digne de confiance et des assistants familiaux pour le remboursement de trop-perçus d'allocations. C'est donc 828.000€ qui est attendu pour 2018.

Sur les actions réalisées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Département reçoit la dotation de l'assurance maladie pour le fonctionnement des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic du VIH, des hépatites B et C et des infections sexuellement transmissibles. (CeGIDD, qui remplacent les anciens centres CDAG et CIDDIST au 1^{er} janvier 2016), des remboursements de certains actes médicaux pratiqués dans les consultations de PMI et les consultations prénatales et de planification. La recette attendue est estimée à 1.589.300€. Le remboursement par les organismes d'assurance maladie concerne :

- les examens obligatoires des 0-6 ans réalisés en PMI,
- la surveillance de grossesse,
- la vaccination des femmes enceintes et jeunes mères,
- des consultations de maîtrise de la fécondité,
- les vaccins PMI et les analyses biologiques prénatales.

Sur le dispositif Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ), il est proposé de maintenir l'inscription de la participation des communes et structures intercommunales aux FAJ en Difficulté à hauteur de 124.600€ ce qui correspond à une contribution de 0,23 € par habitant.

- APA et personnes âgées

En dehors du financement de la CNSA, pour ce qui est de l'APA à domicile, le service privilégie la récupération d'indus sur les prestations à venir (gestion en non dépense). Toutefois des recettes sont réalisées notamment concernant les indus après décès. Ainsi, c'est une recette de 700.000€ qui est inscrite pour 2018.

Pour l'hébergement des personnes âgées, les recettes d'aide sociale sont estimées, pour 2018 à **41,2M€**, dont une recette supplémentaire de 9M€ afin de solder le retard lié au processus de récupération des ressources des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'hébergement des personnes âgées, voire dans quelques cas des ventes de biens immobiliers.

- Personnes en situation de handicap

Pour ce qui est de l'aide sociale à l'hébergement, les recettes sont estimées à 3, 900M€ pour 2018. Celles-ci diminuent chaque année avec la mise en place progressive du paiement différentiel qui devrait être totalement conventionné avec les établissements concernés en fin d'année 2018.

A l'instar de l'APA à domicile, le service privilégie la récupération d'indus, lorsque cela est possible, sur les prestations à venir (gestion en non dépense).

Au regard des recettes 2017, les recettes ACTP sont estimées à 30.000€ et celles concernant les indus PCH à 370.000€.

Au total, les recettes attendues pour 2018 pour le financement des dépenses liées à la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, sont estimées à **4,270M€**

- Fonctionnement des structures sociales

Au titre du renouvellement de la convention de partenariat conclue avec la CNSA pour les années 2016-2018, sur une démarche commune de modernisation, de structuration et de professionnalisation des SAAD et de l'accueil familial, une participation de la CNSA est prévue en 2018 à hauteur de 335.000€.

Les recettes doivent être corrélées à des dépenses dans un programme d'actions défini et validé par la CNSA. Ainsi, elles font l'objet d'un suivi particulier. L'enveloppe est composée des deux concours financés par la CNSA, l'un pour les actions de prévention de 2.647.610€ et le second pour le forfait autonomie de 2.078.390€. Pour mémoire, les enveloppes sont à consommer avant le 31 décembre de chaque année.

- RSA

Les indus des allocations forfaitaires RSA sont prévus pour 1.400.000€ les indus des allocations majorées RSA sont quant à eux prévus pour 150.000€. De même, bien que le dispositif du RMI n'existe plus, certains indus existent toujours et sont susceptibles de générer des recettes pour la collectivité. Celles-ci sont estimées à 40.000€. Le produit des amendes administratives pouvant être appliquées est évalué quant à lui, à 100.000€.

- Coopération internationale

Notre partenariat avec la province du KEF en TUNISIE, est soutenu par l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement, ce qui va générer une participation de ces structures de 85.328€

5 – Les autres recettes de fonctionnement

5.1 – Le FSE

Par ailleurs le FSE participe également au financement des actions d'insertion mises en place. Il est attendu une recette pour le Département de 3.954.000€ au titre du financement des dépenses des CSF 2015 et 2016 et des dépenses de responsables sociaux insertion.

5.2 – Les autres recettes

Pour 2017, la recette la plus importante sera la participation que versera la Région. En effet, le transfert de la compétence transport depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les lignes régulières et le 1^{er} septembre 2017 pour le transport scolaire, génère une participation de la Région en notre faveur. Le Département de la Seine-Maritime fait partie des Départements pour lesquels la perte de CVAE est plus importante que les charges transférées. Dès lors, une compensation est mise en place. Au titre de l'exercice 2018, la participation que versera la Région est de 35.900.000€.

Parmi les autres recettes, on trouve, les produits du domaine, qui sont estimés à 2.028.214€ dont le remboursement des charges des locaux mis à la disposition de la Direction Départementale de la Protection des Populations avenue du Grand Cours, mise à disposition

de terrains à Tourville-la-Rivière, la récupération des taxes foncières et ordures ménagères, les loyers et charges des gendarmeries, terrains agricoles, droits de chasse et de pêche, ou encore le remboursement des charges du pôle Grammont pour les locaux occupés par la ville de Rouen.

Sur les espaces naturels sensibles, il est prévu une recette de subventions globales de 191.500€ de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement des postes assurant l'animation et l'assistance technique pour l'eau et les rivières et la gestion des zones humides sur les ENS, les redevances de la location de la chasse sur les espaces naturels sensibles de la Tourbière d'Heurteauville et de Villequier ainsi que des autorisations temporaires d'occupation du domaine public du Conservatoire du Littoral.

Pour l'assainissement, une subvention de 180.000 € de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est attendue pour le fonctionnement du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) ainsi que l'animation en matière d'assainissement collectif et non collectif.

Pour la politique de l'eau potable, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie doit verser au Département une subvention de 20.000 € pour l'animation de la cellule Eau.

Pour les déchets ménagers, Il est prévu une recette de fonctionnement de 351.473€ provenant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Département de l'Eure, du Grand Port Maritime de Rouen et au titre du Fonds Social Européen (FSE), relative à la quatrième édition de l'opération d'insertion et de qualification professionnelles axée sur le nettoyage des berges de Seine.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire doit octroyer au Département, une subvention de 20.000€ pour le fonctionnement de la Commission Locale d'Information auprès des centrales Nucléaires de Paluel et Penly.

Sur les mises à disposition de personnels à des structures extérieures au Département, le budget 2018 inclut le coût des agents mis à disposition, un crédit de 3.306.000€ est inscrit, dont 1.866.000€ pour le personnel mis à disposition de la MDPH. Par ailleurs, certaines dépenses liées à l'accueil d'agents en situation de handicap sont éligibles au FIPHFP. Ce sont 266.000€ qui sont attendus pour 2018.

En ce qui concerne le personnel, la participation des agents au coût des tickets restaurants devrait générer une recette de 995.000€.

Dans l'attente d'un ajustement du règlement FSL courant 2018, il est proposé d'inscrire au titre du budget primitif 2018 une recette estimée à 2.800.000€, répartie entre la CAF et MSA (710.000€), les communes/CCAS/EPCI (850.000€), les fournisseurs d'eau et d'énergie (900.000€) et les bailleurs sociaux (340.000€). Par ailleurs, une recette de l'Etat pour sa participation à l'élaboration du futur PIG départemental « habitat dégradé » de la période 2017/2020 est inscrite pour 25.500€.

La gestion des bacs départementaux est génératrice de recettes, avec la participation du Département de l'Eure de 1.280.000€ et de celle des raffineries de Port-Jérôme pour 32.500€, ainsi que la contribution du Grand Port Maritime de Rouen pour l'utilisation de l'apportement fluvial de Yainville.

La gestion des ports départementaux génère une recette de 7.000€ en provenance de la CCI Région Hauts de France.

Les autres recettes prévisionnelles sont essentiellement les suivantes :

- 2.800.000€ au titre du Fonds Académique de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) pour l'aide, versée par les familles, aux dépenses de personnel pour la restauration dans les collèges,

- 848.800€ qui regroupent les recettes des musées départementaux, dont 133.800€ pour l'Abbaye St Georges-de-Boscherville,
- 420.000€ estimées d'indemnisation par les assurances après sinistres,
- 200.000€ de vente de Certificats d'Économies d'Énergie,
- Diverses subventions FEDER dont 10.000€ pour le projet d'offres numériques destinées aux usagers des bibliothèques,
- 30.000€ provenant de l'Etat, via le CDOS, sur le dispositif Sport et Handicap,
- 100.000 € au titre de la réparation de dégâts causés au domaine public,
- 35.613€ pour les archives départementales d'une subvention FEDER et 32.130€ de participation de la ville de Rouen pour le gardiennage du bâtiment,
- 205.700€ sont inscrits en recettes sur la ligne dédiée à l'encaissement des dons en mécénat,
- 56.500€ en lien avec le développement durable (200.000€ pour la vente des Certificats d'Économies d'Énergie et 5.700€ de subvention de l'ADEME au titre du programme d'actions Conseil en Énergie Partagé (CEP),
- 20.000€ pour la réalisation du schéma d'accessibilité aux services publics,
- 50.000€ de recette de location des matériels scéniques du parc départemental de matériel.

En lien avec nos contrats d'assurance, le montant des recettes liées aux indemnisations après sinistres reste aléatoire. Une prévision de recettes de 450.000 € a été inscrite, calculée sur la base des recettes budgétaires qui ont été réalisées sur les dernières années en ce domaine.

5.3 – Les recettes d'ordre

Celles-ci sont prévues à hauteur de **3.882.000€** Les mouvements d'ordre sont détaillés en « D – mouvements d'ordre et mixtes » du présent rapport.

Au total, les recettes de fonctionnement pour l'année 2018 seront donc en diminution de 2,11 % par rapport au BP 2017.

II – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les estimations de recettes d'investissement s'établissent à 431.347.332,62€ dont un montant maximum d'emprunt de 317.500.826€ incluant 134.284.000€ compensés pour les ouvertures de crédit à long terme et les opportunités de renégociation de contrats.

1 – Recettes diverses liées aux solidarités

Le Département bénéficie du soutien financier de la CNSA de 496.000€ pour la mise en place de la dématérialisation des dossiers MDPH.

Pour la mise en œuvre de sa coopération avec le BAM via un appel à projets, dans le cadre du plan triennal 2016-2018, une recette sur 2018 de 93.700€ est attendue, sur la section d'investissement.

2 – Développement des territoires

Une prévision de recettes de 3.543.072,50€ est inscrite. Les principales recettes concernent la participation de la Région de 1.638.072,50€ pour les engagements pris dans le cadre de la contractualisation 276, et les remboursements des prêts que le Département consent aux ménages les plus démunis, au titre du FSL ou FDGCL (1.550.000€), ou les récupérations des avances et prêts d'honneur consentis par l'intermédiaire de la chambre des métiers pour l'aide à l'installation de commerçants et d'artisans (250.000€).

Dans le cadre du dispositif « mission logement » et « location accession » des prêts ont été accordés pour la réalisation de travaux d'amélioration des logements. Le remboursement de ces prêts doit générer une recette de 30.000€.

Est également prévue une recette de 35.000€ de DGE au titre du remembrement et de l'aménagement foncier, ainsi qu'une recette de 30.000€.

3 – Education, culture et sports

Une prévision de recettes d'investissement de **8.913.199,60€** est inscrite dont 7.800.000€ au titre de la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) qui regroupe les crédits précédemment inscrits au budget de l'État pour la construction et l'équipement des collèges. Ce montant est identique à celui des exercices précédents en raison du gel de cette dotation.

Un total de 988.747,60€ de subventions est également prévu, au titre des versements de subventions de la DRAC pour les travaux réalisés à l'Abbaye de Jumièges et à l'abbaye de Saint Martin de Boscherville.

Est également inscrit au titre du budget 2017 le 2^{ème} acompte de la subvention du FEDER pour la poursuite de la généralisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT), pour un montant de 99.452€.

4 – Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Les recettes inscrites, pour ce domaine, sont estimées à 5.534.014,62€.

La principale recette concerne les aménagements routiers avec une participation de la Région Normandie pour les itinéraires d'intérêt régional, les opérations structurantes et le schéma AD'AP, pour 1.893.000€. Une participation de 743.000€ provenant de plusieurs syndicats intercommunaux est également prévue pour les travaux sur voirie.

Pour les infrastructures portuaires, plusieurs conventions lient le Département à la Région Normandie. Pour 2018, la recette inscrite s'élève à 1.638.075,50€ et porte sur la réparation de la buse Gayant (35.000€), sur les travaux de la porte écluse du bassin du commerce (1.253.072,50€), et sur la restructuration du brise-lame pertuis de commerce (350.000€).

Sur les déplacements doux, une convention avec la Région Normandie permet d'inscrire une recette de 917.500€ pour la réalisation de la vélo route du lin, entre Fécamp et Saint-Vaast-Dieppedalle, et l'aménagement de l'avenue verte nord, entre Arques-la-Bataille et Dieppe.

Pour la construction du nouveau bac de Quillebeuf-sur-Seine, la participation du Département de l'Eure est estimée à 800.000€.

Pour la défense du littoral, en 2018, la ville de Sainte-Adresse et la CODAH devraient participer à la reconstruction des 9 épis sur les plages de Sainte-Adresse et du Havre. La recette est estimée à 1.150.358€.

Du côté des travaux sur berges, une recette de 520.000€ est inscrite sur le budget 2018 provenant de la Région pour 260.156€ pour la lutte contre les inondations sur la commune du Trait. LE solde correspond à la recette attendue de la Métropole Rouen-Normandie pour les travaux sur Saint-Pierre-de-Varengeville.

Sur la protection de l'environnement, pour les espaces naturels sensibles, des financements de l'Agence de l'Eau, de l'ordre de 508.000€ sont inscrits.

Pour le remembrement routier, une participation de la DREAL est attendue à hauteur de 225.000€ pour le financement de l'opération d'aménagement foncier relative à la liaison A28-A13.

5 – Fonctionnement interne

Parmi les recettes sur ce domaine, une prévision à hauteur de 3M€ est inscrite pour la cession d'immeubles et propriétés départementales de la collectivité qui ne représentent pas une utilité pour le Département pour l'accomplissement des missions qui sont les siennes. Il convient de noter que les cessions immobilières font l'objet d'une prévision de recette en investissement, mais les écritures comptables liées à ces opérations se réaliseront à la fois en section d'investissement et de fonctionnement.

Parmi les recettes d'investissement, la collectivité perçoit le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Du fait des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA estimées pour 2017, une recette, pour 2018, de 11M€ a été inscrite à ce projet de budget.

En outre, l'État verse la Dotation Globale d'Équipement (DGE) sur les subventions d'investissement qui y sont éligibles. Une recette de 0,8M€ est inscrite à ce titre pour 2018.

Enfin, le produit des radars automatiques est reconduit pour un montant identique à celui du BP 2017, à savoir 1,070M€.

Enfin, des recettes FEDER sont attendues. Ainsi ce sont 92.840€ qui sont inscrits dans le projet de budget 2018.

La recette la plus significative en la matière provient des emprunts que la collectivité envisage de contracter. (La dette fait l'objet d'un développement complet, tant sur les remboursements que sur les souscriptions dans la partie **C DETTE DEPARTEMENTALE**).

B - DEPENSES

I - LES SOLIDARITES

Le domaine des solidarités représente au total 813.674.168€ de dépenses prévues, y compris la rémunération des assistants familiaux traitée ici avec l'ensemble des dépenses d'aide sociale. Sont inscrits 8.245.425€ pour la section d'investissement et 805.428.743€ pour la section de fonctionnement. C'est ainsi le premier budget de la collectivité départementale avec 59,67 % des dépenses de fonctionnement.

1 – Fonctionnement des structures sociales (5.363.157,05€)

Le fonctionnement des structures sociales comprend tout ce qui concerne les aides au fonctionnement des structures à vocation sanitaire ou sociale, les bâtiments et matériel à vocation sanitaire ou sociale, les frais d'exploitation qui y sont associés. Ce secteur ne représente qu'une faible part du budget des solidarités.

	BP 2018
☐ Aide au fonctionnement des structures à vocation sanitaire et sociale	540 000,00
011-Charges à caractère général	50 000,00
204-Subventions d'équipement versées	40 000,00
65-Autres charges de gestion courante	450 000,00
☐ Bâtiments et matériels structures sociales	3 351 257,05
011-Charges à caractère général	1 302 257,05
20-Immobilisations incorporelles	22 000,00
21-Immobilisations corporelles	1 202 000,00
23-Immobilisations en cours	825 000,00
☐ Frais d'exploitation structures sociales	1 471 900,00
011-Charges à caractère général	1 270 900,00
016-APA	200 000,00
67-Charges exceptionnelles	1 000,00
Total général	5 363 157,05

1.1 – Aide au fonctionnement des structures à vocation sanitaire et sociale

L'adoption des Projets Sociaux de Territoire le 22 juin 2015 par l'Assemblée Départementale, concrétise l'engagement de la collectivité pour une intervention départementale territorialisée avec un crédit de 500.000€ sur la section fonctionnement et un crédit de 50.000€ sur la section investissement.

1.2 – Bâtiments et matériels

Il est demandé un crédit de **3.351.257,05€** au titre de cette action dont :

- 1.302.257,05€ sur la section de fonctionnement,
- 2.049.000,00€ sur la section d'investissement.

Les crédits de fonctionnement sont nécessaires pour payer les loyers et charges locatives et de copropriété des locaux sociaux, les frais d'agence, les diverses taxes foncières et redevances d'ordures ménagères.

Les crédits d'investissement sont demandés pour la poursuite des actions ayant déjà fait l'objet d'autorisation de programme :

- L'acquisition, les études et les travaux du Pôle social du Havre,
- Les travaux de PCET et d'accessibilité du CMS Flaubert au Havre,
- Les frais de notaire liés à l'acquisition du parking du CMS UTAS de Neufchâtel-en-Bray,

et pour une action nouvelle :

- Création d'une AP de 3.300.000€ sur 5 ans avec **25.000€** de crédits de paiement dont :
 - 15.000€ pour les travaux de réhabilitation du CMS du Trait.
 - 10.000€ pour le paiement des travaux après études au Pôle social de Fécamp.

1.3 – Frais d'exploitation

Dans le cadre du budget 2018 les frais d'exploitation du domaine des solidarités sont estimés à **1.471.900€**, en fonctionnement.

Il est proposé un budget de 565.500€ en fonctionnement, pour prendre notamment en compte les dépenses à réaliser dans le cadre de la convention de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile et de l'accueil familial 2016-2018 signée avec la CNSA.

Pour mémoire, il intègre les dépenses liées au marché télégestion, renouvelé en septembre 2015, ainsi que les actions de professionnalisation du métier et des structures (structuration de l'offre de service à domicile sur les territoires, accompagnement et ingénierie auprès des services d'aide à domicile, offre de formations, valorisation du métier...).

Par ailleurs, une somme de 688.000€ est inscrite, elle concerne principalement le nettoyage des locaux et les travaux d'imprimerie.

Enfin, il est proposé un crédit de 218.400€ pour financer les actions transverses dans le domaine des solidarités :

- actions de supervision et d'analyse des pratiques pour 90.000€
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaboration des schémas et projets de services
 - 100.000€ pour financer de nouvelles expertises
 - 25.000€ pour financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma directeur de l'autonomie
 - 3.400€ pour l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies pour l'accompagnement dans la démarche de développement social local permettant d'offrir un environnement local favorable au vieillissement.

2 – Revenu de Solidarité Active (RSA) (256.003.098€)

	BP 2018
▣ Actions d'insertion et prestations extérieures RSA	9 206 598,00
017-Revenu de solidarité active	6 006 598,00
65-Autres charges de gestion courante	3 200 000,00
▣ Aides complémentaires - Contrats aidés RSA	700 000,00
017-Revenu de solidarité active	700 000,00
▣ Allocations individuelles et contractuelles RSA	1 000,00
65-Autres charges de gestion courante	1 000,00
▣ Référents RSA	1 455 500,00
017-Revenu de solidarité active	1 455 500,00
▣ Subventions RSA	174 000,00
017-Revenu de solidarité active	174 000,00
▣ Versement aux caisses allocations RSA	244 466 000,00
017-Revenu de solidarité active	244 466 000,00
Total général	256 003 098,00

2.1 – RSA - Actions d'insertion et prestations extérieures

Il est sollicité un crédit de **9.206.598€** sur cette action uniquement sur la section fonctionnement.

Ce poste de dépenses concerne les actions d'insertion conduites dans les domaines de l'insertion socioprofessionnelle, de l'insertion sociale et médico-sociale pour les publics relevant d'un accompagnement socioprofessionnel et social dans le cadre des conventions 2014-2016 établies avec différents porteurs d'actions répartis sur l'ensemble du territoire et du nouvel appel à projet pour les conventions 2017-2020. Le montant inscrit au titre des crédits départementaux s'élève à 5.981.598€.

Il est demandé un crédit de 3.200.000€ au titre des actions d'insertion « FSE » dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020, pour laquelle il a été demandé une nouvelle architecture de gestion des fonds structurels. L'enveloppe nationale pour l'emploi et l'inclusion est répartie pour moitié via un accord-cadre entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France, qui prévoit des délégations de gestion de crédits FSE aux Départements, sur la partie inclusion, donc à hauteur de 32,5% de l'enveloppe nationale FSE.

Dans le cadre des Maîtrises d'Œuvre Urbaines et Sociales (MOUS) captations et relogements RSA, il s'agit de cofinancer avec l'État les MOUS effectuées par des associations effectuant de la médiation pour des relogements sur mesure ou de la captation de logements dans le parc privé. Pour ces actions, il est proposé une autorisation d'engagement de 25.000€ dont les crédits de paiement interviendront ultérieurement.

2.2 – Aides complémentaires – contrats aidés RSA

Il est proposé un crédit de **700.000€** identique au BP 2017 sachant qu'une augmentation de 100.000€ a été proposée à la DM de septembre 2017. Budgétairement, c'est autant qu'on ne paie pas au titre du RSA. Pour mémoire, les crédits prévus doivent permettre de payer les contrats en cours, les frais de gestion de l'ASP ainsi que les nouveaux contrats qui pourraient être signés en 2018 si l'État pérennise en 2018 les dispositifs des contrats aidés

dans le domaine marchand (la prescription de ces contrats est suspendue depuis le 17 juillet dernier).

Si la suppression totale des CUI-CIE était confirmée dans le cadre des négociations en cours pour la CAOM 2018, le crédit inscrit devrait être réduit à 300.000€, pour tenir compte des seuls contrats engagés avant le 17 juillet dernier, et des frais résiduels de gestion de l'ASP.

2.3 – Allocations individuelles et contractuelles RSA

Les crédits de paiement 2018 sont proposés à hauteur de **1.000€** pour solder les derniers dossiers de ce dispositif devenu caduc.

2.4 – Référents RSA

Il est prévu un crédit de **1.455.500€** au titre de cette action en fonctionnement.

Le dispositif référent conventionné permet d'assurer l'accompagnement social et socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA sur la base des conventions pluriannuelles signées avec des organismes pour la période 2017-2019. Ainsi, ces crédits permettront de finaliser l'appel à projet en cours pour le conventionnement avec les CCAS avec participation du Fonds Social Européen, pour 600.000€. Sur l'enveloppe, 855.500€ de l'enveloppe dédiée aux actions d'insertion sont inscrits pour le dispositif référents réalisé par les associations.

2.5– Subventions RSA

Il est proposé **174.000€** uniquement sur la section fonctionnement pour les subventions versées aux organismes luttant en faveur des personnes défavorisées.

2.6 – RSA - Versements aux Caisses d'Allocations Familiales, MSA et CNASEA

Il est prévu un crédit de **200.586.000€** au titre de cette opération uniquement sur la section de fonctionnement. L'évolution de la dépense est en fonction de l'environnement économique et de l'évolution du chômage.

La prévision budgétaire repose sur une projection du niveau de dépenses des 3 derniers mois de 2017 majorées de 1,62 % lié au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Adopté en janvier 2013, ce plan prévoyait notamment la revalorisation de l'allocation RSA sur 5 ans soit une augmentation de l'allocation au 1^{er} septembre de chaque année.

Au regard du taux d'inflation constaté (+ 0,7 % sur un an à juillet 2017) et de la nouvelle règle de revalorisation annuelle du RSA, il est intégré une revalorisation du montant de l'allocation RSA de 0,7 % au 1^{er} avril 2018 avec un impact sur l'acompte de juin 2018.

Les chiffres consolidés de juin 2017 montrent une évolution annuelle de -0,8 % du nombre de foyers bénéficiaires du RSA. Les données non consolidées de novembre 2017 font apparaître une variation annuelle de -1,4 % et une variation trimestrielle de -2 % du nombre de foyers bénéficiaires du RSA. De ce fait, la prévision intègre une baisse de 2,5 % sur l'année du nombre de foyers allocataires.

Les crédits comprennent également les frais de gestion de la CAF évalués à 786.000€.

L'allocation forfaitaire majorée suit les mêmes tendances que l'allocation forfaitaire. Ainsi, c'est un crédit de 34.500.000€ qui est inscrit dans le projet de BP 2018.

La mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion/Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) fait obligation au Département de verser une aide forfaitaire de 480,02€ (base au 1^{er} septembre 2017) qui correspond au montant du RSA pour une personne seule, soit 545,48€ sans abattement, diminué d'une prise en charge de l'État de 12 %. Depuis le 1^{er} juillet 2014, dans le cadre de la réforme de l'IAE, le même montant de l'aide est appliqué pour les CUI-CAE et les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion dans les chantiers d'insertion.

Pour le BP2018, il est prévu un crédit de 9.380.000€. Cette enveloppe intègre une augmentation de 45.000€ liée à la revalorisation de 0,7 % de l'allocation RSA au 1^{er} avril 2018, ainsi que les frais de gestion de l'ASP évalués à 80.000€.

3 – PMI Santé publique (3.301.131€)

	BP 2018
☐ Aide struct. à vocation sanitaire sociale PMI/SP	624 420,00
011-Charges à caractère général	44 520,00
204-Subventions d'équipement versées	265 000,00
65-Autres charges de gestion courante	314 900,00
☐ Remboursement à prestataires	1 700 000,00
65-Autres charges de gestion courante	1 700 000,00
☐ Vaccination, médical et paramédical	976 711,00
011-Charges à caractère général	976 711,00
Total général	3 301 131,00

3.1 – Aides aux structures à vocation sanitaire sociale SP

Un crédit de **624.420€** est inscrit au titre de cette action. Cette somme se répartit à hauteur de 265.000€ pour la section d'investissement et 359.420€ pour la section de fonctionnement, dont 314.690€ pour les subventions accordées au titre de la santé et 42.500€ pour la fourniture, la maintenance et l'entretien des défibrillateurs.

Concernant l'investissement, ce programme correspond aux subventions versées aux associations et aux communes dans le cadre des dispositifs d'aide aux crèches et haltes garderies et aux organismes publics pour l'aide à la création de maisons de santé pluridisciplinaires.

Il est également proposé un crédit de paiement de 2.020€ au titre de cette action. Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'action Papilloma. Le Département est engagé dans la prévention du cancer du col de l'utérus, via le développement de la vaccination. Il prend en charge la part mutuelle du vaccin anti-HPV, des jeunes femmes de 14 à 23 ans souhaitant se faire vacciner et ne bénéficiant pas d'une couverture maladie complémentaire.

3.2 – Remboursement à prestataires

Un crédit de **1.700.000€** est inscrit au titre de cette action.

La part pour le financement des frais de fonctionnement des centres de planification conventionnés avec le Département et des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) est évaluée à 1.250.000€. Conformément à l'article L.212-8 du code de la santé publique, le financement du Département est obligatoire et s'établit à 20 % de la dotation globale annuelle (80 % par l'ARS). La part départementale au financement des CAMSP s'établit à 630.000€. Le conventionnement des centres de planification et d'éducation familiale hospitaliers ou associatifs vient compléter l'offre de planification déployée directement par le service départemental de PMI au sein des CMS.

De plus, 450.000€ sont inscrits pour la prise en charge de la convention de novembre 1994 liant le Département à la Croix Rouge Française. Cette convention a pour objet, de placer les agents de la Croix Rouge Française affectés à des missions d'action sociale, de travail social et de protection maternelle et infantile, sous l'autorité fonctionnelle du Président du Conseil Départemental. Les agents de la Croix Rouge Française concernés bénéficient des mêmes droits à la formation que leurs homologues départementaux.

Le Département prend en charge la totalité des dépenses en personnels et en fonctionnement engagés par la Croix Rouge Française, au titre des missions de compétence départementale d'action sociale, de travail social et de protection maternelle et infantile.

Par ailleurs, le Conseil Départemental participe aux frais engagés pour la gestion du secrétariat administratif de ces agents. Cette somme est calculée chaque année proportionnellement au nombre de travailleurs médico-sociaux gérés par le Département de la Croix Rouge Française.

3.3 – Vaccination, médical et paramédical

Il est proposé un crédit de paiement de **976.711€** au titre de cette action.

Ce programme concerne notamment :

- La fourniture de médicaments, vaccins, divers produits dans le cadre des consultations et des séances de vaccination exercées par les professionnels de la sous-direction PMI actions de santé,
- Le matériel médical,
- Le paiement des honoraires médicaux de planification familiale et actes de biologie y afférents pour les mineurs désirant garder l'anonymat et les personnes sans couverture sociale,
- Les indemnités et frais de déplacement des orthoptistes qui interviennent dans le cadre des bilans de santé des enfants de 3-4 ans réalisés en école maternelle.

4 – Enfance - Famille (183.000.303€)

	BP 2018
☐ Accueil en établissement E.F.	115 198 000,00
65-Autres charges de gestion courante	115 198 000,00
☐ Accueil familial E.F.	10 488 850,00
011-Charges à caractère général	1 018 550,00
65-Autres charges de gestion courante	9 470 300,00
☐ Aide à domicile E.F.	19 560 049,00
011-Charges à caractère général	20 000,00
65-Autres charges de gestion courante	19 540 049,00

Aide au surendettement	1 000,00
65-Autres charges de gestion courante	1 000,00
Aide struct. à vocation sanitaire sociale-Enfance Famille	3 895 245,00
204-Subventions d'équipement versées	328 000,00
65-Autres charges de gestion courante	3 567 245,00
Bourses d'enseignement et ARC	2 000 000,00
65-Autres charges de gestion courante	2 000 000,00
Divers prestations	249 305,00
011-Charges à caractère général	195 105,00
65-Autres charges de gestion courante	52 100,00
67-Charges exceptionnelles	2 100,00
FAJD - Fonds d'aide aux jeunes en difficultés	506 000,00
65-Autres charges de gestion courante	506 000,00
Formations	461 300,00
011-Charges à caractère général	440 200,00
65-Autres charges de gestion courante	21 000,00
67-Charges exceptionnelles	100,00
Frais de santé	168 541,00
011-Charges à caractère général	118 291,00
65-Autres charges de gestion courante	50 250,00
Prévention spécialisée	1 274 014,00
65-Autres charges de gestion courante	1 274 014,00
Rémunérations charges assistants familiaux	29 197 999,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	29 197 999,00
Total général	183 000 303,00

Les dépenses de fonctionnement pour l'enfance et la famille, destinées pour l'essentiel à la rémunération des opérateurs publics ou associatifs qui mettent en œuvre des mesures de prévention ou de protection de l'enfance et à la prise en charge des frais liés à l'accueil des mineurs représentent 178.223.000€, dont la rémunération des assistants familiaux pour environ 29M€.

97 % des dépenses pour l'aide sociale à l'enfance sont destinées à la rémunération des opérateurs publics ou associatifs qui mettent en œuvre des mesures de prévention et/ou de protection de l'enfance et à la prise en charge d'un certain nombre de frais exposés lors de l'accueil chez les assistants familiaux.

Les 3 % restant sont pour la protection maternelle et infantile et les actions de santé : ces dépenses concernent notamment le financement des frais de fonctionnement des consultations infantiles, prénatales, de planification familiale, de dépistage et de vaccination.

La structure de dépense de la direction de l'enfance et de la famille est fortement marquée par des dépenses obligatoires légales.

A ces dépenses s'ajoutent celles consacrées à la restauration des collégiens, au fonds d'aide aux jeunes, aux aides financières individuelles et éducatives, les formations des assistants familiaux, la prévention spécialisée, ainsi que des aides aux structures, qui représentent des dépenses de fonctionnement de 2.655.000€.

4.1 – Accueil en établissement

L'enveloppe budgétaire au titre de l'hébergement retenue pour 2018 s'élève à **115.198.000€**

La progression des crédits consacrés au financement des établissements et services habilités à l'aide sociale à l'enfance intègre :

- un taux départemental moyen d'évolution des budgets des établissements de 1 % de l'enveloppe 2017, incluant :

- La reconduction annuelle des moyens,
- Le financement des mesures réglementaires ou obligatoires précisément justifiées et argumentées,
- Les affectations de résultats.

L'attribution sera modulée en fonction de l'impact de ces différents éléments ainsi qu'en fonction de l'allègement possible des charges des établissements et services du fait du versement du crédit d'impôt de taxes sur les salaires.

- Une augmentation de 0,7 % de l'enveloppe pour financer :
 - Des travaux d'investissement, en privilégiant les travaux en lien avec la sécurité ou l'accessibilité, sous réserve de la fourniture d'au moins deux devis dans les budgets prévisionnels,
 - Le surcoût résultant de la mise en œuvre de l'appel à projets pour l'évaluation et la mise à l'abri des MNA,
 - Les éventuelles mesures nouvelles autorisées en matière de financement de postes.

4.2 – Accueil familial

Il est proposé un crédit de paiement de **10.488.850€** sur la section fonctionnement.

Ce programme correspond aux dépenses liées à la prise en charge des enfants en accueil familial ainsi que le remboursement des frais de déplacement des assistants familiaux. Il évolue de manière proportionnelle aux dépenses de rémunération des assistants familiaux.

4.3 – Aide à domicile

Au global, il est proposé un crédit de paiement de **19.560.049€** sur la section de fonctionnement.

Celui-ci concerne l'accompagnement à domicile des familles qui connaissent des difficultés éducatives : techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), aide éducative à domicile, dans un cadre administratif, action éducative en milieu ouvert (AEMO), dans un cadre judiciaire.

Le budget de prévention consacré aux TISF sur orientation de la PMI est de 156.090€.
Le budget des TISF sur orientation de l'ASE est de 4.215.740€.

Le budget de prévention consacré aux AED et AEMO correspond à 13.187.719€.

Ces prévisions intègrent un taux moyen d'évolution de 1 % incluant la reconduction annuelle des moyens et le financement des mesures législatives et réglementaires.

L'engagement du Département est de reconduire les moyens dans une enveloppe budgétaire globale et de maintenir une qualité satisfaisante d'accompagnement, tout en maîtrisant les coûts.

Enfin, par délibération du 02 février 2016, le fonds spécifique d'aide aux familles surendettées et l'aide ponctuelle à l'insertion sociale ont été remplacés par l'Aide Départementale Financière Individuelle (ADFI). Pour 2018, il est inscrit un crédit de 1.154.000€. Les allocations d'aide sociale à l'enfance et les secours exceptionnels ont été remplacés par l'Aide Départementale Financière Éducative (ADFE) pour laquelle un crédit de 686.000€ est prévu dans le projet de budget. Le reste concerne les secours d'urgence pour 50.000€ et pour le dispositif « Lits dédiés » visant à répondre aux besoins des femmes enceintes et/ou mères isolées avec enfants de moins de trois ans dans une situation

d'urgence pour une période d'observation pour 90.500€, ainsi d'un crédit de 20.000€ pour le financement des projets d'actions collectives mises en place dans les UTAS.

4.4 – Aide au surendettement

Dans ce dispositif, **1.000 €** sont inscrits en fonctionnement afin de financer le dispositif microcrédit personnel.

4.5 – Aide aux structures à vocation sanitaire

Pour cette action un crédit de **3.895.245€** est proposé, dont 328.000€ en investissement et 3.567.245€ en fonctionnement.

L'un des objectifs de cette action est de contribuer au développement social et à l'accompagnement des personnes les plus en difficulté. A ce titre, il est proposé un crédit de paiement de 2.635.412€ sur la section de fonctionnement au titre de cette action qui regroupe essentiellement des subventions. Ces subventions concernent aussi bien les centres sociaux, les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ou Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ), le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) que les publics spécifiques comme les migrants. Dans ces actions, se trouvent aussi les aides alimentaires, que le soutien aux épiceries sociales, le partenariat avec les missions locales ou pour les actions innovantes en faveur des jeunes.

En investissement, il est sollicité 128.000€ dont 40.000€ pour le financement d'aménagements de locaux en matière d'aide alimentaire ou de chantiers. Les 88.000€ restant permettront d'honorer les engagements du dispositif 76 solidaires pris en 2017 pour l'acquisition de véhicules de transport de denrées/matériels en matière d'aide alimentaire.

Toujours sur les crédits de fonctionnement, le Département finance des aides aux communes et associations dans le cadre du schéma enfance famille, des actions parentalité relevant du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), des Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP), des Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) et du sanitaire. Ces dépenses sont estimées à 931.833€.

4.6 – Bourses d'enseignement et ARC

Il est prévu un crédit de paiement de **2.000.000€** sur la section fonctionnement pour l'Aide aux Collégiens pour la Restauration et l'Internat (ACRI), qui regroupe les frais de cantine pour les élèves demi-pensionnaires mais également la prise en charge des frais d'hébergement pour les élèves internes.

4.7 – Diverses prestations

Il est proposé un crédit de paiement de **249.305€** sur la section de fonctionnement.

Ces crédits sont destinés au paiement des frais divers pour les enfants confiés, à la participation du Département au fonctionnement du groupement d'intérêt public enfance en danger, regroupant l'observatoire national de la protection de l'enfance et le service national qui gère le numéro vert 119.

Cette ligne couvre aussi les honoraires d'huissiers et d'avocats assurant la défense des mineurs, notamment dans les missions d'administrateur ad hoc du Département. Ces

dépenses, liées au nombre de procédures judiciaires en cours, sont encadrées dans un marché public.

4.8 – Fonds d'aide aux jeunes

Il est prévu un crédit de **506.000€** au titre de cette action uniquement sur la section de fonctionnement.

Ce crédit est en diminution de 206.000€ par rapport au budget 2017, du fait de l'impact de la généralisation de la garantie Jeunes.

4.9 – Formation des assistantes maternelles et des assistants familiaux

Il est proposé un crédit de paiement de **217.300€** sur la section de fonctionnement pour la formation des assistants familiaux et **233.000€** pour la formation des assistants maternels. En effet, le Département, au titre de ses missions obligatoires de protection maternelle et infantile est agréé et forme les assistants maternels du Département (deux modules de formation initiale, la formation continue incombant aux employeurs). Comme employeur d'assistants familiaux dans le cadre de ses missions d'aide sociale à l'enfance, le Département pourvoit à la formation initiale obligatoire de 240 heures et à la formation continue des assistants familiaux. Enfin, **11.000€** sont prévus pour le marché de supervision des conseillères conjugales.

4.10 – Frais de santé

Il est proposé un crédit de paiement de **168.541€** sur la section de fonctionnement. Ce programme correspond aux frais d'accouchement sous le secret, pour lesquels le Département se substitue à la couverture maladie de la parturiente et aux frais de santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Ce sont les actes non pris en charge par l'assurance maladie notamment les suivis thérapeutiques en secteur libéral et les dépenses de médicaments non remboursés.

4.11 – Prévention spécialisée

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les services de prévention spécialisée intervenant sur le territoire de la Métropole ont été transférés. Seuls 4 services de prévention spécialisée relèvent de la compétence du Département et sont désormais gérés par ses services. Les crédits de **1.274.014€** inscrits pour 2018 intègrent un taux moyen de progression de 1 %.

4.12 – Rémunérations et charges des ASSistants FAMiliaux (ASSFAM)

Il est proposé un crédit de paiement de **29.347.999€** pour la rémunération des assistants familiaux, correspondant au maintien de l'effectif autour de 700 assistants familiaux et à une hypothèse de revalorisation du SMIC de 1,2 % au 1^{er} janvier 2018.

5 – APA et personnes âgées (211.301.300€) :

	BP 2018
Aide à domicile P.A.	420 000,00
65-Autres charges de gestion courante	420 000,00
Aide struct. à vocation sanitaire sociale-Personnes âgées	9 992 500,00
204-Subventions d'équipement versées	4 190 000,00
65-Autres charges de gestion courante	5 802 500,00
APA à domicile	89 000 000,00
016-APA	89 000 000,00
APA en établissements	45 800 000,00
016-APA	45 800 000,00
Familles d'accueil P.A.	208 800,00
65-Autres charges de gestion courante	208 800,00
Hébergement en établissements P.A.	65 880 000,00
011-Charges à caractère général	45 000,00
65-Autres charges de gestion courante	65 745 000,00
67-Charges exceptionnelles	90 000,00
Total général	211 301 300,00

5.1 – Aides à domicile P.A.

Il est proposé un budget à hauteur de **420.000€** pour l'aide-ménagère aux personnes âgées. Elle intègre également l'Aide-Ménagère Complémentaire de Soins (AMCS), volet extralégal, qui a pour objet de faciliter le retour au domicile après une période d'hospitalisation.

5.2 – Les aides aux structures à vocation sanitaire et sociale P.A.

Le budget pour 2018 s'établit à **9.992.500€**

Il s'agit des crédits de subventions destinées aux CLIC, aux organismes de personnes âgées ainsi que des dépenses liées à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).

Pour les CLIC, le budget 2018 prévoit une revalorisation de 1 % des charges de personnel des CLIC et prend en considération une augmentation supplémentaire de 1 % liée à l'évolution de la population des 60 ans et plus (critère pouvant faire basculer certains CLIC dans une tranche de subvention supérieure).

Par ailleurs, dans le cadre des actions de prévention de la CFPPA, il est envisagé le recrutement au sein des CLIC de chargés de prévention et de soutien aux proches aidants financés par les concours de l'Etat à hauteur de 500.000€.

Le budget 2018 est ainsi estimé à 2.196.500€ dont 500.000€ seront valorisés au titre de la Conférence des Financeurs.

Dans le cadre de la CFPPA, la CNSA verse aux Départements deux concours financiers qui doivent avoir un effet de levier ; l'un pour les actions de prévention et l'autre pour le forfait autonomie.

En l'absence d'information sur les crédits 2018 alloués au Département, il est proposé la reconduction des concours 2017. Les dépenses sont strictement corrélées aux recettes.

Dans le cadre du programme d'actions de prévention arrêté par la CFPPA, une enveloppe de subventions est prévue. Elles sont accordées à des organismes œuvrant dans le domaine des personnes âgées dans le cadre d'appels à projets ou de conventionnements avec le Département.

Les dépenses sont estimées à 1.127.610€ pour les appels à projets et 360.000€ pour les clubs de personnes âgées.

Les concours financiers de la CFPPA permettront des participations dans le cadre de CPOM avec des Résidences Autonomie (Forfait autonomie).

Les subventions aux associations de personnes âgées entrent désormais dans le cadre de la CFPPA à l'exception de celles concernant le dispositif « Culture et Personnes Âgées » destinées aux projets culturels et artistiques subventionnés au sein des EHPAD.

Le budget 2018 est estimé à 40.000€.

Sur la section de fonctionnement, dans le cadre de la Conférence des Financeurs, la CNSA verse aux Départements deux concours financiers qui doivent avoir un effet de levier : l'un pour les actions de prévention (1.932.581€) et l'autre pour le forfait autonomie (1.329.928€) pour un total de 3.262.509€. Les dépenses, qu'elles soient nouvelles ou valorisées, sont strictement corrélées aux recettes

En section d'investissement, en 2018, il est proposé d'ouvrir deux nouvelles autorisations de programme pour les projets d'investissement secteur Personnes Âgées d'un montant de 1.740.000€ (dont 1.460.000€ pour la réhabilitation et 280.000€ pour de l'extension de places).

Le montant des crédits de paiement est estimé pour 2018 à **4.190.000€**, soit 522.000€ au titre des nouvelles AP et 3.668.000€ pour les AP antérieures.

En effet, les précédentes générations de schémas ont permis d'atteindre une couverture et une diversité de l'offre de services et d'accueil équivalente aux moyennes nationales. Le schéma de l'Autonomie 2013-2017 a priorisé son intervention sur le renforcement qualitatif et l'optimisation de l'offre existante. Dans cette perspective, les efforts engagés pour améliorer les conditions d'accueil des habitants de la Seine-Maritime se poursuivent.

5.3 – APA à domicile

La proposition budgétaire 2018 à hauteur de **89.000.000€** prend en considération les dépenses estimées à 84.100.000€ pour 2017.

En effet, le budget 2017 ne sera pas consommé dans son intégralité du fait de la complexité technique pour mettre en œuvre certaines mesures inscrites dans la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV).

Le budget 2018 tient également compte de l'entrée en tarification programmée de 16 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) avec un impact estimé de 1.650.000€ et d'une éventuelle augmentation du tarif de référence des SAAD de statut public.

Par ailleurs, il intègre les dépenses relatives à l'offre de répit, les mesures d'aide à la sortie d'hospitalisation et l'aide aux aidants.

À noter que l'augmentation des dépenses d'APA à domicile pour 2018 sera compensée par les crédits CNSA relatifs à la loi ASV.

Enfin, suite à la signature le 31 juillet 2017, avec la CNSA, de la convention relative au fonds d'appui aux bonnes pratiques dans le champ de l'aide à domicile 2017-2018, il est inscrit en

dépense et en recette le solde du financement à hauteur de 770.000€ au titre de l'exercice 2018.

5.4 – APA en établissements

Le décret d'application de la loi ASV, relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et II du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), est paru le 21 décembre 2016.

Ce décret, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017, impacte le budget de l'APA en établissement.

En effet, il introduit notamment la mise en œuvre d'un forfait global relatif à la dépendance fixé par un arrêté du Président du Conseil Départemental et versé aux établissements au titre de l'APA par acomptes mensuels.

La proposition budgétaire 2018 à hauteur de **45.800.000€** prend en considération les dépenses d'APAE estimées à 45.000.000€ pour 2017 (conforme au budget alloué) amendées des impacts issus des orientations relatives à la tarification Dépendance des EHPAD proposées au titre de 2018, à savoir :

- l'application d'un taux moyen de reconduction de 1 % (+ 450.000€),
- l'application d'un taux moyen d'évolution de 0,5 % pour la mise en place des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens - CPOM (+225.000€),
- l'évolution de l'offre (soit + 100.040€).

5.5 – Familles d'accueil P.A.

Le budget 2018 s'élève à **208.800€** et prend en considération l'augmentation des dépenses constatées au cours du premier semestre 2017. Il tient également compte du projet de développement de ce dispositif en lien avec l'impulsion donnée par la loi ASV. C'est pourquoi le BP 2017 qui était de 136.000€ a été revu à la hausse en 2018.

5.6 – L'hébergement en établissement P.A.

La proposition budgétaire 2018 à hauteur de **65.880.000€** prend en considération les dépenses d'aide sociale estimées à 64.000.000€ pour 2017, contre 65.830.000€ au BP, auxquelles s'ajoutent les impacts issus des orientations relatives à la tarification Dépendance des EHPAD proposées au titre de 2018, à savoir :

- l'application d'un taux moyen de reconduction de 1 % (+ 640.000€),
- l'application d'un taux moyen d'évolution de 0,5 % par an pour la mise en place des CPOM (+320.000€),
- l'impact en fonctionnement des projets d'investissement des EHPAD (+ 910.000€).

6 – Personnes en situation de Handicap (PH) (153.968.410€)

	BP 2018
☐ Aide à domicile P.H.	40 400 000,00
011-Charges à caractère général	30 000,00
65-Autres charges de gestion courante	40 370 000,00
☐ Aide struct. à vocation sanitaire sociale P.H.	8 113 000,00
204-Subventions d'équipement versées	833 000,00
65-Autres charges de gestion courante	7 280 000,00
☐ Familles d'accueil P.H.	1 896 000,00
65-Autres charges de gestion courante	1 896 000,00
☐ Hébergement en établissements P.H.	94 675 000,00
65-Autres charges de gestion courante	94 660 000,00
67-Charges exceptionnelles	15 000,00
☐ Maisons départementales des personnes handicapées	2 369 410,00
011-Charges à caractère général	80 510,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	1 865 900,00
016-APA	30 000,00
21-Immobilisations corporelles	3 000,00
23-Immobilisations en cours	390 000,00
☐ Transports scolaires enfants en situation de handicap	6 515 000,00
011-Charges à caractère général	6 068 000,00
65-Autres charges de gestion courante	440 000,00
67-Charges exceptionnelles	7 000,00
Total général	153 968 410,00

6.1 – L'Aide à domicile

Le budget global s'établit à **40.400.000€**, réparti en plusieurs prestations.

Pour l'aide-ménagère aux personnes en situation de handicap, le budget 2018 est estimé à 500.000€, contre 550.000€ en 2017, dans l'attente de l'adoption du nouveau Règlement Départemental d'Aide Sociale permettant d'articuler le dispositif d'aide-ménagère pour les personnes en situation de handicap avec celui de la Prestation de Compensation du Handicap.

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne est en diminution chaque année, de par la substitution progressive de la PCH. Le Budget 2018 proposé est de 8.400.000€ soit -9 % par rapport à 2017.

Pour ce qui est de la PCH, les dépenses tendent à se stabiliser. L'augmentation du nombre de bénéficiaires (+3 % entre 2015 et 2016) est compensée par l'homogénéisation des plans d'aides réévalués suite à l'application du référentiel de la CNSA par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (effet prix -2 %).

Au regard de la dépense anticipée 2017 estimées à 30.200.000€ (contre 31.631.660€ au BP), un effet volume de 3 % et un effet prix de 1 %, relatif à la tarification des SAAD et aux revalorisations nationales des tarifs de l'aide humaine, ont été retenus.

6.2 – Les aides aux structures à vocation sanitaire et sociale P.H.

Pour 2017, il est proposé un crédit de **8.113.000€**, répartis en 833.000€ en investissement et 7.280.000€ en fonctionnement.

Pour la section d'investissement, il est proposé, pour 2018, d'ouvrir deux nouvelles autorisations de programme pour les projets d'investissement secteur Personnes Handicapées d'un montant global de 330.000€ (dont 260.000€ pour la réhabilitation et 70.000€ pour de l'extension de places).

En effet, les précédentes générations de schémas ont permis d'atteindre une couverture et une diversité de l'offre de services et d'accueil équivalente aux moyennes nationales (SAVS, SAMSAH, ateliers de jour, hébergement permanent...). Au regard de ce constat, le schéma de l'Autonomie 2013-2017 a priorisé son intervention sur le renforcement qualitatif et l'optimisation de l'offre existante. Dans cette perspective, les efforts engagés pour améliorer les conditions d'accueil des habitants de la Seine-Maritime se poursuivent.

Le montant des crédits de paiement est estimé pour 2018 à **833.000€**, soit 99.000€ au titre des nouvelles AP et 734.000€ pour les AP antérieures.

Le fonctionnement se décline en 3 actions différentes :

1. Pour les services d'accompagnement en faveur des personnes en situation de handicap

Le budget 2018 est estimé à 6.700.000€ et intègre une reconduction globale de 1 % des dépenses autorisées.

2. En ce qui concerne le suivi social placement familial

Le budget 2018 est estimé à 380.000€, il permettra si besoin l'internalisation du suivi social du placement familial.

3. Enfin, les subventions aux associations

Le Département de la Seine-Maritime soutient les actions des associations ayant pour objet l'inclusion sociale et le vivre ensemble. Ainsi, les subventions aux associations sont proposées à l'identique de 2017, soit un crédit de 200.000€.

6.3 – Familles d'accueil P.H.

Le budget 2018 s'élève à **1.896.000€** et prend en considération l'augmentation des dépenses constatées au cours du 1^{er} semestre 2017. Il tient également compte du projet de développement de ce dispositif en lien avec l'impulsion donnée par la loi ASV. C'est pourquoi le BP 2017 de 1.642.800€ a été revu à la hausse en 2018.

6.4 – L'hébergement en établissement des personnes en situation de handicap

L'aide sociale pour les personnes en situation de handicap est amenée à évoluer au regard des changements de réglementation concernant la tarification (notamment la contractualisation CPOM et le projet SERAFIN) ainsi qu'avec la démarche de « Réponse Accompagnée pour Tous » dans laquelle le Département s'est inscrit.

La proposition budgétaire 2018 à hauteur de **94.675.000€** prend en considération les dépenses d'aide sociale estimées à 96.800.000€ pour 2017, contre 93.600.000€ au BP, amendées des impacts issus des orientations relatives à la tarification des établissements pour personnes handicapées proposées au titre de 2018, à savoir :

- l'application d'un taux moyen de reconduction de 1 % (soit + 968.000€),
- l'application d'un taux d'évolution relatif aux CPOM de 0,5 % par an (soit +484.000€),
- l'impact en fonctionnement des projets d'investissement (soit + 184.600€).

Par ailleurs, la poursuite de l'application du paiement différentiel a également été prise en compte concomitamment en dépenses et en recettes à hauteur de -3.762.000€ en 2018.

Pour mémoire, il s'agit pour les établissements de facturer au Département les frais d'hébergement déduction faite des participations directement versées par les résidents.

6.5 – Maison départementale des personnes handicapées

L'article 107 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique a institué la carte mobilité inclusion (CMI). Celle-ci se substitue depuis le 1^{er} janvier 2017 aux cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité délivrées aux personnes en situation de handicap. Elle est dorénavant délivrée par le Président du Conseil Départemental, à l'exception de quelques cas.

Les personnes âgées ont ainsi désormais la possibilité de solliciter la CMI auprès des services départementaux en même temps que leur demande d'APA.

Toutefois, l'Imprimerie nationale (IN) s'est vue confier le monopole de la fabrication et la gestion du cycle de vie de la CMI. Ainsi, le coût de délivrance d'une carte, TTC et frais d'affranchissement inclus, est fixé à 4,61 € depuis le 1^{er} juillet 2017.

La MDPH assure le paiement à l'IN avec le principe retenu d'unicité de la commande.

Pour les cartes délivrées au titre des bénéficiaires APA, le Département rembourse le coût correspondant à la MDPH, une fois par an.

À noter que le Département et la MDPH peuvent être soumis à des revalorisations du tarif au niveau national.

La dépense 2018 est estimée à 30.000€.

Un crédit de 30.880€ en fonctionnement est inscrit au titre de la prise en charge de certaines dépenses de la M.D.P.H, à savoir le nettoyage des locaux et les fournitures diverses. En investissement, une AP nouvelle de 9.000€ est demandée dont 3.000€ de crédits de paiement inscrits en 2018 permettra le renouvellement de matériel ou mobilier.

Du côté informatique, un crédit d'investissement de 390.000€ est inscrit en vue de la refonte de l'ensemble du système d'information de la MDPH, et de la poursuite de la démarche de dématérialisation. Dans l'attente de l'aboutissement de cette opération, un crédit de fonctionnement de 49.000€ est nécessaire pour assurer les maintenances des applications utilisées par la MDPH.

6.6 – Transports scolaires enfants en situation de handicap

Alors que la loi NOTRe a acté le transfert de la compétence transports aux Régions, le transport scolaire des enfants en situation de handicap reste une compétence obligatoire des Départements. Les crédits destinés à cette compétence sont inscrits au budget, pour **6.515.000€**

7 – Coopération internationale (405.234,05€)

	BP 2018
Autres coopérations internationales	87 153,00
011-Charges à caractère général	73 653,00
204-Subventions d'équipement versées	11 000,00
65-Autres charges de gestion courante	2 500,00
Burkina Faso	309 465,55
204-Subventions d'équipement versées	130 809,40
65-Autres charges de gestion courante	178 656,15
Solidarité internationale	8 615,50
204-Subventions d'équipement versées	5 615,50
65-Autres charges de gestion courante	3 000,00
Total général	405 234,05

7.1 – Autres coopérations

Sur la section de fonctionnement, au global, un crédit de **76.153€** est inscrit sur le budget 2017, pour permettre les adhésions du Département au réseau et la coopération avec la Tunisie.

En investissement, il est proposé des crédits de paiement à **13.000€**

7.2 – Burkina Faso

Le montant global consacré à ce programme s'établit à **309.465,55€** pour 2018. Ce programme regroupe l'ensemble des opérations en lien avec notre coopération avec la province du Bam au Burkina Faso. Ces crédits permettent de subventionner les comités de jumelage pour les projets portés dans ce cadre, les communes, la communauté de communes et la Maison de la Coopération Décentralisée (notre opérateur terrain).

En fonctionnement, il est prévu des crédits de paiement de 178.656,15€, et en investissement, il est prévu la création d'une autorisation de programme 130.000€, avec des crédits de paiement de **130.809,40€**

7.3 – Solidarité internationale

Ce programme n'a pas été maintenu en 2016, cependant, des engagements pris avant 2016 restent à finaliser. Les crédits sollicités permettront donc de terminer les actions engagées. Pour 2018, la prévision de crédits s'établit à **8.615,50€**, dont 5.615€ en investissement pour faire face aux demandes de versement liées aux conventions déjà signées. Les autres 3.000€ relèvent de la section de fonctionnement.

8 – Lutte contre les discriminations (331.535€) :

	BP 2018
Subventions en faveur de la lutte contre les discriminations	331 535,00
011-Charges à caractère général	3 000,00
65-Autres charges de gestion courante	328 535,00
Total général	331 535,00

Il est inscrit un crédit de 328.535€ pour le financement des dispositifs liés à la lutte contre les discriminations, dont le volet des violences intra familiales. Le Conseil Départemental soutient les actions en faveur des droits et devoirs du citoyen au travers, d'une part, de son appui au fonctionnement et aux actions ponctuelles de structures œuvrant dans les domaines de la lutte contre les discriminations et la promotion des droits civiques, et d'autre part, de sa participation au groupement d'intérêt public du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (C.D.A.D.) de la Seine-Maritime.

Dans le cadre des crédits inscrits au budget départemental 2018, sont prises en considération les actions en lien avec le Ministère de la Justice et/ou de l'Intérieur (hors protection de l'enfance), et qui s'orientent autour de l'accès aux droits, le respect des droits et devoirs, le soutien et l'aide aux victimes.

De plus, membre du Conseil Départemental d'Accès aux Droits (G.I.P), le Département joue un rôle majeur pour faciliter le conseil aux administrés grâce aux maisons de la justice et du droit, points d'accès aux droits.

Après les attentats, le Département de la Seine-Maritime s'est engagé aux côtés des services de l'État dans un plan d'actions qui comprend un volet relatif au traitement social des causes de la radicalisation de certains de nos concitoyens, en particulier de jeunes adultes et de mineurs.

Le Département de la Seine-Maritime se mobilise, d'une part autour des actions de prévention de la radicalisation et de promotion de la laïcité, d'autre part autour d'un plan, d'amélioration de la sécurité des équipements départementaux, en particulier des collèges placés sous sa responsabilité.

Pour l'année scolaire 2017-2018, un nouveau dispositif de sensibilisation à la prévention des dérives radicales, est proposé à l'ensemble des 580 classes de 3^{ème}. Du fait du volume conséquent de classes cette sensibilisation se déroulera sur les années scolaires 2017 à 2019.

Pris en charge financièrement par le Département de la Seine-Maritime, le pilotage de cette action sera mené par l'association « Olympio », organisme reconnu, disposant des agréments nécessaires et ayant déjà une expérience probante à l'échelle d'une collectivité locale et d'un nombre d'établissements scolaires. Le coût pour l'année 2018 de ce dispositif est estimé à 140.000€.

Par ailleurs dans le cadre d'un renforcement du dispositif de prévention de la radicalisation, Le Département prévoit au titre des Actions collectives de prévention de la radicalisation auprès des jeunes publics (prévention primaire) un montant de 30.000€ de subventions à répartir en 2018.

II- DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES :

Ce domaine regroupe 86.708.691,39€ de dépenses, dont 44.663.777,16€ pour la section d'investissement et 42.044.914,23€ pour la section de fonctionnement.

1 – Politique Habitat (14.757.290,03€) :

	BP 2018
☐ Aide au logement des publics en difficulté	9 688 445,00
204-Subventions d'équipement versées	442 695,00
27-Autres immobilisations financières	2 468 000,00
65-Autres charges de gestion courante	6 777 750,00
☐ Amélioration de l'habitat	2 440 656,80
011-Charges à caractère général	100 000,00
204-Subventions d'équipement versées	2 035 760,96
65-Autres charges de gestion courante	304 895,84
☐ Développement de l'habitat	1 087 405,00
204-Subventions d'équipement versées	1 087 405,00
☐ Opérations de renouvellement urbain	1 465 783,23
204-Subventions d'équipement versées	1 465 783,23
☐ Stratégie et ingénierie habitat	75 000,00
011-Charges à caractère général	50 000,00
65-Autres charges de gestion courante	25 000,00
Total général	14 757 290,03

1.1 – Aide au logement des publics en difficulté

Plusieurs dispositifs sont mis en place, avec des crédits à la fois en section d'investissement et en section de fonctionnement, dont « ABRIS 76 », le FSL, le financement de la fonction socio-éducative dans les foyers de jeunes travailleurs, la production de logements PLAI-adaptés et la création de résidences sociales.

En fonctionnement, pour ABRIS 76, en concertation avec Habitat 76, il est proposé 30.000€ de crédits de paiement 2018 pour financer la mise en place de structures temporaires de logement en cas de détresse sociale, d'insalubrité, de péril ou d'incendie d'habitation de particuliers.

Sur le FSL, plusieurs volets existent. Pour l'aide aux particuliers « Accès maintien », le nouveau règlement départemental du Fonds de Solidarité Logement est soumis à cette même assemblée. Dans l'attente de l'impact budgétaire de cette refonte du règlement, il est proposé 3.350.000€ de crédits de paiement 2018 en faveur de ce dispositif qui bénéficie aux publics les plus en difficulté pour les aider à régler leurs impayés d'eau, d'énergie ou de loyers et pour des aides relatives à l'accès au logement.

Sur le volet accompagnement social lié au logement, une évolution importante du dispositif de l'accompagnement social lié au logement qui s'inscrit dans le FS, a été entérinée lors de l'assemblée départementale de septembre 2017. Il a été décidé de lancer un nouvel appel à projets d'une durée de 2 ans, porté à la connaissance des associations mi-octobre. Les projets des associations sont en cours d'examen par les services. Les conventions bi-annuelles qui seront établies avec les associations retenues seront soumises à la Commission permanente tout début 2018. Pour individualiser cette dépense, il est proposé une Autorisation d'Engagement 2018 d'un montant de 6.358.000€. Pour régler les « restes à réaliser » des engagements antérieurs et les premiers acomptes de l'appel à projets 2018, il est proposé 3.232.550€ de crédits de paiement 2018 en faveur des nouvelles actions de l'accompagnement social lié au logement.

Pour le financement de la fonction socio-éducative dans les Foyers de Jeunes Travailleurs, il s'agit de financer les structures effectuant de la fonction socio-éducative dans les foyers de

jeunes travailleurs. Compte tenu de la fermeture récente de deux foyers (l'Oasis à Fécamp et l'UCGJ au Havre), il est inscrit 165.200€ de crédits de paiement 2018 pour financer les deux structures qui disposent encore de places pour accueillir les jeunes travailleurs en difficulté de logement sur le territoire de la Seine-Maritime, à savoir l'ANLAJT à Rouen et le CCAS d'Elbeuf.

Par rapport aux crédits inscrits sur la section d'investissement, une partie concerne les aides sous forme de Prêts octroyés dans le cadre Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Dans l'attente du vote du nouveau règlement départemental de gestion du Fonds de Solidarité Logement, il vous est proposé d'inscrire 2.468.000€ de crédits de paiement 2018 pour le financement des prêts octroyés aux ménages.

Le dispositif de production de logements PLAI-Adaptés, a fait l'objet d'une évolution dans le cadre de la nouvelle politique habitat/logement pour laisser place à un dispositif plus ambitieux de soutien au développement de l'offre de logements HLM financée en PLAI. Les derniers engagements en faveur du financement de logements PLAI dits adaptés ont été effectués en 2017. Pour 2018, il n'est donc pas prévu de nouvelle autorisation de programme. Toutefois, afin de solder les engagements antérieurs, il est proposé 162.695€ de crédits de paiements 2018.

Enfin, le dispositif de création de Résidences Sociales, désormais caduc, a également fait l'objet d'une évolution au profit d'une aide plus globale en faveur du développement de l'offre financée en prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). Pour 2018, il n'est donc pas prévu de nouvelle autorisation de programme. Toutefois, afin de solder les engagements antérieurs, il est proposé 280.000€ de crédits de paiements 2018.

1.2 – Amélioration de l'habitat

Cette action concerne différents financements, pour un budget de **2.440.656,80€**, avec 2.035.760,96€ pour la section d'investissement, et 404.895,84€ en fonctionnement.

En fonctionnement, 3 dispositifs font l'objet de financement.

- Financement des études OPAH et PIG (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Programmes d'Intérêt Général)

Ce dispositif a fait l'objet d'une révision dans le cadre de la nouvelle politique habitat/logement. Il s'adresse aux communes ou groupements de communes qui décident de mettre en place une étude pré-opérationnelle ou une étude en faveur d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ou d'un Programmes d'Intérêt Général dont l'objectif à terme est de réhabiliter le patrimoine bâti privé et d'améliorer le confort des logements. Ce type d'études pouvant durer de 3 à 5 ans, il est proposé un Autorisation d'Engagement 2018 d'un montant de 350.000€. Pour régler l'antériorité et les premiers acomptes des engagements 2018, il est proposé 150.395,84€ de crédits de paiement 2018.

- Le Programme d'Intérêt Général (PIG) Départemental « habitat dégradé »

Le nouveau marché du PIG départemental « habitat dégradé » de la période 2018/2020 sera lancé au 1^{er} semestre 2018. A ce titre, il est proposé une Autorisation d'Engagement 2018 d'un montant de 350.000€ et un volume de crédits de paiement 2018 de 100.000€.

- Le financement de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL76)

Pour financer cette agence en charge d'informer les publics sur les diverses thématiques du logement, il est proposé 154.500€ de crédits de paiement 2018.

Pour l'investissement, le Département de la Seine-Maritime intervient sur 3 volets :

- Les aides à l'habitat des propriétaires occupants (habitat Durable, habitat Digne et habitat Autonomie)

Ces aides en faveur de l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants ont fait l'objet d'une révision dans le cadre de la nouvelle politique habitat/logement. L'Aide à l'Habitat Durable, est destinée à assurer la pérennité des ouvrages, le confort minimum des occupants et à améliorer l'efficacité thermique et de chauffage. L'Aide à l'Habitat Autonomie est une subvention en faveur des travaux permettant le maintien à domicile des personnes vieillissantes en perte d'autonomie et qui bénéficient de l'Allocation Personnalisée Autonomie (Groupes Iso-Ressources GIR 4 à 1). L'Aide à l'Habitat Digne est une subvention destinée à financer les travaux de lutte contre l'habitat indigne (insalubrité, péril, plomb....). Afin de faciliter l'accès à ces aides attribuées sous conditions de ressources, il est proposé une Autorisation de Programme de 2.300.000€ et 1.497.620,06€ de crédits de paiement 2018 en faveur de l'antériorité et des engagements à venir en faveur de ces dispositifs révisés.

- Les aides à l'habitat des propriétaires bailleurs (aide au parc locatif social privé LCS et LCTS)

Les deux anciens dispositifs d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat des propriétaires bailleurs ont fait l'objet d'une révision dans le cadre de la nouvelle politique habitat/logement. Il s'agit de financer les bailleurs privés effectuant des travaux d'amélioration de leurs logements et qui s'engagent, par convention avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), à pratiquer un loyer conventionné social ou très social. Il est proposé une Autorisation de Programme de 400.000€ et 288.140,90€ de crédits de paiement 2018.

- L'amélioration des logements HLM existants

Conformément aux orientations de la nouvelle politique Habitat/logement votée en décembre 2016, il est prévu de créer au cours du 1^{er} semestre 2018 un nouveau dispositif d'aide permettant d'améliorer les logements HLM existants. En conséquence, pour ce nouveau dispositif, il est proposé une Autorisation de Programme 2018 d'un montant de 750.000€ et 250.000€ de crédits de paiement 2018.

1.3 – Développement de l'habitat

Cette action, qui propose un budget 2018 à **1.087.405€** se décline en 2 dispositifs :

- Le soutien à l'offre de logements locatifs sociaux communaux

L'ancien dispositif d'aide intitulé « Palulos communale » a fait l'objet d'une révision dans le cadre de la nouvelle politique habitat/logement, afin de développer l'offre de logements sociaux communaux en zone rurale. En conséquence, il est proposé une Autorisation de Programme 2018 de 300.000€ et 200.100€ de crédits de paiement 2018 en faveur de l'antériorité et des engagements à venir en faveur de ce dispositif révisé.

- Le soutien au développement de l'offre de logements HLM financés en PLAI

Dans le cadre de la nouvelle politique habitat/logement, a été créé un nouveau dispositif d'aide en faveur du développement de l'offre de logements sociaux HLM financés en PLAI hors renouvellement urbain, en remplacement des anciens dispositifs « PLAI-adapté » et « Résidences sociales ». Il s'agit de contribuer au rééquilibrage de l'offre en faveur des ménages modestes, vieillissants ou en situation de handicap en aidant les opérations de construction ou l'acquisition de logements dits familiaux ou de résidences sociales ne relevant pas de l'hébergement d'urgence. Il est proposé une Autorisation de Programme 2018 de 1.500.000€ € et 887.305€ de crédits de paiement 2018 en faveur de cette nouvelle politique.

1.4 – Opérations de Renouvellement Urbain (RU)

- Les opérations menées sous la maîtrise d'ouvrage des villes en sites de renouvellement urbain

Le Département s'est engagé dans la 1ère contractualisation ANRU de la période 2007/2015. Dans ce cadre, il a financé les travaux d'aménagement et la construction d'équipements publics effectués par les communes engagées dans cette 1ère contractualisation. Les derniers engagements financiers relatifs à ce type de travaux ont été effectués en 2016. Il n'est donc pas demandé d'Autorisation de Programme nouvelle. Toutefois, afin de solder l'antériorité, il est proposé 565.783,23€ de crédits de paiements 2018.

- La nouvelle contractualisation ANRU 2

A l'occasion du vote de la nouvelle politique habitat/logement, le Département a réaffirmé son engagement auprès de l'ANRU en décidant de contractualiser avec les 8 sites d'intérêt « régional » du nouveau programme de renouvellement urbain. En conséquence, il est proposé une Autorisation de Programme 2018 d'un montant de 2.700.000€ et un volume de crédits de paiement 2018 de 900.000€.

1.5 – Stratégie et ingénierie habitat

Pour le Programme Départemental de l'Habitat, conformément aux orientations de la nouvelle politique habitat/logement, il est prévu de régler en 2018 les dépenses générées par l'élaboration par la DDTM du nouveau schéma d'accueil des gens du voyage. Il est également prévu de lancer un marché d'études pour l'élaboration du futur Plan Départemental de l'Habitat. En conséquence, il est proposé un volume de crédits de paiement 2018 d'un montant de 75.000€.

2 – Action économique et en faveur de l'emploi (4.180.897,13€)

	BP 2018
Aménagement	907 204,74
204-Subventions d'équipement versées	907 204,74
Emploi	348 137,00
65-Autres charges de gestion courante	348 137,00
Partenariat avec les organismes à vocation économique	2 925 555,39
017-Revenu de solidarité active	395 692,50
65-Autres charges de gestion courante	2 529 862,89
Total général	4 180 897,13

2.1 – Aménagement

Immobilier d'entreprises : il est prévu une nouvelle AP à hauteur de 700.000€ en augmentation par rapport à 2017 (330.000€) avec **200.000€** de CP.

En effet, avec l'appropriation par les EPCI de la loi NOTRe qui prévoit que les Départements peuvent continuer à intervenir, dans le domaine de l'immobilier d'entreprises, dans le cadre de conventions de délégation par les EPCI qui le souhaiteraient, le Département doit signer au cours du second semestre 2017, et courant 2018 plusieurs conventions qui devraient permettre de déboucher sur le financement de projets d'entreprises sur leurs territoires.

Les autres CP des AP antérieures s'élèvent à **166.961,53€**

Parcs d'activités : il est proposé une nouvelle AP de 500.000€ pour les dispositifs de soutien à la création et à la réhabilitation des zones d'activités, adoptés par l'Assemblée Départementale lors de sa séance de juin dernier en remplacement des CPS, avec des CP de **100.000€**

Les autres CP des AP antérieures s'élèvent à **290.243,21€**

Bâtiments locatifs commerciaux : il est proposé une nouvelle AP de 180.000€ pour le dispositif d'aide au commerce rural de proximité, avec des CP de **50.000€**

Les autres CP des AP antérieures s'élèvent à **100.000€**

2.2 – Emploi

Pour l'Aide Départementale à l'Emploi Insertion (ADEI), : il est proposé une autorisation d'engagement de 450.000€ sans aucun crédit de paiement au titre de 2018, dans la mesure où le versement de notre aide (pour favoriser l'insertion durable des publics défavorisés au sens européen dans le cadre d'un Service d'intérêt Économique Général (SIEG)) n'interviendra qu'au bout d'une année de présence du salarié dans l'entreprise. Les autres crédits de paiement des années antérieures s'élèvent à **348.137€**

2.3 – Partenariat avec les organismes à vocation économique

Pour cette action, il est proposé un crédit de **2.925.555,39€**, réparti en :

- Partenariats, organismes à vocation économique de proximité :
 - 1.730.680,75€ au titre de la subvention de fonctionnement 2018 à Seine Maritime Attractivité contre 2.930.680,75€ inscrits en 2017. Cette réduction de crédit de 1,2M€ pour SMA doit être mise en relation pour 1M€ avec les fonds propres de SME (712.000€), du CDT (571.000€) et de l'ATD (200.000€), et pour 200.000€ avec les crédits qui pourront être votés à la DM de juin en dépenses et en recettes à l'instar de 2017.
 - 30.000€ pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (15.000€ pour la plateforme des collégiens, 5.000€ pour la promotion d'AgriLocal et 10.000€ pour les prescriptions en matière d'ADEI et d'aide à l'immobilier d'entreprises par délégation des EPCI), et 20.000€ pour les Chambres de Commerce et d'Industrie pour les prescriptions en matière d'ADEI et d'aide à l'immobilier d'entreprises par délégation des EPCI.
- Soutien aux entreprises d'insertion et actions d'insertion : il est proposé pour ce programme 811.384,86€ répartis comme suit :
 - 711.384,86€ soit 573.214,16€ pour les actions retenues au titre des appels à projet 2017/2019 pour les accompagnements des BRSA travailleurs indépendants en difficulté, des BRSA dans la création de leur emploi, des agriculteurs en difficulté, correspondant au versement de 80 % de la subvention 2018 et du solde de 20 % de la subvention 2017,
 - 138.170,70€ pour solder les actions d'insertion 2016 qui doivent être à nouveau inscrites en 2018,

- 100.000€ de crédits d'engagement avec 50.000€ de crédit de paiement, identiques au BP 2017, permettant de soutenir les Entreprises de Travail Temporaire et d'Insertion.

Les autres crédits de paiement des années antérieures s'élèvent à 50.000€.

- Soutien aux structures d'insertion et EPCI : les crédits proposés d'un montant total de 333.489,78€ se répartissent comme suit :
 - ADRESS et CRESS : 40.000€ (idem BP 2017),
 - Avance du FSE aux communes et EPCI pour leur faciliter la prise en compte des clauses d'insertion, avec 155.940,58€ correspondent aux demandes formulées par la Métropole Rouen Normandie, la Ville du Havre, la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine et la Ville de Canteleu au titre de leurs réponses à l'appel à projet 2017/2019 lancé au printemps 2016. Cette dépense est compensée par une recette FSE du même montant l'année suivante une fois que le contrôle du service fait est effectué, et 137.549,20€ correspondent au versement des actions « clauses d'insertion » menées en 2016 qui doivent être à nouveau inscrites en 2018.

3 – Infrastructures portuaires et transport (7.324.855,66€)

	BP 2018
Aide au port de Dieppe	419 101,80
011-Charges à caractère général	187 500,00
204-Subventions d'équipement versées	231 601,80
Aide au port de pêche du Havre	130 000,00
204-Subventions d'équipement versées	100 000,00
65-Autres charges de gestion courante	30 000,00
Ports départementaux	6 775 753,86
011-Charges à caractère général	658 900,00
204-Subventions d'équipement versées	3 110 884,76
23-Immobilisations en cours	1 905 969,10
65-Autres charges de gestion courante	1 100 000,00
Total général	7 324 855,66

3.1 – Aide au port de Dieppe

Sur la section d'investissement, il s'agit de la participation statutaire annuelle du Département au Syndicat Mixte du Port de Dieppe au titre de l'investissement à hauteur de **83.550€**, ainsi que **148.051,80€** pour le solde des études sur le Pont Colbert.

En fonctionnement, il s'agit de prendre en charge la participation statutaire annuelle du Département au Syndicat Mixte du Port de Dieppe, soit **187.500€**

3.2 – Ports départementaux

Il est proposé la création d'une nouvelle AP, d'un montant de 7.868.000€ dont 327.000€, pour l'accompagnement de nouveaux projets sur les outillages concédés du port de pêche du Tréport pour 142.000€ (avec un cofinancement avec le Département de la Somme et la Région des Hauts-de-France) et du port de Fécamp pour l'acquisition d'une nouvelle grue et la réparation de 2 grues existantes pour 185.000€.

Un projet d'automatisation des ouvrages mobiles des ports de Fécamp et du Tréport est envisagé. Pour y parvenir un crédit pluriannuel de 2.700.000€ est prévu dans l'AP de 2018. Un crédit de 2.620.000€ permettant la prise en charge les travaux inopinés, l'entretien de l'appontement et des voutes quai de la Marne, le rempiètement de la passe Botton et la réparation du terre-plein quai Bérigny.150.000€ permettront le renouvellement des estacades du Port de Fécamp.

Du côté du port du Tréport, ce sont 2.071.000€ qui sont prévus et permettront l'entretien et les opérations de remise en état des ouvrages (protection anti-corrosion des ouvrages métalliques, restructuration du brise lame du pertuis du commerce, mise en œuvre de défense de quai, reprise des maçonneries ou de génie civil des ouvrages et réfection des terre-pleins et des voiries).

Pour les outillages concédés, les crédits de paiement, pour le Port de Fécamp, sont destinés à :

- quai de la pêche côtière : 7.200€,
- ber roulant : 14.040€,
- grue : 99.000€,
- terre-plein Freycinet : 6.480€,
- aménagement aire de carénage Freycinet : 49.200€,
- pontons grand quai : 27.630€,
- complément acquisition d'une grue : 185.000€,
- Etudes et audits pour 150.000€,
- Ouvrages fixes pour 1.394.169,82€.

Et pour le port du Tréport, les crédits de paiement permettront :

- Maitrise d'œuvre pour l'aménagement du secteur pêche : 15.000€,
- Maitrise d'œuvre pour la tour à glace : 10.400€,
- Travaux d'aménagement du secteur pêche : 162.300€,
- Travaux de la tour à glace : 50.800€,
- Mâts de signaux : 7.500€,
- Châssis de secours : 7.500€,
- Divers : 15.000€.

En 2018, est prévu, pour les 2 ports départementaux, le lancement de l'étude d'automatisation et de centralisation des ouvrages portuaires, pour 150.000€.

Sur les travaux inopinés, sur le port de Fécamp, une enveloppe de 150.000€ permettra :

- Le début des travaux de réparation de la buse Gayant qui permet le franchissement de la Valmont par la D925 au nord du pont et les travaux sur les appontements et voutes quai de la Marne, ainsi que les études sur le rempiètement de la passe Botton et sur la réparation du terre-plein Bérigny. La Région Normandie participe à ces 2 dernières opérations,
- poursuite des travaux de réfection des estacades. Cette politique régulière de remplacement de pièces en bois a permis de maintenir en état ces ouvrages emblématiques du port de Fécamp : 154.799,28€,
- étude menée sur la presqu'île de Fécamp à hauteur de 7.000€.

Sur le port du Tréport, les crédits de paiement portent sur :

- la fin des travaux de la porte écluse du bassin du commerce. Des travaux complémentaires ont été nécessaires pour reprendre les malfaçons et mettre en place une solution de batardage complète en vue d'assurer en toute sécurité la pose de la porte et garantir les carénages à venir,
- La réfection des ouvrages du port dont la restructuration du brise-lame pertuis de commerce.

Un crédit de 10.000€ inscrit pour la section de fonctionnement permettra les dépenses d'entretien (travaux hydrauliques) des ouvrages mobiles sur le port de Fécamp.

En section de fonctionnement, pour l'exploitation des ports, ce sont 1.748.900€ qui sont inscrits. Ces crédits permettront les campagnes de dragage sur le port de Fécamp, la réalisation des analyses et mesures de bathymétrie et des études pour le suivi des zones de clapage pour les ports de Fécamp et du Tréport, à hauteur de 630.000€, des dépenses de réparation et d'entretien du petit outillage à hauteur de 5.900€, et des travaux d'entretien courant (métallerie, mécanique, maçonnerie, électricité) des ouvrages du port à hauteur de 13.000€.

Le financement en fonctionnement pour le port du Tréport consiste en une reconduction à l'identique de la participation annuelle octroyée à la CCI du Littoral Normand-Picard, concessionnaire du port, soit 650.000€, à laquelle s'ajoutent les dépenses de dragage des bassins du port (450.000€) qui est assuré en maîtrise d'ouvrage par la CCI, conformément au traité de concession.

Une assistance technique du Département est apportée à la Chambre de Commerce et Industrie concessionnaire du port du Tréport. Une recette de 7.000€ est donc à inscrire pour le paiement de cette prestation par la CCI au Département de la Seine-Maritime.

3.3 – Aide au Port de pêche du Havre

Ce nouveau programme est relatif à la création future, par le Département de la Seine-Maritime du Port de pêche du Havre, et à sa participation au syndicat mixte ouvert qui assurera la gestion de ce port. Au global, en investissement et en fonctionnement, ce sont 130.000€ qui sont inscrits au budget 2018.

4 – Pêche (433.631,24€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Aide à l'acquisition et modernisation des bateaux de pêche	211 631,24
204-Subventions d'équipement versées	211 631,24
<input type="checkbox"/> Filière pêche	222 000,00
204-Subventions d'équipement versées	175 000,00
65-Autres charges de gestion courante	47 000,00
Total général	433 631,24

4.1 – Aide à l'acquisition et à la modernisation des bateaux de pêche

Suite à la Conférence Territoriale de l'Action Publique de novembre 2017, au cours de laquelle la thématique pêche a été évoquée, une proposition de convention à passer avec la Région à l'instar de ce qui a été fait pour l'agriculture ainsi que l'adoption des nouvelles orientations et dispositifs en faveur du soutien départemental à la pêche fait l'objet d'un rapport à la présente séance plénière.

Aussi est-il proposé une AP de 200.000€ avec **75.000€** de crédits de paiement. Cette enveloppe est identique à celle votée au titre du BP 2017 mais qui n'a pu être utilisée du fait de l'absence de conventionnement avec la Région permettant l'adoption d'une nouvelle politique départementale sur la pêche.

Les autres CP des AP antérieures s'élèvent à **136 631,24€**

4.2 – Filière pêche

Il est proposé une AP de 200.000€ avec **75.000€** de crédits de paiement. Cette enveloppe est identique à celle votée au titre du BP 2017.

Les autres CP des AP antérieures s'élèvent à **100.000€**

Par ailleurs, il est proposé un crédit de **47.000€** destiné au fonctionnement du Comité Régional des Pêches (12.000€), du Comité Régional de Conchyliculture (10.000€) et de l'association Normandie Fraicheur Mer (20.000€) soit 42.000€ pour les soutiens 2018 et 5.000€ pour le versement du solde de la subvention 2017 accordée au Comité Régional de Conchyliculture.

5 – Agriculture, Elevage, Forêts (2.762.662,18€)

	BP 2018
▣ Elevage	511 920,72
204-Subventions d'équipement versées	171 920,72
65-Autres charges de gestion courante	340 000,00
▣ Filière	151 546,00
011-Charges à caractère général	21 546,00
65-Autres charges de gestion courante	130 000,00
▣ Forêts	676 042,57
011-Charges à caractère général	303 630,00
21-Immobilisations corporelles	189 412,57
23-Immobilisations en cours	183 000,00
▣ Partenariats à vocation agricole	1 423 152,89
204-Subventions d'équipement versées	1 056 352,89
65-Autres charges de gestion courante	366 800,00
Total général	2 762 662,18

5.1 – Elevage

Il est proposé un crédit d'engagement de 340.000 € identique à budget 2017 avec **170.000€** de crédit de paiement pour le soutien du Département aux structures de défense sanitaire dans le domaine agricole.

Les autres crédits de paiement des années antérieures s'élèvent à **170.000€**

Conformément à la convention entre la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime, relative au partage des interventions en matière agricole et approuvée par le Département le 28 mars 2017 et la Région le 20 mai 2017, le Département ne cofinance plus, aux côtés du FEADER, les investissements réalisés dans le domaine de l'élevage qui s'inscrivaient dans le cadre du Programme de Développement Régional et Rural (PDRR) 2014/2020.

Aussi, les crédits de paiement inscrits sur ce programme, qui ne concernent plus que les AP antérieures à 2016, s'élèvent à **171. 920,72€**

5.2 – Filières

Les crédits proposés, qui doivent permettre de soutenir les structures au titre de la promotion des filières courtes et d'Agrilocal, se répartissent comme suit :

- 130.000€ de crédit d'engagement avec **65.000€** de crédit de paiement,
- **21.546€** pour la cotisation à Agrilocal.

Les autres crédits de paiement des années antérieures s'élèvent à **65.000€**

5.3 – Forêts

Il est demandé un crédit de **676.042,57€** au titre de cette action dont :

- 303.630,00€ sur la section de fonctionnement,
- 372.412,57€ sur la section d'investissement.

Les crédits de fonctionnement sont nécessaires pour payer les frais de gestion de la chasse en forêts départementales ainsi que les taxes foncières, et les études et travaux d'entretien des bois et forêts.

Les crédits d'investissement sont demandés pour effectuer le paiement des diagnostics phytosanitaires sur le patrimoine arboré, et pour une action nouvelle pour le projet pédagogique dans le cadre du reboisement compensatoire du bois de Fécamp. A ce titre, il est proposé la création d'une AP de 183.000€ sur 2 ans et **153.000€** de crédits de paiement. De plus, afin de poursuivre les actions déjà validées, il convient d'abonder les AP déjà valides en crédit de paiement de 139.412,57€ pour :

- Le reboisement compensatoire des Essarts dont l'action s'inscrit dans le schéma agricole voté par le Conseil Départemental,
- Les gros travaux de remise à niveau de l'infrastructure forestière et des équipements associés du Bois l'Archevêque,
- Le paiement des gros travaux réalisés dans les forêts départementales.

Enfin, il convient de renouveler le marché de paysagement et mobiliers d'accueil de la Forêt Urbaine de Loisirs à Saint Etienne du Rouvray. A ce titre, il est proposé la création d'une AP sur 4 ans, de 290.000€ et **50.000€** de crédits de paiement.

5.4 – Partenariat à vocation agricole

Il s'agit du soutien à diverses structures et associations à vocation agricole, à la Chambre d'Agriculture, à l'organisation de foires agricoles, au fonctionnement des jardins ouvriers et familiaux. Dans le budget 2018, il est inscrit un crédit de **366.800€**

Pour le programme agricole 2013/2017, il est proposé la création d'une AP de 1.150.000€ avec **300.000€** de crédits de paiement afin de répondre aux nouveaux dispositifs de soutien aux investissements mis en place lors de l'adoption du programme agricole 2017/2020 le 20 juin dernier.

Une nouvelle AP de 100.000€ est également créée pour le financement de projets d'investissement sur les jardins ouvriers et familiaux, avec **50.000€** de crédits de paiement.

Les autres CP des AP antérieures s'élèvent à **706.352,89€**

6 – développement touristique (1.654.075,24€)

	BP 2018
Autres actions touristiques	205 500,00
011-Charges à caractère général	205 500,00
Plan départemental du tourisme	1 440 575,24
204-Subventions d'équipement versées	883 775,24
23-Immobilisations en cours	454 800,00
65-Autres charges de gestion courante	102 000,00
Signalétique touristique	8 000,00
011-Charges à caractère général	8 000,00
Total général	1 654 075,24

6.1 – Autres actions touristiques

Au titre de 2018, il est proposé un crédit total de **205.500€** réparti comme suit :

Pour les frais de fonctionnement 65.500€ liés à la gouvernance de l'OGS intégrant

- la cotisation de 3.600€ au Réseau des Grands Sites de France,
- une participation (= 0€) du Département à hauteur de 60 % de dépenses annuelles estimées à 100.000€, correspondant de fait aux masses salariales forfaitisées à 60.000€ des 2 ETP du Département en charge de la mission,
- une avance, à prévoir en recettes des 40.000€ de participations 2018 des Communes et Intercommunalités,
- 25.500€ correspondant aux actions 2017 qui ne seront engagées qu'en 2018 mais pour lesquelles les participations locales devraient être encaissées en 2017, à l'issue des approbations par les collectivités territoriales des conventions financières correspondantes.

Pour porter l'accueil du Tour de France à la Voile 2018 qui devrait se dérouler à Dieppe, en remplacement de la CCI Rouen Métropole, il est proposé un crédit de 140.000€ intégrant l'avance par le Département des 120.000€ de recettes attendues des autres partenaires de l'évènement.

6.2 – Plan départemental du tourisme

Il est proposé un crédit de fonctionnement de **102.000€** (identique à celui inscrit globalement en 2017) sur ce programme et sur le programme à destination des EPCI pour le financement d'actions de promotion touristique.

Sur la section d'investissement, pour le Plan Départemental de Tourisme, les crédits **1.338.575,24€** proposés se répartissent comme suit :

- enveloppe consacrée aux subventions il est proposé un crédit d'AP (identique à celui de 2017), soit 1.300.000€ avec 200.000€ de CP pour le financement des opérations dans le cadre de contractualisations avec les territoires et/ou d'appels à projets,
- enveloppe concernant les opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale, il est proposé une nouvelle AP de 600.000€ avec 200.000€ de CP (80.000€ pour la dépose ou le renouvellement des panneaux image sur les Routes Départementales, et 120.000€ à titre de provision pour des aménagements ou travaux liés à l'OGS que le Département serait amené à réaliser dans le cadre de ses compétences propres,

- les autres CP, pour les AP déjà valides, s'élèvent à 938.572,24€.

6.3 – Signalétique touristique

Dans le cadre du programme d'aide au développement du tourisme, le Département de la Seine-Maritime a participé à la mise en place d'une signalétique touristique en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, comprenant 47 Relais Informations Services (R.I.S.) sur l'ensemble de son territoire. L'entretien de ces équipements est estimé à 8.000€.

7 – Aménagement du territoire (26.278.966,91€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Aide à l'aménagement des communes	515 000,00
204-Subventions d'équipement versées	515 000,00
<input type="checkbox"/> Aide aux équipements communaux	5 146 402,36
204-Subventions d'équipement versées	5 146 402,36
<input type="checkbox"/> Aide aux pays	2 000 000,00
204-Subventions d'équipement versées	2 000 000,00
<input type="checkbox"/> Aide aux villes et agglomérations	9 705 989,48
204-Subventions d'équipement versées	9 705 989,48
<input type="checkbox"/> Aménagement énergétique du territoire	8 800 000,00
204-Subventions d'équipement versées	8 800 000,00
<input type="checkbox"/> Etudes urbanisme et aménagement	110 375,07
204-Subventions d'équipement versées	110 375,07
<input type="checkbox"/> Mauquenchy	1 200,00
011-Charges à caractère général	1 200,00
Total général	26 278 966,91

7.1 – Aide à l'aménagement des communes

Pour cette action, un crédit de 515.000€, en investissement est proposé au budget primitif 2018 pour soutenir les projets en faveur de l'urbanisation durable des centres bourgs, et l'aide à l'aménagement et l'habitat des centres bourgs.

L'expérimentation de l'urbanisation durable des centres bourgs a pour objectif d'accompagner, avec nos grands partenaires, des projets avec une prise en compte obligatoire des enjeux d'habitat et pouvant servir d'exemples aux autres territoires (densification, reconversion de bâti, parcours résidentiel lié au vieillissement, concertation locale ...). Le financement de la phase « études » est intervenu fin 2016 pour les six communes retenues dans le cadre de cet appel à projets. Afin qu'elles bénéficient d'une aide dans le cadre de la phase « travaux », il est proposé une Autorisation de Programme 2018 de 300.000€ et 265.000€ de crédits de paiement 2018.

Sur le volet de l'aide à l'aménagement et l'habitat des centres bourgs, une réflexion est actuellement menée pour proposer la création de nouveaux dispositifs d'aides en faveur des communes ou groupements de communes. Une aide aux aménagements publics des villages pour petites communes et une aide aux aménagements publics en centre-bourg. Pour ces deux dispositifs qui devraient entrer en vigueur début 2018, il est proposé une Autorisation de programme 2018 d'un montant de 750.000€ et 250.000€ de crédits de paiement 2018.

7.2 – Aide aux équipements communaux

Ce sont 5.146.402,36€ qui sont inscrits pour 2018. Les aides accordées sont de 4 ordres :

- Aides aux bâtiments administratifs et techniques
Il s'agit de financer toute dépense d'investissement en faveur du maintien et du développement des bâtiments publics (mairies, sièges administratifs, bâtiments à vocation sociale mis à disposition gratuitement, bâtiments techniques...). Dans ce cadre, il est proposé une Autorisation de Programme 2018 de 2.000.000€ et 1.506.966,67€ de crédits de paiement 2018 en faveur de l'antériorité et des engagements à venir en faveur de ce dispositif révisé en juin 2016,
- Aides aux locaux d'animation polyvalents et aux accueils collectifs de mineurs
Il s'agit de financer toute dépense d'investissement en faveur du maintien et du développement des locaux d'animation polyvalents (salles polyvalentes, salles des fêtes, foyers ruraux, locaux publics mis à la disposition des associations, locaux d'animation pour les jeunes...). Dans ce cadre, il est proposé une Autorisation de Programme 2018 de 2.000.000€ et 1.300.905,74€ de crédits de paiement 2018 en faveur de l'antériorité et des engagements à venir en faveur de ce dispositif révisé en juin 2016,
- Aides à la mise en accessibilité des bâtiments publics classés ERP
Dans une volonté de recentrage des aides du Département sur ses compétences et pour soutenir l'effort consenti par les collectivités pour se conformer aux normes réglementaires, un nouveau dispositif d'aide a été créé en juin 2016 en faveur de la mise en accessibilité des bâtiments existants (mairies, écoles, équipements sportifs et culturels, bibliothèques, salles polyvalentes...). Dans ce cadre, il est proposé une Autorisation de Programme 2018 de 2.100.000€ et 1.150.000€ de crédits de paiement 2018 en faveur de l'antériorité et des engagements à venir en faveur de ce dispositif révisé en juin 2016,
- Aides aux bâtiments administratifs et techniques et aux locaux d'animation VOLET CPS
Afin de régler les engagements effectués dans le cadre du Contrat de Proximité et de Solidarité de la période 2015/2016, il est proposé 1.188.529,95€ de crédits de paiement 2018.

7.3 – Aide aux pays

La génération 2007/2013 des contrats de pays est soldée.

Dans le cadre de la génération 2015/2020, il est sollicité la prorogation de l'AP 2015 existante.

Sur la politique départementale en faveur des territoires votée en Conseil Départemental de novembre 2016, des contrats territoriaux de développement (CTD) sont créés. Ces contrats sont conclus, pour les territoires qui en manifestent la volonté, à l'échelle de l'intercommunalité.

Les contrats de pays seront maintenus avec les territoires qui privilégieront cette échelle de contractualisation supra-intercommunale.

Ces crédits seront gérés au sein d'une enveloppe budgétaire unique regroupant les engagements encore vivants des contrats de territoire, ainsi que les engagements à venir au titre des CTD et au titre des contrats de pays maintenus.

Le montant de l'enveloppe dédiée à la contractualisation avec les territoires d'EPCI s'élève à 16,8M€ sur la période 2017/2021.

A cette prévision, s'ajoutent les 3,6M€ déjà contractualisés avec la Communauté de communes Caux Vallée de Seine avant sa transformation en agglomération au 1^{er} janvier 2016. Des engagements budgétaires ayant d'ores et déjà été délibérés sur la ligne « Contrats de pays » pour ce territoire, il est proposé de poursuivre l'exécution de ce contrat sur ce programme afin d'assurer un suivi budgétaire cohérent de ce territoire malgré le statut d'agglomération.

Il convient donc de porter l'actuelle AP de 18M€ à 20,4M€. Les crédits de paiement correspondants sont répartis de 2018 jusqu'en 2022.

Il est donc demandé des crédits de paiement 2018 à hauteur de **2.000.000€**, en hausse par rapport à 2017, en prévision d'engagements plus élevés l'an prochain.

7.4 – Aide aux villes et aux agglomérations

Sur la génération 2007/2013, l'intégralité des dossiers est désormais engagée.

Les derniers engagements sur cette génération ont été effectués fin 2016 et devraient être soldés en 2019.

Afin d'honorer les paiements correspondants, il est sollicité, après réajustement des CP, un crédit de paiement de 205.989€ en 2018.

Pour la génération 2015/2020, la prorogation de l'AP créée en 2015 est sollicitée.

A ce jour, seule l'agglomération Dieppe Maritime n'a pas contractualisé avec le Département. Suite à une première réunion technique avec les services de la CARD, une contractualisation CTD pourrait être envisagée prochainement.

Pour rappel, un étalement des paiements est appliqué pour les subventions supérieures à 700.000€ (40 % maximum en année N, 40 % maximum en année N+1, le solde en N+2).

Il est donc inscrit 8.500.000€ de CP.

Toutes générations confondues, les crédits de paiement 2018 au titre de l'action politique « aide aux villes et agglomérations » s'élèvent à **9.705.989€**

7.5 – Études d'urbanisme et d'aménagements

Les deux anciens dispositifs d'aides intitulés « Aide à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » et « Aide à l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat » ont fait l'objet d'une révision dans le cadre de la nouvelle politique habitat/logement afin de soutenir la planification urbaine prenant en compte les enjeux liés au logement. En effet, la loi permet désormais d'élaborer un document unique intitulé Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) auquel il est possible d'adjoindre un volet « déplacement-mobilité (PLUIHD). Dans ce cadre, il est proposé une Autorisation de Programme 2018 de 120.000€ et **110.375,07€** de crédits de paiement 2018 en faveur de l'antériorité et des engagements à venir en faveur de ce dispositif révisé.

7.6 – Terrains de Mauquenchy

Il est demandé un crédit de **1.200€** au titre de cette action en fonctionnement afin de payer les frais de gestion des terrains de Mauquenchy par la S.A.F.E.R.

8 – Aménagement foncier (449.713€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Frais annexes des aménagements fonciers	71 500,00
011-Charges à caractère général	71 500,00
<input type="checkbox"/> Remembrement routier	368 213,00
204-Subventions d'équipement versées	135 213,00
4544109-Aménagement foncier A150 Croixmare-Barentin (Dépenses)	8 000,00
4544110-Aménagement foncier liaison A28-A13 (Dépenses)	225 000,00
<input type="checkbox"/> Remembrement rural	10 000,00
204-Subventions d'équipement versées	10 000,00
Total général	449 713,00

8.1 – Frais annexes

Il est demandé un crédit de paiement de **71.500,00€** pour la section de fonctionnement.

Ces crédits sont destinés au fonctionnement des commissions d'aménagement foncier à mettre en place dans le cadre de la liaison A28 / A13.

8.2 – Remembrement routier

Il est demandé un crédit de paiement de **368.213,00€** pour la section d'investissement.

Ces crédits sont destinés au financement :

- des travaux connexes relatifs à l'Aménagement Foncier de l'A150, non pris en charge par le concessionnaire ainsi qu'au paiement des frais engendrés par la procédure d'aménagement foncier,
- des études préalables nécessaires à la mise en place de la procédure d'aménagement foncier relative à la liaison A28 / A13 et au marché de géomètre correspondant.

8.3 – Remembrement rural

Il est demandé un crédit de paiement de **10.000€** pour la section d'investissement, destiné aux subventions relatives aux échanges amiables de parcelles en milieu rural.

9 – Aménagement numérique (2.926.600€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Syndicat mixte numérique	2 926 600,00
204-Subventions d'équipement versées	926 600,00
65-Autres charges de gestion courante	2 000 000,00
Total général	2 926 600,00

9.1 – Syndicat Mixte Numérique

La refonte du plan de financement de Seine-Maritime Numérique, suite aux décisions d'accélérer le programme d'investissement voté par le Département en septembre, est actuellement en cours d'élaboration.

Il n'est pas exclu que le montant proposé de **2.000.000€** à ce budget primitif, soit modifié par décision modificative à venir, afin de les rendre conformes aux besoins, prenant en compte les dernières adhésions au syndicat numérique ainsi que le nouveau rythme de déploiement. L'ajustement aura à prendre en considération les décisions de la Région et de l'Etat concernant leur soutien à ce nouveau projet.

En investissement, l'inscription de **926.600€** correspond à la part départementale de l'emprunt souscrit par SMN, pour assurer la parité avec les participations des EPCI aux travaux de déploiement de la fibre ou de montée en débit.

10 – Transports maritimes (25.940.000€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> SMPAT	25 940 000,00
011-Charges à caractère général	250 000,00
65-Autres charges de gestion courante	25 690 000,00
Total général	25 940 000,00

10.1 – SMPAT

Dans le cadre du soutien du Département aux liaisons transmanche, il est proposé, pour 2018, un budget de **25.954.000€** dont 250.000€ de cotisation au syndicat mixte.

III – EDUCATION, CULTURE ET SPORTS

Ce domaine regroupe **135.236.460,15€** de dépenses, dont **45.628.543,55€** en investissement et **89.607.916,60** en fonctionnement.

1 – Collèges privés (7.611.955€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Dotations globales C.privés	5 736 955,00
65-Autres charges de gestion courante	5 736 955,00
<input type="checkbox"/> Dotations spécifiques C.privés	1 875 000,00
204-Subventions d'équipement versées	1 825 000,00
65-Autres charges de gestion courante	50 000,00
Total général	7 611 955,00

1.1 – Dotations globales

Depuis 1986 les dépenses de fonctionnement des 23 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat sont prises en charge par le biais d'un forfait d'externat.

Comme l'impose la réglementation, cette somme forfaitaire doit respecter le principe de parité entre élèves publics et privés. Ce forfait est issu du rapport entre le montant global de la dotation «collèges publics», - déduction faite des majorations pour enseignements et classes spécialisés et élèves boursiers - et l'effectif « public », auquel s'ajoutent les majorations appliquées aux effectifs réels concernés des collèges privés.

Pour 2018, les dotations de fonctionnement représentent un montant global de **5.736.955€**, incluant les parts « matériel » et « personnel ». Ces dépenses sont en augmentation du fait de la hausse des effectifs (+77 par rapport à l'an passé).

1.2 – Dotations spécifiques

Le Département accorde une aide aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat pour leurs projets d'investissement, sous forme d'une subvention à hauteur du dixième des dépenses annuelles de fonctionnement des établissements non couvertes par des fonds publics ainsi qu'une subvention pour l'acquisition d'équipement informatique (Code de l'Education, art. L151-4).

Une autorisation de programme de 1.825.000€ est proposée au BP 2018 et **1.825.000€** au titre des crédits de paiement pour ce même exercice, pour l'ensemble des conventions passées depuis 2015, et celles à venir en 2018.

Les actions pédagogiques des collèges privés peuvent être financées selon la nature, l'intérêt et le plan de financement des projets présentés dans le cadre des thèmes énumérés dans les dotations « Initiatives Pédagogique » des collèges publics. L'inscription d'une enveloppe de **50.000€** est prévue pour 2018 à ce titre. Cette somme est en diminution par rapport à 2017, du fait de l'intégration du dispositif d'aide à l'acquisition de ressources pédagogiques dans la dotation globale de fonctionnement.

2 – Collèges publics (100.164.217,80€)

	BP 2018
A.T.T.E.E.	44 562 000,00
011-Charges à caractère général	75 000,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	43 841 500,00
27-Autres immobilisations financières	25 000,00
65-Autres charges de gestion courante	620 000,00
67-Charges exceptionnelles	500,00
Autres équipements collèges publics	1 545 000,00
204-Subventions d'équipement versées	1 145 000,00
21-Immobilisations corporelles	400 000,00
Autres travaux collèges publics	6 938 000,00
011-Charges à caractère général	2 402 300,00
204-Subventions d'équipement versées	2 700,00
20-Immobilisations incorporelles	125 000,00
21-Immobilisations corporelles	100 000,00
23-Immobilisations en cours	4 308 000,00
Dotations globales C.publics	16 450 000,00
65-Autres charges de gestion courante	16 450 000,00
Dotations spécifiques C.publics	2 410 850,00
011-Charges à caractère général	3 000,00
20-Immobilisations incorporelles	14 850,00
65-Autres charges de gestion courante	2 393 000,00

☐ Équipement informatique collèges publics	3 230 000,00
011-Charges à caractère général	1 230 000,00
20-Immobilisations incorporelles	100 000,00
21-Immobilisations corporelles	1 900 000,00
☐ Équipements sportifs utilisés par les collégiens : participation aux dépens	1 500 000,00
65-Autres charges de gestion courante	1 500 000,00
☐ Gros travaux de maintenance collèges publics	6 500 000,00
23-Immobilisations en cours	6 500 000,00
☐ Partenariats associatifs C.public	95 000,00
65-Autres charges de gestion courante	95 000,00
☐ Plan collèges	13 385 711,77
011-Charges à caractère général	210 000,00
21-Immobilisations corporelles	10 000,00
23-Immobilisations en cours	13 015 711,77
67-Charges exceptionnelles	150 000,00
☐ Plan cuisines	3 331 656,03
011-Charges à caractère général	73 200,00
23-Immobilisations en cours	3 258 456,03
☐ Plan équipements sportifs	216 000,00
011-Charges à caractère général	16 000,00
23-Immobilisations en cours	200 000,00
Total général	100 164 217,80

2.1– ATTEE

Le coût des personnels titulaires et remplaçants (y compris les dépenses sociales et les congés bonifiés, emplois aidés, emplois d'avenir recrutés dans les collèges inclus) était évalué à 43,310M€ au BP 2017 et sera de **43,627M€** au BP 2018 soit une hausse de 0,73 %. Cette légère hausse s'explique par les effets CAP et recrutements d'agents temporaires dans les collèges pour assurer le remplacement des agents titulaires absents.

Le financement des contrats uniques d'insertion (CUI) dans les Etablissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E.) dans le cadre de la convention de gestion avec l'Agence de Service et de Paiement représente un crédit de 0,593M€ au titre des crédits d'intervention.

Cette enveloppe intègre également le financement des contrats uniques d'insertion (CUI) dans les Etablissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E.), pour un montant de **0,607M€**, frais de gestion inclus. Ce crédit est versé sous forme d'une contribution, inscrite au chapitre 65, à l'Agence de Services et de Paiement chargé du versement de l'aide complémentaire aux E.P.L.E.

Pour la formation des agents des collèges (ATTEE), il est proposé un crédit de paiement de **50.000€** au titre de la formation des agents des collèges. Il reste identique au montant proposé en 2017 et doit principalement servir à financer les formations et habilitations liées aux travaux dangereux.

2.2 – Équipement (hors informatique)

Outre les grosses opérations d'investissement dans les collèges publics, le Département intervient pour l'équipement mobilier et matériel des collèges, hors informatique, en achats directs ou au travers d'une dotation de renouvellement (25€ par élèves avec un plancher de 10.000€), ou au titre des équipements divers. Il convient de préciser, qu'en 2018, le collège Charcot à Oissel sera livré et donc sera équipé. Pour l'ensemble des besoins, il est proposé la création d'une AP de 2.055.000€. Les crédits de paiement qu'en à eux sont évalués à **1.545.000€**

2.3 – Autres travaux

Pour la prise en charge de l'ensemble de ces dépenses, la création d'une nouvelle AP de 3.905.700€ est proposée, avec des crédits de paiement de **4.535.700€**. Parmi les dépenses attendues, se trouvent les contrats de chauffage, qui représentent à eux seuls 1.040.700€. Le reste concerne les travaux d'entretien courant, les travaux de désamiantage ou la mise en sécurité des collèges.

En fonctionnement, ce sont **2.402.300€** qui sont inscrits au projet de budget 2018. Ces crédits sont destinés aux travaux d'entretien pouvant revêtir un caractère d'urgence, à la prise en charge de locations de bâtiments démontables liés aux sureffectifs, au recours à un assistant à maître d'œuvre pour la mise en place et le suivi des contrats de chauffage, aux études telles les diagnostics, les analyses du LAVD. Ces crédits sont en forte diminution pour 2018, du fait de la résolution de la situation du collège Jean Zay au Houllme.

2.4 – Dotations globales de fonctionnement

La dotation globale sera prélevée sur l'enveloppe de **16.450.000€** inscrite au budget. Cette dernière est en diminution de 0,9 %, du fait de la prise en compte du fonds de roulement dans l'attribution de la DGF. Les collèges dont le fonds de roulement est supérieur à 50 % de la DGF voient leur dotation écartée de 10 %. Il convient de noter, par ailleurs, qu'il n'y a pas lieu de prévoir une dotation complémentaire de fonctionnement pour compenser les frais liés aux cuisines provisoires.

2.5 – Dotations spécifiques

Une enveloppe de 2.396.000€ est inscrite au BP 2018, soit une diminution de 19 %. Cette diminution résulte essentiellement de la suppression de l'accompagnement scolaire au 31 décembre prochain, ramenant ainsi à 2M€ les crédits pour le CRED. Ce programme comprend également les crédits liés au transport des élèves vers les piscines, en baisse, ainsi que les dotations pour les projets REP.

2.6 – Équipement informatique

Cette action recouvre le renouvellement des équipements de collèges. Une AP de 2M€ avec des crédits de paiement de même montant.

De plus, il est inscrit un crédit de 1.230.000€ en section de fonctionnement pour la prise en charge, en externalisation, de la maintenance des équipements informatiques (1M€), la gestion de l'ENT dans le cadre du marché avec la société KOSMOS (180.000€) et la destruction des équipements électriques et électroniques.

2.7 – Équipements sportifs utilisés par les collégiens : participation aux dépenses de fonctionnement

Il s'agit de la participation aux frais de fonctionnement des gymnases communaux et intercommunaux pour leur utilisation par les collégiens estimée, dans le projet de budget à 1.500.000€. Le montant de la redevance est calculé sur la base de 11,42€ de l'heure.

2.8 - Gros travaux de maintenance

La programmation des gros travaux annuels concerne des opérations nécessitant des prestations de conception et d'études. Certaines opérations sont annuelles, d'autres, en raison de leur importance, complexité technique et poids budgétaire sont planifiées sur trois ans. Pour 2018, il est proposé la création d'une AP de 5.5M€ avec des crédits de paiement pour ce programme s'élève à **6,5M€**

2.9 – Partenariat associatif

Pour 2018, le principe de développer des partenariats avec des associations à destination des collèges du Département est reconduit. La somme de **95.000€** est proposée au budget 2018.

Une aide financière départementale est envisagée pour l'Estran, la chambre des Métiers, Cité de la Mer et la CAPEB.

2.10 - Plan collèges

En 2018, dans le cadre de la reconstruction des collèges R Rolland au Havre et Maeterlinck à Luneray votée au Plan Ambition Collèges, des crédits sont nécessaires pour rendre possible le versement d'indemnités aux candidats non retenus lors du concours de maîtrise d'œuvre. Par ailleurs des indemnités seront à verser pour la résiliation de marchés liés à la mise en place d'un collège partiel provisoire au Houlme.

En investissement, ce sont 13,015M€ qui sont inscrits en crédits de paiement. Les principales dépenses concernent le collège Charcot à Oissel pour 6,5M€, la reconstruction du collège H de Navarre à Yerville pour 2,310M€ et la prise en charge des études de programmation pour les nouvelles opérations du plan Ambition Collèges.

Par ailleurs, il est demandé un crédit de **10.000€**, sur la création d'une AP de 10.000€, afin de faire face à d'éventuels frais de notaire dans l'hypothèse où l'acquisition d'un collège se révélerait nécessaire.

2.11 – Plan cuisines

Afin de répondre aux exigences de la réglementation en terme de normes sanitaires et d'hygiène, d'offrir des lieux accueillant pour la restauration des collégiens et d'améliorer les conditions de travail de nos agents, nous continuons l'effort de mise à niveau des restaurations.

Ainsi, pour 2018, une AP de 2,550M€ est proposée afin de restructurer la cuisine du collège Monet à Saint Nicolas d'Aliermont.

Les crédits de paiement quant à eux sont évalués à **3.258.456€** pour permettre également la réalisation des travaux des cuisines des collèges Cocteau à Offranville et Raimbourg à Doudeville.

Par ailleurs, en fonctionnement, des crédits de 73.200€ sont nécessaires pour verser des indemnités aux candidats non retenus lors du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction ou restructuration des ½ pensions des collèges La Hêtraie à la Feuillie, de la Hève à Sainte-Adresse et Malot au Mesnil-Esnard.

2.12 – Plan équipements sportifs

Le plan « Equipements sportifs » est destiné à doter les établissements qui n'en disposent pas des moyens nécessaires pour l'enseignement obligatoire de l'Education Physique et Sportive.

En 2018, un crédit de fonctionnement de 16.000€ est inscrit afin de prendre en charge les indemnités de concours à verser aux projets non retenus dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif au collège de Monet de Saint Nicolas d'Aliermont.

Sur la section d'investissement, ce sont 200.000€ qui sont proposés au budget, crédits nécessaires à la réalisation des études liées à la création du nouvel équipement.

3 – Construction et soutien scolaire hors collèges (3.506.325,18€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Aide aux établissements du 1er degré	3 506 325,18
204-Subventions d'équipement versées	3 506 325,18
Total général	3 506 325,18

3.1 – Aide aux établissements du premier degré

La politique départementale de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements a été révisée en assemblée de juin 2016. Aujourd'hui, il s'agit de financer toute dépense d'investissement en faveur de la construction ou l'extension d'un bâtiment à usage scolaire et/ou d'animation, de garderies scolaires, de cantines à usage exclusif des écoles du 1^{er} degré ainsi que les cours d'écoles. Dans ce cadre, il est proposé une Autorisation de Programme 2018 de 4.200.000€ avec 2.768.692,23€ de crédits de paiement 2018 en faveur de l'antériorité et des engagements à venir en faveur de ce dispositif révisé en juin 2016.

Par ailleurs, il reste des engagements effectués dans le cadre du Contrat de Proximité et de Solidarité de la période 2015/2016. Dans ce cadre, il est inscrit 737.632,95€ de crédits de paiement 2018.

4 – Culture et patrimoine (12.177.663,05€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Actions de mémoire	49 140,00
204-Subventions d'équipement versées	49 140,00
<input type="checkbox"/> Archives	760 097,26
011-Charges à caractère général	557 170,00
21-Immobilisations corporelles	130 927,26
23-Immobilisations en cours	60 000,00
65-Autres charges de gestion courante	12 000,00
<input type="checkbox"/> Autres actions culturelles	316 000,00
011-Charges à caractère général	80 000,00
65-Autres charges de gestion courante	236 000,00
<input type="checkbox"/> Enseignements artistiques	1 200 000,00
65-Autres charges de gestion courante	1 200 000,00

☐ Equipements et matériels culturels	1 100 000,00
204-Subventions d'équipement versées	1 100 000,00
☐ Lecture	1 295 953,00
011-Charges à caractère général	874 953,00
204-Subventions d'équipement versées	400 000,00
21-Immobilisations corporelles	14 000,00
65-Autres charges de gestion courante	7 000,00
☐ Musées et patrimoine départemental	2 076 422,79
011-Charges à caractère général	911 360,00
20-Immobilisations incorporelles	12 000,00
21-Immobilisations corporelles	43 180,00
23-Immobilisations en cours	1 109 332,79
67-Charges exceptionnelles	550,00
☐ Partenariats culturels divers	2 650 550,00
011-Charges à caractère général	45 000,00
65-Autres charges de gestion courante	2 605 550,00
☐ Restauration du patrimoine architectural	2 729 500,00
011-Charges à caractère général	34 500,00
204-Subventions d'équipement versées	2 630 000,00
65-Autres charges de gestion courante	65 000,00
Total général	12 177 663,05

Au cours de sa séance du 4 octobre 2016, le Conseil Départemental a adopté une nouvelle politique culturelle pour la période 2016-2022 dont les grands enjeux sont identifiés comme suit :

1. Renforcer l'intervention départementale sur les territoires les moins pourvus en offre culturelle, notamment les territoires ruraux.

Le Département peut agir en faveur d'un rééquilibrage en contribuant à l'existence d'une offre artistique et culturelle de qualité de proximité, en valorisant l'existant, en impulsant des projets nouveaux, en travaillant sur la mobilité des offres et des publics.

2. Faire de la culture un outil d'insertion et de cohésion sociale au bénéfice des publics prioritaires dans l'accompagnement départemental.

Le Département, au regard de ses compétences premières, choisit d'agir en faveur des publics les plus fragilisés : bénéficiaires du RSA, personnes âgées, personnes handicapées, des personnes et des familles les plus modestes (selon les critères de la CAF), et des publics dont il a la charge dans le cadre de ses compétences : élèves des collèges.

- Cette priorité n'exclut pas le public individuel et familial qui constitue un public nombreux notamment pour les sites et musées mais bien au contraire invite à adapter les interventions en proposant d'une part des actions adressées directement au grand public, d'autre part des interventions visant les publics «relais» qui sont en tant qu'interlocuteurs privilégiés les intermédiaires entre les politiques du Département et les habitants. De manière générale, il s'agit des communes ou leurs regroupements, et de manière spécialisée les bibliothécaires et acteurs du livre, les collèges, les acteurs du social, de l'éducation nationale, et les associations dans les domaines culturels, artistiques et patrimoniaux.

3. Affirmer l'identité sociale du Département.

- La poursuite d'objectifs répondant à ces enjeux permet au Département d'affirmer sa spécificité sociale auprès des autres collectivités territoriales, de l'État et de ses partenaires. Elle offre également l'opportunité d'une démarche globale pour impliquer les habitants *via* des dispositifs culturels, dans les champs de l'économie et de l'emploi, de la formation, de l'insertion sociale, du tourisme et dans des projets de territoire.

Ces enjeux se déclinent en axes d'intervention faisant l'objet de fiches actions :

1. Favoriser la culture comme levier d'attractivité territoriale et touristique, et encourager le développement des industries culturelles et créatives,
2. Contribuer à l'existence d'une offre artistique et culturelle durable en milieu rural,
3. Associer le dynamisme de la création contemporaine à la politique de lecture publique et d'animation du patrimoine,
4. Faire de la transmission et de la formation des outils pour l'implication des acteurs et la participation des habitants,
5. Définir l'identité départementale dans le lien entre cultures et solidarités.

Parmi les actions nouvelles qui seront menées dans le cadre de ce projet pluriannuel, figurent notamment :

- Le numérique : de nouveaux usages culturels
 - La création d'un portail numérique, centre ressources à destination de tous,
 - Encouragement au développement des industries culturelles et créatives,
 - Favoriser la participation des habitants en ligne.
- Une intervention plus forte pour la préservation et la valorisation du patrimoine
 - Création d'un label Patrimoine Rural,
 - Aider à la restauration du patrimoine privé (clos-masures),
 - Promouvoir les clos-masures et l'Itinéraire Européen de la Culture sur l'Impressionnisme.
- Créer une dynamique sur le territoire
 - Développer des résidences artistiques en milieu rural,
 - Faire connaître par un Guide de diffusion des petites formes (lectures, spectacles, expos, conférences),
 - contractualisation avec les territoires intercommunaux.
- Faire participer les habitants
 - Sensibilisation les publics relais à l'offre culturelle et à la médiation,
 - Accompagner les projets d'action culturelle et devoir de mémoire,
 - Encourager les pratiques amateurs grâce au Pass Jeunes 76.

La transversalité et la pluridisciplinarité seront privilégiées dans la mise en œuvre de ce projet. Pour autant, les propositions budgétaires s'articulent encore autour des programmes existants structurés par thématique culture, lecture publique et patrimoine, sites et musées, pour l'année 2018.

4.1 – Actions de mémoire

Au titre des actions de mémoire est sollicitée l'ouverture d'une autorisation de programme de 23.500€, accompagnée de crédits de paiement 2018 à hauteur de **49.140€**, afin de soutenir les projets d'édification et de rénovation de monuments commémorant un événement important du département (célébrité départementale, guerre, catastrophe...).

Par ailleurs, la Direction de la Culture et du Patrimoine est désormais en charge de la politique mémorielle. Ainsi, 40 associations et projets ont été soutenus sur cette thématique en 2017, au moyen d'une enveloppe globale de 120.000€ reconduite en 2018. En sus des subventions attribuées, un appel à projets Devoir de Mémoire dédié au centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale est lancé en cette fin de d'année 2017 avec une mise en œuvre en 2018. Celui-ci sera doté d'une enveloppe globale de 20.000€ déjà incluse dans le budget de la politique mémorielle.

4.2 – Archives départementales

La gestion des archives est répartie sur 3 sites : le pôle culturel Grammont (archives historiques), l'Hôtel du Département (archives contemporaines, archives communales et presse) et le Centre de Darnétal (archives d'entreprises et d'architectes, pré-archivage des services versants du Département). Il s'agit de réaliser la sauvegarde des archives publiques dans le Département, la conservation patrimoniale et un outil au service de public.

Les demandes d'inscription budgétaire pour 2018 se montent en dépenses à **760.097€** de crédits de paiement (dont 190.927€ en investissement, 569.170€ en fonctionnement). Par ailleurs, il est proposé la création d'une AP de 130.000€.

Ces inscriptions doivent en premier lieu permettre de faire face aux dépenses d'équipement et de fonctionnement des sites :

- En investissement, elles sont principalement destinées à changer la plus ancienne station de numérisation noir et blanc par une station couleur et, compte tenu des incidents climatiques survenus en 2017, à se doter d'un système de contrôle climatique pour la Tour des Archives, indépendant de la GTB (100.000€),
- En fonctionnement, elles couvrent les dépenses nécessaires au gardiennage et à la sécurité du Pôle culturel Grammont (189.000€). La Ville de Rouen participe à cette dépense à hauteur de 17 %.

Les crédits nécessaires aux activités 2018 sont les suivants :

- Pour les dépenses liées à la conservation et au traitement des collections (marchés pluriannuels d'acquisition de fournitures de conservation préventive et de restauration, dépenses de reliure, maintenance des équipements) ainsi qu'à leur enrichissement au titre des acquisitions, ont été inscrits 30.927€ en investissement et 203.170€ en fonctionnement. Ces crédits doivent notamment permettre, pour minimiser les risques de contamination, d'accélérer les opérations de dépoussiérage des collections patrimoniales et des rayonnages qui, du fait de leurs spécificités, supposeront l'intervention de prestataires spécialisés,
- Afin de poursuivre le travail de médiation culturelle et éducative (ateliers en direction des collégiens, accueils de groupes, expositions destinées à tous les publics), 90.000€ ont été inscrits en fonctionnement. Ils permettront notamment la présentation de trois expositions sur 2018 :
 - « Histoire de la publicité et des marques » à Grammont,
 - « La Normandie de la province à la région » à la Tour des Archives,
 - « Itinéraires de poilus » à Grammont.
- En ce qui concerne la numérisation, 60.000€ ont été inscrits en investissement et 75.000€ en fonctionnement, afin de poursuivre la campagne commencée en 2015 sur les documents iconographiques et la presse ancienne, en vue de leur mise en ligne, ainsi que la numérisation des minutes notariales.

Enfin, les crédits inscrits sur la ligne de subvention pour la restauration et le traitement des archives des petites communes, en fonctionnement, ont été portés à 12.000€, pour absorber les dernières demandes non instruites en 2017.

4.3 – Autres actions culturelles

Il est prévu un crédit de fonctionnement de **3160.000€**, dont 236.000€ au titre du soutien aux structures. Les 80.000€ restant sont fléchés de la manière suivante :

- 50.000€ destinés à l'achat de prestations pour la mise en place ou le renouvellement d'actions de valorisation de la politique départementale : médiation au sein des sites et musées, éducation artistique et culturelle, ou encore conduite d'actions spécifiques autour des pratiques amateurs ou de visibilité de l'action départementale pour le grand public, ces crédits pouvant être mobilisés tant sur des projets d'initiative territoriale que sur des projets d'actions culturelles dans des sites et musées départementaux,
- 10.000€ pour la reconduction au Parc de Clères de l'opération « Adoptez un jardin », qui permet à des publics variés (notamment des enfants en situation de handicap et des personnes âgées) de découvrir des pratiques artistiques dans le domaine du paysage, sur la thématique de la botanique. Il est à noter que le financement de ce projet est intégralement compensé par une recette de 10 000 € de la DRAC,
- 20.000€ destinés au Portail Culture.

4.4 – Enseignements artistiques

Notre Assemblée a adopté en 2016 son second Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, qui intègre désormais les aides annuelles accordées aux écoles de musique et de danse, le financement des actions de coordination et le soutien aux associations de pratique amateur.

Les orientations de ce nouveau schéma permettent de favoriser une offre de pratique amateur de qualité, diversifiée (musique, musiques actuelles, danse, théâtre...) et accessible sur tout le territoire.

Le montant des aides accordées dans le cadre de ce schéma est déterminé en fonction d'une enveloppe fermée dont le montant annuel s'élève à **1.200.000€**

4.5 – Équipements et matériels culturels

Le Département poursuit son action en faveur de l'aide aux locaux à vocation culturelle (communes et associations), et l'aide à l'équipement et aux matériels culturels des associations culturelles.

Il est à noter que le dispositif d'aide aux locaux culturels fait partie des dispositifs soumis à limitation annuelle du nombre de dossiers susceptibles de bénéficier d'une subvention départementale. Disposant d'un plafond de dépense subventionnable élevé, ce dispositif est susceptible d'être activé prioritairement par les maîtres d'ouvrage devant prioriser leurs projets.

Il est sollicité l'ouverture d'une autorisation de programme 2018 de 1.000.000€ et un montant de crédits de paiement 2018 à **1.100.000€**, compte tenu du lissage des échéanciers de paiement des AP 2015 CPS jusqu'en 2020.

4.6 – Lecture

Il est prévu un crédit de **993.453€** au titre de cette action, dont 404.000€ pour la section d'investissement (crédits de paiement 2018) et 589.453€ pour la section de fonctionnement.

Le budget 2018 intègre les inscriptions nécessaires à la mise en place des actions votées dans le cadre du rapport « dynamique territoriale et diversité culturelle » :

- 7.000€ pour la mise en œuvre de la fiche action FA.4.2 « sensibilisation des publics relais à l'offre culturelle : le livre et la lecture en faveur de la petite enfance »,
- 5.000€ pour la rémunération des compagnies pour la journée « petites formes » organisée à la médiathèque départementale.

Il est prévu d'anticiper le besoin en crédits supplémentaire afin de prendre en compte l'évolution des outils mis à disposition des bibliothèques, notamment le projet de développement d'une offre numérique supplémentaire destinée aux usagers des bibliothèques (accès à des ressources et contenus en ligne : presse en ligne, auto formation etc..). Ce projet dénommé « BIBNUM76 » vient de recevoir le soutien du FEDER 2014-2020. 10.000€ sont prévus pour 2018. La subvention portera plus particulièrement sur les ressources mises à disposition du réseau de lecture publique et les moyens humains à mobiliser sur ce projet numérique mené par la médiathèque départementale.

Il est à noter que le budget de fonctionnement de la médiathèque intègre une somme de 50.553€ destinée au règlement des factures émises par le Parc Départemental pour l'entretien des bibliobus.

Concernant la section d'investissement, l'ouverture d'une autorisation de programme 2018 de 404.000€ est demandée afin de financer des projets de création, restauration et/ou équipement de bibliothèques et médiathèques publiques, et de procéder à l'achat de packs animation numérique qui seront mis à disposition des bibliothèques partenaires.

En parallèle des actions récurrentes menées par le Service de la Lecture Publique - Médiathèque Départementale - relevant de missions obligatoires, il convient de souligner l'opération « Lire à la Plage » dont bénéficient 12 sites depuis 2010. Le succès de cette opération s'est encore confirmé en 2017 (38.208 livres ont été consultés sur les 12 sites soit une moyenne de 3.184 livres par site). Pour 2018, l'opération sera reconduite sur ces 12 sites et bénéficiera d'un renouvellement des collections pour un montant de 30.000€. Un crédit de 292.500€ en fonctionnement pour l'achat de revêtement divers, de supports de communication visuelle et événementielle ainsi que des consommables pour les activités manuelles et arts créatifs. Sur la section d'investissement, il est proposé la création d'une AP pour 2018 d'un montant de 30.000€ une inscription de 10.000€ en crédits de paiement. Ces crédits permettent le renouvellement des équipements en matériel et mobilier mais aussi à compléter ou remplacer certains éléments mobiliers des 12 chalets qui, au fil des années, se sont détériorés.

A noter que le crédit de 80.000€ habituellement consacré à l'aide aux manifestations littéraires et aux acteurs œuvrant en faveur de la lecture est désormais inscrit sur le Programme des partenariats culturels divers.

4.7 – Musées et patrimoine départemental

S'agissant des sites et musées départementaux, il est demandé un crédit de 817.170€ en fonctionnement, et l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 45.500€, accompagnée des crédits de paiement à hauteur de 46.180€ sur la section d'investissement.

En décembre 2017 prend fin le bail emphytéotique conclu entre le Département et l'ATAR (Association Touristique de l'Abbaye Romane de Saint-Georges-de-Boscherville). L'association ayant fait savoir à notre collectivité qu'elle ne souhaite pas poursuivre la gestion du site, un montant de 190.000€ a été budgétisé sur l'exercice 2018 (180.000€ en fonctionnement et 10.000€ en investissement).

Ces dépenses sont en partie compensées par des recettes.

Les sommes ainsi inscrites en fonctionnement permettront de poursuivre la programmation d'expositions temporaires, de visites commentées et d'animations. Le programme envisagé réunira les sites et musées sur des événements nationaux (journées européennes du patrimoine, nuits des musées, rendez-vous aux jardins, journées de l'archéologie...) mais aussi sur des manifestations initiées par le Département comme les pique-niques festifs du printemps.

La programmation comportera notamment :

- Des expositions autour des bonnets cauchois et de l'enfance au XIX^e siècle au Musée des Traditions et Arts Normands de Martainville, de Victor Hugo et de la Chine (dans le cadre du partenariat culturel de Département avec la Chine) et d'Adèle Hugo au Musée Victor Hugo de Rives-en-Seine (Villequier), des œuvres photographiques de Joseph Koudelka et de la photographie nordique à l'Abbaye de Jumièges,
- Des événements autour de la lecture et le livre avec la présence du festival Terres de Paroles à Rives-en-Seine (Villequier) et à Jumièges,
- La Fête des métiers et du patrimoine dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins,
- L'implication forte des sites dans des manifestations initiées par les communes comme les fêtes viking et médiévales de Jumièges, les journées nationales de l'archéologie de Lillebonne etc...,
- Mais aussi des actions de médiation, des spectacles, des conférences etc.

Des crédits de fonctionnement sont également prévus pour la poursuite des opérations « Jardins secrets » et « Jumièges à ciel ouvert », ainsi que la poursuite des prestations mécénat.

Sur la section investissement est sollicitée l'ouverture d'une autorisation de programme de 45.500€ pour, d'une part la restauration et l'acquisition de collections, d'autre part l'acquisition de matériels destinés aux sites et musées.

Sur les 10 premiers mois de 2017, l'ensemble des musées et sites gérés et/ou propriétés du Département (hors Parc de Clères) a accueilli 91.046 visiteurs répartis comme suit :

- Musée des Traditions et Arts Normands : 21.973 au 31/10/17
- Musée Victor Hugo : 11.120 au 31/10/17
- Abbaye de Jumièges : 73.313 au 31/10/17

Il est proposé un crédit de **1.118.332,79€** au titre de cette action sur la section d'investissement, pour la poursuite des actions ayant déjà fait l'objet d'autorisation de programme :

- La fin du paiement des travaux de réparation du sinistre à la billetterie et la poursuite des travaux de restauration des murs. du Théâtre Romain de Lillebonne,
- Les études et travaux de réparation du cellier du bâtiment conventuel et du mur de soutènement de la terrasse haute et du Pavillon des vents de l'abbaye St Georges à Saint Martin de Boscherville,
- La mise en conformité électrique, le PCET et l'accessibilité handicapés du Musée Victor Hugo à Rives en Seine,
- Les travaux entrepris à l'Abbaye de Jumièges :
 - La restauration des bâtiments conventuels et chœur de l'Église Notre Dame,
 - Le solde de la restauration des murs d'enceinte du Domaine,
 - La restauration de l'Église Saint Pierre,
 - Les études de maîtrise d'œuvre concernant les travaux pérennes du logis abbatial.

De plus, il est demandé la création d'une AP de 1.185.000€ sur 4 ans et **306.664€** de crédits de paiement dont :

- 50.000€ pour lancer les études concernant les travaux pérennes du logis abbatial de l'Abbaye de Jumièges,

- 40.000€ pour les gros travaux d'entretien annuel à l'Abbaye de Jumièges,
- 216.664€ pour la tranche conditionnelle n°2 des travaux de restauration des bâtiments conventuels et chœur de l'Église Notre Dame à Jumièges,
- Engagement des travaux d'écêtement d'une zone hydromorphe au Château de Martainville,

Le Parc de Clères étant constitué en budget annexe, celui-ci est détaillé au « II LES BUDGETS ANNEXES, I », du présent rapport.

4.8 – Partenariats culturels divers

Il est demandé sur la section fonctionnement un crédit de **310.550€** pour mener le travail d'accompagnement des acteurs culturels, la mise en place de projets sur les territoires et les actions de valorisation et d'animation en faveur du patrimoine conformément aux orientations 2017 – 2022 de la politique culturelle votées par notre Assemblée en octobre 2016.

Ce montant intègre la reconduction des inscriptions pour les dispositifs suivants et permet de maintenir à **1.133.050€** l'intervention départementale en faveur :

- des lieux de création et de diffusion (560.000€),
- de l'accompagnement des créations artistiques (90.000€),
- des festivals et manifestations culturelles (200.000€),
- de l'aide à l'émergence et à la professionnalisation (253.050€),
- de l'aide à l'action culturelle en faveur des artistes (30.000€).

A ces politiques s'ajoutent les participations aux EPCC pour Terres de Paroles (800.000€) et Le Volcan au Havre (332.500€).

Une somme de 45.000€ est également prévue afin de développer chaque année 2 résidences artistiques au sein des sites et musées départementaux ou d'autres lieux emblématiques ou encore de territoires engagés dans une dynamique favorable à la mise en place de tels projets.

4.9 – Restauration du patrimoine architectural

En matière d'investissement, le Département poursuit sa politique d'accompagnement à la réhabilitation du patrimoine propriété des communes et des associations qui s'appuie sur des dispositifs prenant en compte la qualité et le classement de ce patrimoine (classé, inscrit, non protégé...).

L'exercice 2018 est impacté par les dossiers instruits au titre des CPS qui n'ont pu être individualisés en 2016 faute d'avoir été complétés avant le 30 octobre 2016. Ceux-ci sont venus dès le début 2017 ponctionner le montant des AP prévues en 2017 pour les dossiers 2017, entraînant un report de l'examen des dossiers 2017 sur l'exercice 2018.

L'estimation des crédits de paiement est également à la hausse, dans la mesure où toutes les opérations bénéficient désormais d'une autorisation anticipée de commencement des travaux.

En 2018 sera poursuivi également la mise en œuvre du nouveau dispositif d'aide aux particuliers pour la rénovation des bâtiments agricoles des clos-masures, adopté dans le cadre de la nouvelle politique culturelle qui a été votée en octobre 2016 et dans la logique de la démarche d'inscription des clos-masures au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour l'ensemble de la section Investissement, il est prévu un montant d'AP de 3.750.000€ et un montant de crédits de paiement à **2.630.000€** en 2018, afin de prendre en compte l'afflux exceptionnel de dossiers (1.865.578€ dossiers incomplets connus en octobre 2017 à prendre sur l'exercice 2018).

Sont également inscrits pour cette action, en section de fonctionnement, **99.500€** permettant notamment de financer :

- l'Association Touristique de l'Abbaye Romane de Saint Georges de Boscherville pour les actions culturelles qu'elle mènera sur le site (5.000€),
- les associations œuvrant dans le cadre de la restauration ou de l'animation du patrimoine (Fondation du Patrimoine, Arts religieux en Seine-Maritime, Amis des Musées départementaux, Associations Route des Abbayes Normandes et Route des Maisons d'Écrivains, Association Clos mesures etc...), pour un budget estimé à 60.000€,
- Le fonctionnement de la CAO, avec une publication sur les 200 ans de la Commission départementale des Antiquités (15.500€) et le nouveau dispositif Label Patrimoine rural départemental (10.000€).

5 – Jeunesse (1.439.098,60€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Promotion de l'autonomie des jeunes	169 500,00
65-Autres charges de gestion courante	169 500,00
Promotion de l'ouverture des jeunes au monde : aide aux déplacements des	
<input type="checkbox"/> jeunes	124 700,00
011-Charges à caractère général	51 700,00
65-Autres charges de gestion courante	73 000,00
Promotion des activités éducatives et de loisirs : aide aux structures oeuvrant pour	
<input type="checkbox"/> la jeun	1 144 898,60
011-Charges à caractère général	30 000,00
204-Subventions d'équipement versées	120 000,00
20-Immobilisations incorporelles	51 900,00
65-Autres charges de gestion courante	942 998,60
Total général	1 439 098,60

5.1 – Promotion de l'autonomie des jeunes

Le Département favorise le développement de l'autonomie des jeunes, en ayant mis en place 2 dispositifs :

- **Aides aux BAFA:**
Les formations à l'animation volontaire BAFA permettent de former les jeunes qui souhaitent s'investir dans des fonctions d'animation. Le Département apporte son aide financière, à hauteur de 200€ par jeune qui effectue son stage de formation générale en internat et dont le quotient familial n'excède pas 700€.
- **Pass'Installation :**
Le Pass'Installation, d'un montant de 100€, est un dispositif d'aide à l'autonomie des jeunes, de 18 à 30 ans, qui s'installe dans un 1^{er} logement, et vise à favoriser leur

comportement citoyen en les incitant à acheter un meuble ou un appareil électroménager auprès d'une association d'insertion ou d'une entreprise d'économie sociale et solidaire.

5.2 – Promotion de l'ouverture des jeunes au monde – Aide aux déplacements des jeunes

- **Aides aux classes découvertes :**

Le Département favorise le déplacement des jeunes par le biais d'aides financières octroyées pour l'organisation de classes de découverte en faveur des écoles primaires situées sur les Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale de moins de 5.000 habitants, ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **Aides aux déplacements citoyens :**

En 2017 notre collectivité a validé le principe d'étendre le dispositif « Citoyen 76 » et de mettre en place le service civique international en permettant à quatre jeunes du département de la Seine-Maritime de se rendre au Kef, et réciproquement à quatre jeunes du Kef d'être accueillis au sein de notre Département.

De ce fait, le nombre de jeunes en service civique accueilli par le Département de la Seine-Maritime passera de 25 à 38, se décomposant comme suit :

- 30 jeunes pour le service civique national,
- 8 jeunes pour le service civique international.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de réciprocité et vient renforcer le partenariat avec le Gouvernorat du Kef.

Ce projet va recevoir un appui financier de l'Agence du Service Civique et du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) pour un montant de 29.834€.

Les dépenses prévues pour la Collectivité estimées pour 2018 à 51.700€ seront imputées au budget du service Jeunesse.

5.3 – Promotion des activités éducatives et de loisirs – Aide aux structures œuvrant pour la jeunesse

Pour cette action, ce sont des crédits de **1.144.898,60€** qui sont inscrits au projet de budget 2018. Quatre dispositifs sont mis en place en ce sens.

- **Aide aux projets : Jeunes Actifs dans la Vie Associative (JAVA)**

À travers le dispositif JAVA, le Département apporte son soutien financier par un appel à projets associatifs impliquant des jeunes de 13 à 25 ans. Ce dispositif leur offre la possibilité de concevoir et mettre en œuvre des projets qui favorisent leur engagement et contribuent également à leur épanouissement,

- **Aide aux structures conventionnées :**

Des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (2012-2014) ont été mises en place à l'égard des associations dont l'essentiel de l'activité est tournée vers les jeunes, à travers l'aide au fonctionnement des têtes de réseau ou des mouvements départementaux de jeunesse et d'éducation populaire. Elles seront renouvelées pour la période 2015-2017,

- **Forum des Collégiens :**

Le Forum des collégiens réunit les acteurs impliqués dans les politiques au bénéfice des collégiens ainsi que les jeunes porteurs de projets, autour de débats, de témoignages, d'actions de valorisation et de spectacles.

Ce forum permet ainsi de promouvoir leur action, d'en faire une valeur d'exemple et de créer un réseau d'échanges d'expériences,

- **Mobil Info :**

Le Département a affirmé, dans le cadre des orientations pour sa politique jeunesse, l'objectif de favoriser l'accès et l'éducation à l'information pour les jeunes en privilégiant les zones rurales.

C'est dans ce cadre que la création de ce nouveau service, qui bénéficiera d'un accompagnement du CRIJ Normandie, paraît une priorité pour aller au-devant des jeunes partout sur le territoire en privilégiant les zones rurales (« concept de la mobilité inversée ») et le territoire de l'UTAS Dieppe/Neufchâtel en Bray (hors agglomération de Dieppe) la première année de lancement.

Ainsi, ce projet sera un outil supplémentaire à la disposition des services Départementaux (UTAS notamment, en lien avec les associations) et des communes et communauté de communes en direction des jeunes.

Il est proposé que le solde du budget BAFA (80.000€) soit affecté à ce nouveau dispositif.

Enfin, pour 2018, il est inscrit un crédit de 161.900€. Dans le contexte de décroisement délibéré le 16 novembre 2016, seule la base de loisirs et de plein air de Jumièges le Mesnil, sera aidé par le Département. Le Département s'inscrit dans une démarche partenariale les collectivités d'accueil de cette base, au travers de son adhésion au Syndicat Mixte de gestion. La Région Normandie n'en fera plus partie au 1^{er} janvier 2018. Cependant, la Région s'est engagée à contribuer au financement d'opérations liées à un programme pluri annuel d'investissement à hauteur de 50 % d'une dépense globale de 4.000.000€ sur les 5 prochaines années.

Les activités physiques et sportives contribuent largement à la réalisation de leurs missions en faveur des jeunes et de leur famille.

Par ailleurs, cette base concours à améliorer l'attractivité de la presqu'île de Jumièges.

Une mission a débuté en juillet 2017.

Compte tenu des différents délais de réalisation de cette étude, il est fort probable que les 2 tranches conditionnelles, ne puissent être réalisées et payées sur l'exercice 2017, il y a donc lieu de prévoir une inscription de 51.900€ sur l'exercice 2018 afin de payer cette étude.

Cette étude doit aider à déterminer et mettre en œuvre les solutions concernant les meilleures modalités de gestion de cette base et aussi de faire des préconisations quant à son évolution.

6 – Promotion de la citoyenneté (729.000€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Autres actions en faveur de la citoyenneté	721 000,00
011-Charges à caractère général	145 000,00
65-Autres charges de gestion courante	576 000,00
<input type="checkbox"/> Conseil des collégiens	8 000,00
011-Charges à caractère général	8 000,00
Total général	729 000,00

6.1 – Autres actions en faveur de la citoyenneté

Il est proposé un crédit de **721.000€** pour 2018 pour la politique en faveur des nouveaux arrivants en Seine-Maritime.

6.2 – Conseil des collégiens

Dans un objectif de promotion de la citoyenneté, notamment des valeurs civique, démocratique et sociale un Conseil Départemental des Collégiens est mis en place. Ainsi une vingtaine de séances des commissions thématiques sont organisées chaque année, permettant aux jeunes Élus de se réunir, ce qui nécessite des crédits évalués à **8.000€** Par ailleurs le Département est adhérent de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes.

7 – Sport (9.608.200,52€)

	BP 2018
Equipements et matériels sportifs	3 356 200,52
011-Charges à caractère général	4 180,00
204-Subventions d'équipement versées	3 352 020,52
Mouvement sportif	3 672 000,00
65-Autres charges de gestion courante	3 672 000,00
Sport de haut niveau	50 000,00
65-Autres charges de gestion courante	50 000,00
Sport et environnement	115 000,00
011-Charges à caractère général	10 000,00
204-Subventions d'équipement versées	65 000,00
65-Autres charges de gestion courante	40 000,00
Sport et handicap	115 000,00
204-Subventions d'équipement versées	55 000,00
65-Autres charges de gestion courante	60 000,00
Sport et jeunesse	90 000,00
65-Autres charges de gestion courante	90 000,00
Sport pour tous	2 210 000,00
011-Charges à caractère général	2 000,00
65-Autres charges de gestion courante	2 208 000,00
Total général	9 608 200,52

7.1 – Équipements et matériels sportifs

Ce programme pour lequel est inscrit un crédit de **3.352.020,52€**, regroupe l'ensemble des aides allouées aux collectivités locales et aux différentes structures affiliées à une fédération sportive, afin de favoriser le développement d'équipements sportifs et la pratique sportive pour tous.

- **Aide en matière d'acquisition de matériel sportif**

Peuvent être financés à ce titre les projets présentés par les comités départementaux ou ligues régionales (en l'absence de comité départemental) dans le cadre d'un plan global d'équipement, visant à la structuration de la pratique de la discipline au sein des clubs. Le taux de subvention varie de 10 à 40 % du coût de l'acquisition TTC. Le plan d'équipement

est consenti à raison d'un plan par comité/ligue et par olympiade à l'exception des sports nautiques pour lesquels un plan par an est autorisé,

- **Aide à l'acquisition de véhicules destinés à la pratique sportive**

La mutualisation des moyens de la Région et du Département permet d'accroître les capacités d'acquisition par les associations de véhicules de transport collectif des personnes et, depuis 2007, de véhicules de transport de matériel. Ce dispositif remporte un vif succès auprès des associations, témoignant ainsi de sa réelle utilité : ce sont en effet près de 280 véhicules qui ont été acquis par des clubs depuis la mise en œuvre du dispositif. Ce dispositif a évolué en Conseil Départemental en décembre 2016 suite à la mise en place par la nouvelle Région de nouvelles modalités en accord avec les cinq Départements concernés,

- **Équipements sportifs**

L'aide à l'équipement sportif s'adresse :

- aux collectivités locales,
- aux associations affiliées à une fédération sportive agréée par le ministère des Sports.

Elle permet d'accompagner les communes et EPCI dans leurs projets d'équipement sportif, ceci afin d'améliorer le maillage du territoire.

Cette aide rentre dans le nouveau périmètre des aides à l'investissement à destination des Communes et EPCI, voté en juin 2016.

Pour 2018 et 2019, les aides pour les piscines seront modifiées comme suivant lors du Conseil Départemental de décembre 2017 :

- Création : plafond de 4.000.000€ HT soit une subvention maximale de 1.000.000€ (taux 25 % et hors bonifications),
- Réhabilitation extension : plafond de 2.000.000€ HT soit une subvention maximale de 500.000€ (taux 25 % et hors bonifications).

Il est demandé également un crédit de **4.180€** en fonctionnement pour payer la redevance d'ordures ménagères du Dojo à Forges les Eaux.

7.2 – Mouvement sportif

Les crédits proposés pour ce programme, qui comprend 7 actions différentes, sont estimés à **3.672.000€**

- **Aide au sport**

Il s'agit d'encourager le développement de la pratique sportive pour tous, en allouant aux différentes structures affiliées à une fédération sportive agréée « sport » par le ministère des Sports une aide reposant sur les indicateurs d'activité tels que le nombre de licenciés, l'encadrement salarié, les déplacements. Cette aide favorise indéniablement l'ouverture de la pratique sportive de proximité, puisque ce sont près de 1.200 clubs et associations qui en bénéficient chaque année,

- **Aide aux clubs évoluant au niveau National**

Les clubs dont les équipes fanions se situent dans les championnats nationaux de leur discipline peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire calculée en fonction du niveau d'évolution,

- **Association Profession Sport et Jeunesse 76**

Parmi les activités de l'Association Profession Sport et Jeunesse 76 figurent la promotion et le développement des emplois d'animation et de loisirs à caractère sportif dans les structures d'accueil du territoire du département de Seine-Maritime, afin que celles-ci disposent d'un personnel d'encadrement qualifié. Elle assure également le conseil aux associations; gestion salariale, accompagnement des associations dans leurs projets de création ou développement d'activités et de pérennisation des emplois.

Cette association constitue également un partenaire essentiel pour favoriser la création des groupements d'employeurs,

- **Aide aux Comités Sportifs Départementaux**

Le Département a validé la poursuite de son partenariat avec 60 Comités départementaux, (ou ligues régionales en l'absence de comités).

L'aide est basée sur une part « socle » calculée en fonction du nombre de licenciés et du nombre d'emploi sportif, et sur une part « projets ». L'objectif de ce partenariat est de favoriser l'émergence et la réalisation de projets de développement et de promotion des disciplines, de formation des cadres et des bénévoles ou de sensibilisation à une pratique sportive sociale et citoyenne.

En contrepartie de cette subvention, les comités s'engagent à assurer gratuitement une journée de promotion de leur discipline pour le compte du Département.

Dans le cadre de la mise en œuvre des priorités départementales, le Département compte sur les comités pour émettre un avis et valider le niveau des manifestations, proposer un Plan d'Équipement Matériel et nommer un Référent Sport & Handicap,

- **Aide au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)**

Le Département apporte son soutien au mouvement olympique en finançant le Comité Départemental Olympique et Sportif 76. La subvention est fléchée en direction des thématiques suivantes : citoyenneté, formation des bénévoles, sport et handicap, femmes et sport, sport santé bien-être et sport social...

Depuis, fin octobre 2016, le CDOS est hébergé dans les locaux de la Direction de la Jeunesse et des Sports au 21 rue de Crosne,

- **Institut Régional de Médecine du Sport de Haute-Normandie**

L'Institut Régional de Médecine du Sport de Haute-Normandie (I.R.M.S.H.N.) a pour missions principales :

- de regrouper, animer, coordonner les activités de Médecine du Sport de Haute-Normandie, quel qu'en soit le type,
- de contribuer à la formation initiale et continue en cinésiologie, biologie, médecine et kinésithérapie du sport,
- de promouvoir, avec les autres organismes concernés, la recherche dans la mesure où elle représente un caractère fondamental, technique ou appliqué aux activités physiques et sportives,
- d'animer et de gérer le Centre Régional de Médecine du Sport,

- **Nautisme au collège**

Les actions qui présentent un effet de levier dans le cadre du schéma nautique sont financées dans le cadre de ce dispositif. Il s'agit de permettre aux collégiens de découvrir, sur le temps scolaire, la pratique d'une activité liée au nautisme : voile, aviron, kayak, surf et plongée sous-marine.

La DJS va entreprendre avec ses différents partenaires de créer des « parcours » à l'instar de ce qui existe au niveau du CRED.

7.3 – Sport de haut niveau

Ce dispositif permet l'attribution d'une aide personnalisée accordée aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut-niveau ou en structure d'entraînement, dès lors que ceux-ci sont licenciés auprès des fédérations handisport ou sport adapté, ou qu'il bénéficie de l'Allocation de Rentrée Scolaire, pour le compte de l'athlète, ou d'une allocation au titre de leur handicap.

Un crédit de **50.000€** est prévu pour 2018.

7.4 – Sport et environnement

Pour le programme du sport et environnement il est prévu un crédit d'investissement de **65.000€** ainsi qu'un crédit de fonctionnement de **50.000€**. Il est décliné en 2 actions :

- Espaces, Sites et Itinéraires

La politique départementale « sport de nature » a été votée le 11 décembre 2007. Elle prévoit notamment la mise en place d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et itinéraires (PDESI) ainsi que l'intégration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) au PDESI.

Les porteurs des projets (principalement les structures intercommunales) qui inscrivent des ESI au sein du PDESI, peuvent bénéficier sous certaines conditions d'une aide départementale pour la sécurisation/ouverture, les aménagements, la signalisation, l'entretien et la promotion. Concernant la randonnée, ces subventions peuvent varier en fonction du niveau de qualité des itinéraires (niveau 1 ou 2 entériné en Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires),

- Animation sportive de pleine nature

L'évolution des pratiques sportives et de loisirs fait apparaître un besoin en matière de développement des activités en milieu naturel. Dans un contexte où la majorité de la population vit en milieu urbain, la forte émergence des sports de pleine nature offre l'opportunité de valoriser le patrimoine naturel du département.

Dans ce cadre, plusieurs opérations départementales auront lieu en 2018 :

- la finale du « Raid Collèges 76 », qui consiste à organiser, en partenariat avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et des associations sportives, une compétition sportive en faveur des collégiens licenciés à l'UNSS,
- Les journées Printemps Sports de Nature : organisées par les bases de loisirs avec l'appui du Département et en collaboration avec les associations sportives locales. Ces opérations permettent à tous de s'initier gratuitement à des activités de pleine nature (voile, équitation, canoë-kayak, VTT, escalade...).

7.5 – Sport et handicap

Il est proposé un crédit de **55.000€** au titre de cette action pour la section d'investissement et un crédit de **60.000€** en section de fonctionnement, pour les personnes en situation de handicap licenciées ou à un club affilié handisport ou sport adapté.

Lors du Conseil Général du 19 juin 2008, une aide au financement de la cotisation sportive des personnes adultes handicapées, le Handipass'Sport, a été mise en place, avec le concours de l'Etat. Cette aide a évolué lors du Conseil Départemental de juin 2016 et bénéficie aux allocataires à partir de 16 ans.

Le dispositif Handipas'sport existe, il est intégré pour le moment au financement des comités sportifs départementaux, pour un montant global de 25.000€ environ.

Avec la récente mise en place de la dématérialisation des demandes de subventions, la Commission Permanente, en octobre dernier, a revu les modalités de mise en place de ce dispositif. Ainsi, il est retenu un taux de participation unique de 50 % du montant de l'adhésion, dans la limite de 60€.

Par ailleurs, le Département versera la totalité de l'aide aux clubs sportifs. En fin de saison sportive, il adressera un récapitulatif de l'ensemble des demandes à l'État pour bénéficier de la part de ce dernier correspondant à 50 %. L'État versera sa part au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) qui le reversera au Département.

Le budget total prévisionnel sera de 60.000€ (comprenant une augmentation de 35.000€ qui sera compensée en partie par un titre de recette de 30.000€ provenant des services de l'État via le CDOS, en tant que coordinateur de la Commission Sport et Handicap). Cette aide sera dématérialisée selon les mêmes principes que le pass'jeunes.

7.6 – Sport et jeunesse

Afin de renforcer le partenariat existant avec le sport scolaire et notamment le rôle du sport dans le domaine de l'éducation, des conventions d'objectifs quadriennales avec les associations sportives scolaires ont été mises en place dès 2005. Ces conventions fixent, d'une part les objectifs poursuivis par le Département et les représentants du sport scolaire, et d'autre part les moyens que le Département met à disposition de ces structures pour la réalisation de leurs actions.

Sont concernées les associations sportives scolaires suivantes :

- Union Nationale Sportive Scolaire Départementale,
- Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré.

Le budget prévu pour réaliser cette action est de **90.000€**

7.7– Sport pour tous

Cette action, pour laquelle, il est proposé une inscription budgétaire de **2.210.000€** se décline en plusieurs actions :

- **Ludisport 76**

Cette action permet aux enfants qui fréquentent une école élémentaire de s'initier à 5 activités sportives (maximum) durant l'année scolaire, pendant le temps périscolaire, le changement d'activité se fait à chaque vacance scolaire. Ces séances sont organisées par les communautés de communes dans les communes de moins de 15.000 habitants ou les communes de moins de 15.000 habitants. Le Département finance, en partie, le coût horaire de l'encadrement (10€ pour un BAFA et 12€ pour un Brevet Professionnel) et pour l'achat de kits sportifs, à compter de la saison 2017/2018 sera financé à hauteur de 30 % de la dépense avec un plancher de 200€ HT et un plafond de 2.500€ HT.

Les structures organisatrices peuvent faire payer les familles sans dépasser la somme d'1€/séance,

- **Ludisport plus 76**

Ce dispositif est dédié aux adultes. Mis en place par les communautés de communes dans les communes de moins de 15.000 habitants ou les communes de moins de 15.000 habitants, il permet aux personnes éloignées de la pratique sportive de découvrir différentes activités sportives adaptées du type sport-santé-bien-être et d'améliorer leur qualité de vie,

- **Soli'Sports 76 (missions d'intérêt général durables)**

Soli'Sports 76 s'arrêtera avec les derniers projets 2015/2018, il est remplacé par les dispositifs ci-dessous : Tremplin sport 76 et Ludisport plus76. Ce dispositif permettait à l'ensemble des clubs sportifs du Département de bénéficier d'une aide départementale pour la réalisation de missions d'intérêt général durables. Suite à un appel à projets annuel, les dossiers sont étudiés par une commission technique sur la base d'un cahier des charges,

- **Tremplin Sport 76**

Ce dispositif permet à l'ensemble des clubs sportifs du Département de bénéficier d'une aide départementale pour la réalisation d'actions répondant aux thématiques suivantes : sport santé bien-être, citoyenneté, inclusion sociale, mixité, lien social et intergénérationnel... Suite à un appel à projets annuel, les dossiers seront étudiés par une commission technique

sur la base d'un cahier des charges. Parmi les objectifs à atteindre, figure celui de gommer les inégalités territoriales,

- **Pass'Jeunes**

Le dispositif pass'Jeunes, connaît un vif succès auprès des familles, des structures sportives et culturelles, puisqu'il permet de minimiser le coût de ces pratiques supportées par les familles à revenus modestes, pour les jeunes de 6 à 15 ans. Le Département prend ainsi en charge une partie du coût de la licence, de la cotisation et des cours.

Cette aide est conditionnée à l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) versées par les organismes sociaux (CAF, MSA...). Elle concerne plus de 22 000 enfants chaque année.

Les familles peuvent cumuler l'aide à la pratique sportive et à l'activité culturelle dans la limite de 100 € maximum pour la pratique des 2 activités, soit 60€ pour la première activité et 40€ pour la seconde. Ce nouveau pass est dématérialisé depuis la rentrée scolaire 2016/2017.

- **Aide aux manifestations sportives**

Cette aide s'adresse en priorité aux structures affiliées à une fédération sportive agréée par le ministère en charge des Sports mais, à titre exceptionnel, elle peut être étendue aux structures non affiliées, pour des manifestations d'envergure labellisées, inscrites à un calendrier officiel fédéral ou ayant recueilli l'avis favorable de leur structure déconcentrée ou de la commission ad hoc.

1) Manifestations de niveau local à national

Niveau de la Manifestation	Critère	Plafonds
National	10% du budget prévisionnel (hors primes) plafonné selon le niveau	1 650 €
Régional		850 €
Départemental		350 €
Local		150 €

2) Manifestations d'envergure ou de niveau international ainsi que manifestations à destination des personnes en situation de handicap

Une étude qualitative complètera le critère budgétaire pour l'établissement de la subvention.


Une limitation à 2 manifestations maximum par an et par association sportive (manifestations inscrites au calendrier fédéral des Fédérations Sportives de références) sera appliquée.

Dans le cas où le bilan financier de la manifestation serait inférieur au budget prévisionnel la subvention sera revue à la baisse dès le premier euro.

IV- MOBILITE, SECURITE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Ce domaine regroupe 128.335.268,67€ de dépenses, dont 66.651.538,79€ pour la section d'investissement et 61.683.729,88€ pour la section de fonctionnement.

1 – Lutte contre les inondations (150.000€)

	BP 2018
	
<input type="checkbox"/> Travaux de lutte contre les inondations	150 000,00
65-Autres charges de gestion courante	150 000,00
Total général	150 000,00

1.1 – Travaux de lutte contre les inondations

Il est demandé un crédit de paiement de 150.000€ pour la section de fonctionnement.

Ces crédits sont destinés à l'aide attribuée à l'Association Régionale pour l'Étude et l'Amélioration des Sols (AREAS), pour son fonctionnement.

2 – Qualité de l'eau (4.069.424,59€)

	BP 2018
Assainissement	3 193 850,19
011-Charges à caractère général	75 700,00
204-Subventions d'équipement versées	3 070 170,19
21-Immobilisations corporelles	15 000,00
65-Autres charges de gestion courante	32 850,00
67-Charges exceptionnelles	130,00
Eau potable	875 574,40
204-Subventions d'équipement versées	870 574,40
65-Autres charges de gestion courante	5 000,00
Total général	4 069 424,59

2.1 – Assainissement

Il est demandé un crédit de paiement de **3.193.850,19€**, dont 3.085.170,19€ pour la section d'investissement et 108.680€ pour la section de fonctionnement.

Cette action regroupe :

- les subventions d'investissement accordées aux collectivités pour la réalisation d'opérations en matière d'assainissement des eaux usées, en application des nouvelles orientations de la politique de l'eau adoptées par l'assemblée plénière en juin 2016 et précisées par la commission permanente en janvier 2017. Le Département axera son accompagnement sur les actions suivantes :
 - études d'aide à la décision (études diagnostiques des systèmes d'assainissement, schémas d'assainissement, études technico-économiques, ...) et études relatives à l'amélioration des connaissances (évolutions de gouvernance, gestion patrimoniale...),
 - opérations de réhabilitation de stations d'épuration et/ou de réalisation de réseaux de transfert des effluents,
 - opérations de restructuration de réseaux occasionnant des dysfonctionnements sur les stations d'épuration et des débordements d'effluents vers le milieu naturel,
 - opérations de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif sous conditions de ressources des particuliers propriétaires (dispositif d'aide à destination des collectivités et des particuliers).
- les subventions d'investissement accordées aux collectivités pour la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales en milieu urbanisé et de bilans hydrologiques ainsi que la réalisation d'études, d'équipements et d'opérations de communication dans le cadre du développement de la culture du risque inondation,
- les subventions d'investissement accordées aux collectivités pour les travaux de gestion des eaux pluviales retenus dans le cadre de l'appel à projets de gestion alternative et exemplaire des eaux pluviales,

- les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires au Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE),
- la participation au fonctionnement de partenaires associatifs intervenant dans le domaine de l'assainissement pour la réalisation de missions particulières d'intérêt général (La Mission Interdépartementale pour le Recyclage des Sous-produits de l'Assainissement en Agriculture – MIRSPAA - et le Comité d'études pour le développement du Tourisme Nautique - CTSN).

2.2 – Eau potable

Il est demandé un crédit de paiement de **875.574,40€**, dont 870.574,40€ pour la section d'investissement et 5.000€ pour la section de fonctionnement. Cette action regroupe :

- les subventions d'investissement allouées aux collectivités en matière d'alimentation en eau potable, en application des nouvelles orientations de la politique de l'eau adoptées par l'assemblée plénière en juin 2016 et précisées par la commission permanente en janvier 2017. Le soutien du Département sera axé sur les actions suivantes:
 - les études d'aides à la décision (étude de sécurisation, études diagnostiques des réseaux d'eau potable...) et études relatives à l'amélioration des connaissances (évolutions de gouvernance, gestion patrimoniale, ...),
 - les investissements nécessaires à la fiabilisation de la production en eau potable (travaux d'interconnexion, de recherche en eau, unité de traitement ...),
 - les travaux relatifs à la protection et au suivi de la ressource en eau,
 - les travaux relatifs aux réseaux de distribution en eau potable ayant une incidence sanitaire avérée.
- Les subventions d'investissement accordées aux collectivités en matière de réduction des pollutions phytosanitaires,
- les crédits de fonctionnement nécessaires au fonctionnement de la cellule d'animation en charge de la protection de la ressource en eau.

3 – Protection de l'environnement et développement durable (4.277.077,11€)

	BP 2018
☐ Aides directes et interventions en faveur de l'environnement	33 700,00
204-Subventions d'équipement versées	33 700,00
☐ Déchets ménagers	742 243,30
011-Charges à caractère général	300 750,00
204-Subventions d'équipement versées	431 093,30
20-Immobilisations incorporelles	10 000,00
67-Charges exceptionnelles	400,00
☐ Espaces naturels sensibles	2 511 132,81
011-Charges à caractère général	221 010,00
204-Subventions d'équipement versées	371 761,98
20-Immobilisations incorporelles	165 000,00
21-Immobilisations corporelles	380 000,00
23-Immobilisations en cours	948 193,83
65-Autres charges de gestion courante	424 167,00
67-Charges exceptionnelles	1 000,00

Partenariat avec les organismes Environnement	896 901,00
011-Charges à caractère général	663 700,00
014-Atténuations de produits	35 000,00
65-Autres charges de gestion courante	198 201,00
Projet de Territoire et développement durable	38 100,00
011-Charges à caractère général	36 100,00
21-Immobilisations corporelles	2 000,00
Protection des milieux naturels fragiles	55 000,00
011-Charges à caractère général	55 000,00
Total général	4 277 077,11

3.1 – Aides directes et interventions en faveur de l'environnement

Il est demandé un crédit de **33.700€** au titre de cette action pour la section d'investissement.

Cette action regroupe les aides allouées aux collectivités locales et aux particuliers au titre du dispositif « Préservation du patrimoine naturel » lequel regroupe les dispositifs d'aides en faveur des milieux naturels fragiles, la création et la restauration de haies et de mares.

3.2 – Déchets ménagers

Il est demandé un crédit de paiement de **742.243,30€**, dont 441.093,30€ pour la section d'investissement et 301.150€ pour la section de fonctionnement.

Cette action regroupe en particulier :

- les crédits d'investissement destinés à la mise en œuvre de la politique de subvention en matière de déchets ménagers,
- les crédits nécessaires à la poursuite de l'opération d'insertion et de qualification professionnelles axée sur le nettoyage des berges de Seine.

3.3 – Espaces naturels sensibles

Il est demandé un crédit de paiement de 2.511.132,81€ dont 1.864.955,81€ pour la section d'investissement et 646.177€ pour la section de fonctionnement.

La protection, la gestion et l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS) constituent une compétence exclusive et « phare » des Départements en matière d'environnement, dont les répercussions sur le territoire sont multiples : valorisation touristique du département, protection de la biodiversité, partenariats agricoles, éducation à l'environnement....

Dans le cadre de la politique « Espaces Naturels Sensibles » (ENS), financée intégralement par la taxe d'aménagement, ces dépenses concernent, pour chaque section :

- la gestion et l'entretien des sites (études, plans de gestion, travaux et équipements, suivi scientifique, acquisitions foncières, ...),
- les actions de valorisation des sites : mise en œuvre d'aménagements sur les sites pour l'accueil du public, en particulier le site majeur de la Tourbière d'Heurteauville, qui verra débuter, en 2018, son aménagement,

- la mise en place d'une signalétique d'interprétation sur 2 autres sites en vue de leur valorisation (Bois de Villequier et Domaine du Colmoulins (Harfleur),
- la poursuite de l'aménagement du sentier du littoral,
- des aides du Département pour la protection et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles, cours d'eau et zones humides, dans le cadre des partenariats mis en place,
- les études et travaux, sous maîtrise d'ouvrage départementale, de mise aux normes de l'ouvrage de débouché en mer (épi-buse) de l'Yères,
- Les actions d'animation et de sensibilisation conduites par le Département, à destination de divers publics (grand public, scolaires, personnes en situation de fragilité, personnes âgées,),
- le soutien au fonctionnement des syndicats de rivière dans le cadre du dispositif ENS-cours d'eau et zones humides.

3.4 – Partenariat avec les organismes

Il est demandé un crédit de 861.901€ au titre de cette action pour la section de fonctionnement.

Cette action regroupe le financement des partenariats liant le Département à divers organismes à caractère environnemental :

- les cotisations à l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie (ARE Normandie), à l'Institution Interdépartementale pour la Gestion et la Valorisation de la Vallée de la Bresle, à l'association Rivages de France et au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande,
- les subventions de fonctionnement pour la Fédération Départementale des Associations de Pêche et Pisciculture, ATMO Normandie (ex : Air Normand), la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime et de plusieurs associations œuvrant dans le domaine de l'environnement (ARE Normandie, CHENE, OBHN et petites associations diverses...).

3.5 – Projet de Territoire et développement durable

En 2018, une inscription de 30.000€, ainsi que 200€ de frais de publicité, en vue de la réalisation d'une étude d'opportunité visant à la mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) est proposée dans le projet de budget. Ce mode de gestion permet de financer de manière innovante les travaux d'efficacité énergétique dans les collèges et bâtiments départementaux.

Une inscription de 200€ est en outre prévue en 2018 afin de régler les frais d'enregistrement au Registre National des CEE, facturés lors du dépôt des dossiers certificats d'économie d'énergie pour les travaux réalisés sur les bâtiments départementaux et les collèges.

Par ailleurs, il est donc prévu la création en 2018 d'une AP de 2.000€ pour procéder à l'acquisition de matériel de mesure nécessaire à l'activité du Conseiller en Énergie Partagé (thermomètres, contrôleurs de consommations électriques, etc.). Cette dépense est financée à 100 % par l'ADEME.

Enfin, il est sollicité l'inscription de crédits à hauteur de 5.700€ en 2018 pour l'animation du réseau des communes adhérentes au service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) et l'organisation de visites de sites exemplaires, ainsi que pour l'achat de petits équipements nécessaires au travail du CEP. Ce programme d'actions est financé à 100 % par l'ADEME.

3.6 – Protection des milieux naturels fragiles

Il est demandé un crédit de paiement de **55.000€** pour la section de fonctionnement.

Cette action regroupe les dépenses de fonctionnement consacrées à l'opération de sensibilisation au Développement Durable à destination des collégiens, dans le cadre d'un appel à projet annuel, et à l'organisation de la journée de restitution des travaux.

4 – Littoral et berges de la Seine (3.814.265,95€)

	BP 2018
☐ Littoral et défense contre la mer	1 299 606,25
011-Charges à caractère général	34 500,00
23-Immobilisations en cours	1 181 606,25
65-Autres charges de gestion courante	83 500,00
☐ Travaux sur les berges de Seine	2 514 659,70
011-Charges à caractère général	621 671,88
20-Immobilisations incorporelles	4 800,00
23-Immobilisations en cours	1 887 187,82
67-Charges exceptionnelles	1 000,00
Total général	3 814 265,95

4.1 – Littoral et défense contre la mer

Il est demandé un crédit de paiement de **1.299.606,25€** dont 1.181.606,25€ pour la section d'investissement et 118.000€ pour la section de fonctionnement.

Ces crédits de paiement permettront de maintenir les travaux d'entretien courant sur l'ensemble des ouvrages Départementaux dans un objectif de maintien des plages et de protection contre les submersions marines des fronts de mer touristiques.

Ces crédits permettront également d'entreprendre :

- des travaux structurants ponctuels sur les digues particulièrement endommagées de Criel-sur-Mer, du Tréport et d'Étretat,
- les études réglementaires obligatoires, en application du décret « digues » de mai 2015, et indispensables au transfert de la gestion des ouvrages dans le cadre de la loi MAPTAM, instituant la GEMAPI.

Il est également proposé de maintenir le soutien aux associations œuvrant pour la protection, l'entretien, le suivi, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement littoral, notamment à travers l'opération « Les Découvertes du Littoral » initiée par notre collectivité et qui rencontre chaque année un franc succès.

Enfin, il est proposé de maintenir la participation du Département au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public Seine Aval (GIPSA) dans le cadre de la convention constitutive 2017-2020.

4.2 – Travaux sur les berges de Seine

Il est demandé un crédit de paiement **2.514.659,70€**, dont 1.891.987,82€ en section d'investissement et 622.671,88€ en section de fonctionnement.

Cette action regroupe notamment :

- l'exécution de travaux d'entretien courant des digues Départementales de lutte contre l'érosion et les inondations de la Seine,
- la réhabilitation d'un ouvrage de lutte contre l'érosion à Saint-Pierre-de-Varengeville menaçant l'emprise de la RD 982,
- la poursuite des opérations d'études et de maîtrise d'œuvre préalables aux travaux de réhabilitation des ouvrages permettant de pérenniser la RD 81 et de protéger plusieurs habitations à Villequier, et les travaux afférents,
- la réalisation des études réglementaires obligatoires, en application du décret « digues » de mai 2015, et indispensables au transfert de la gestion des ouvrages dans le cadre de la loi MAPTAM, instituant la GEMAPI,
- les frais de fonctionnement de l'équipe technique des berges de Seine (gestion en régie de la végétation, de surveillance des ouvrages, petit entretien courant sur la centaine de kilomètres d'ouvrages Départementaux, location du matériel roulant...),
- les frais facturés par le Parc Départemental pour la location des véhicules affectés à la Direction,
- la poursuite des réflexions relatives à l'organisation de la gouvernance en matière de gestion des inondations sur l'axe Seine.

5 – Routes départementales (47.722.796,92€)

	BP 2018
Aménagements routiers	32 793 000,00
20-Immobilisations incorporelles	10 000,00
21-Immobilisations corporelles	400 000,00
23-Immobilisations en cours	32 378 000,00
67-Charges exceptionnelles	5 000,00
Entretien courant et fournitures de voirie des R.D.	3 160 000,00
011-Charges à caractère général	3 160 000,00
Logistique, bâtiment, équipement - Routes	2 722 196,92
011-Charges à caractère général	87 000,00
20-Immobilisations incorporelles	69 091,28
21-Immobilisations corporelles	157 700,00
23-Immobilisations en cours	2 408 405,64
Ouvrages d'art - Travaux importants	2 000 000,00
23-Immobilisations en cours	2 000 000,00

▣ Parc de l'équipement et exploitation	5 647 600,00
011-Charges à caractère général	5 645 800,00
65-Autres charges de gestion courante	1 800,00
▣ Réfection des chaussées suite aux intempéries	1 000 000,00
23-Immobilisations en cours	1 000 000,00
▣ Viabilité hivernale	400 000,00
011-Charges à caractère général	400 000,00
Total général	47 722 796,92

5.1 – Aménagements routiers

Les dépenses d'investissement sont totalement gérées en autorisation de programme. Aussi, pour le lancement des nouveaux projets, il est prévu une nouvelle AP de 29.030.000€. Les crédits de paiements 2018 sont estimés à **32.793.000€** et concernent pour l'essentiel :

- les études (10.000€), réalisées notamment pour procéder à l'exploitation des boucles de comptage qui permettent de connaître les flux de trafic supportés par les routes départementales,
- les acquisitions foncières (400.000€), le crédit inscrit permettra notamment de procéder à l'achat des terrains destinés à la réalisation de certains aménagements sur les itinéraires stratégiques, en particulier sur la RD 925. Il sera également utilisé pour procéder aux acquisitions nécessaires pour mener à bien les opérations individualisées objet du programme pluriannuel et l'aménagement de voies vertes,
- les opérations individualisées (1.973.000€) qui sont définies dans le cadre du programme pluriannuel d'opérations individualisées de modernisation du réseau primaire,
- les opérations structurantes sur la voirie départementale (3.010.000€) destinées à réaliser notamment les travaux d'aménagement de carrefours sur la RD 940 à Octeville,
- les aménagements d'itinéraires stratégiques (3.395.000€), afin de poursuivre les opérations sur l'axe Yvetot – Arelaune-en-Seine, de réaliser des études et des travaux sur les RD 925 et 982 et poursuivre les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 6015 entre Ecalles-Alix et Barentin, liés à la construction de la dernière section de l'autoroute A 150.

Ces aménagements, qui concernent 7 itinéraires pour les routes départementales 6015, 925, 919, 915, 926 et 982, ainsi que l'axe Yvetot – Arelaune-en-Seine, s'inscrivent dans une perspective de développement durable et doivent permettre d'assurer un maillage cohérent du territoire départemental.

Les travaux réalisés sur la RD 925, qualifié d'itinéraire d'intérêt régional, bénéficient d'une participation de la Région Normandie à hauteur de 50 % du montant HT,

- la route départementale 173 entre Notre-Dame-de-Gravenchon et Gruchet-le-Valasse (3.000.000€) pour finaliser les études et poursuivre les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'itinéraire. Cet itinéraire est également qualifié d'intérêt régional et bénéficie du financement de la Région Normandie,
- les bassins routiers avec des travaux de remise à niveau et d'entretien régulier sur les bassins existants (étanchéité et mise aux normes) pour 300.000€. Une autorisation de programme de 400.000€ est sollicitée,

- les travaux sur les routes départementales (17.500.000€), avec :
 - le renforcement des chaussées et l'amélioration des structures de l'ensemble du réseau, y compris des routes nationales transférées, avec un effort supplémentaire de 3.000.000€ en 2018, pour atteindre 13.000.000€,
 - les autres interventions pour 4.500.000€ (opérations diverses sur le réseau routier secondaire, réfection et rétablissement de la signalisation horizontale, y compris en agglomération (et les travaux sur les ouvrages d'art),
- La mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (200.000€),
- La poursuite la modernisation de notre Centre d'Information et de Gestion du Trafic et le développement des panneaux à messages variables, dans le cadre du programme informations et mobilités (300.000€).
- les travaux routiers en traversée d'agglomération (2.700.000€). Il s'agit ici des travaux exécutés sur les routes départementales, dans les conditions fixées par notre décision du 13 décembre 2011 en matière d'objectifs d'aménagement de notre réseau de voirie, sous la maîtrise d'ouvrage des communes concernées, étant précisé que, dans ce cas, l'autorisation d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux fait l'objet d'une convention financière.

5.2 – Entretien courant et fournitures de voirie des R.D.

Ces crédits de 3.160.000€ sont destinés aux travaux et fournitures nécessaires à l'entretien courant des voiries constituant le réseau routier départemental : petites réparations localisées, maintien en état de la signalisation horizontale et verticale, entretien des annexes des chaussées (fauchage des accotements, curage des fossés ...), et entretien courant des ouvrages d'art.

5.3 – Logistique bâtiments et équipement

Il est demandé un crédit de **2.535.196,92 €** sur la seule section d'investissement

Ces crédits d'investissement permettront la poursuite des actions ayant déjà fait l'objet d'autorisation de programme :

- Les études géotechniques et les diagnostics liés au regroupement des centres,
- Les études de pollution des sols de divers sites des DR,
- Le regroupement des centres d'exploitation des Grandes Ventes avec Longueville sur Scie,
- Le regroupement des centres d'exploitation de Luneray, Ourville en Caux, Saint Valéry en Caux et Gournay en Bray,
- L'acquisition et la construction d'un centre à Saint Pierre en Val visant à regrouper les centres d'exploitation de Eu et du Tréport,
- La création d'un silo à sel à Neufchâtel en Bray,
- La réalisation d'une extension des centres d'exploitation de Bolbec,
- Le transfert de l'agence de Clères,
- Le solde des travaux de gros entretien engagés en 2016 au Parc de l'Équipement,
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la tranche ferme des travaux de réhabilitation du Parc départemental de Sotteville.

Avec la création d'une nouvelle AP de 3.238.200€, 3 nouvelles actions vont être lancées en 2018 :

- acquisition de terrains pour les centres d'exploitation de Bolbec et Goderville,
- travaux au centre d'exploitation de Goderville,
- travaux des tranches conditionnelles 1 et 2 de réhabilitation des bâtiments C, D, E et G du Parc de Sotteville les Rouen.

5.4 – Ouvrages d'art – travaux importants

Le réseau routier départemental compte près de 800 ouvrages d'art qui font l'objet d'une surveillance continue.

Le Pont de Brotonne est un ouvrage d'art exceptionnel et de ce fait, des inspections détaillées régulières sont effectuées pour déterminer les travaux de grosses réparations et de confortement indispensables au maintien et à l'amélioration de ce patrimoine.

Une nouvelle autorisation de programme de 6.000.000€ est proposée.

5.5 – Parc de l'équipement et exploitation

Il est proposé un crédit de paiement de **5.647.600€** au titre de cette action pour la section de fonctionnement, correspondant principalement aux prestations rendues par le parc concourant à l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental.

Hormis la participation au fonctionnement du budget annexe du parc départemental, les autres crédits concernent les dépenses d'eau, électricité, chauffage, carburants, loyers, fournitures administratives pour les locaux hébergeant sur l'ensemble du Département les services de la direction des routes.

5.6 – Réfection des chaussées suite aux intempéries

Lors d'épisodes d'intempéries particulièrement longs ou violents, les routes départementales peuvent subir des dégradations qu'il convient de réparer au plus vite. Aussi, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de **1.000.000€** permettant de diligenter des travaux de réparation des chaussées, résultants des intempéries hivernales.

5.7 – Viabilité hivernale

Le crédit de **400.000€** permet d'assurer la viabilité du réseau routier pendant la période hivernale avec la fourniture de fondants destinés à être utilisés pour maintenir dans les meilleures conditions l'état du réseau routier.

6 – Aide aux routes communales et EPCI (3.100.000€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Aide aux communes et EPCI	3 100 000,00
204-Subventions d'équipement versées	3 100 000,00
Total général	3 100 000,00

6.1 – Aide aux communes et EPCI

Le Département participe au financement des travaux réalisés par les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sur leur réseau routier. Le 20 juin 2016, l'Assemblée Départementale a modifié les modalités d'attribution de ses aides.

Une autorisation de programme de 2.700.000€ est proposée avec l'ensemble des crédits de paiement sur l'année 2018.

De plus, le Département participe au contrat d'agglomération du Havre. Dans ce cadre, il finance la requalification de l'entrée de ville du Havre par les boulevards Winston Churchill et de Leningrad. Un crédit de 390.000€ est proposé au projet de budget.

7 – Déplacements doux (6.808.279,09€)

	BP 2018
Aide au développement des déplacements doux	653 015,56
011-Charges à caractère général	25 000,00
204-Subventions d'équipement versées	628 015,56
Itinéraires multirandonnées	6 155 263,53
011-Charges à caractère général	181 400,00
21-Immobilisations corporelles	69 755,50
23-Immobilisations en cours	5 904 108,03
Total général	6 808 279,09

7.1 – Aide au développement des déplacements doux

En investissement, il est proposé tout d'abord la diminution de l'AP 2017 de 735.000€ avec la création d'une nouvelle AP de 1.135.000€. Cette enveloppe permettra notamment d'octroyer une nouvelle subvention à la Métropole Rouen-Normandie, pour la section du boulevard de l'ouest, mais également le versement de subventions aux communes sur la voirie départementale pour l'aménagement de l'axe Duclair-Le Trait en site propre (ancienne voie ferrée).

Les crédits de paiement proposés au projet de budget 2018 permettront d'accorder des aides aux collectivités territoriales pour le développement des circulations cyclables.

7.2 – Itinéraires multi-randonnées

La nouvelle AP de 300.000€ permettra de procéder aux équipements et aménagements divers sur le réseau.

Les opérations clefs en investissement portent sur la réalisation des sections suivantes :

- Aménagement section nord (Arques-Dieppe) de l'Avenue Verte,
- Acquisitions de terrains, fin des études et début des travaux de la Voie Verte aux Loges (secteur Étretat),
- Poursuite des travaux de la vélo route du lin, section Fécamp - Saint-Vaast-Dieppedalle et aménagements/sécurisation/signalisation/confortement des 2 autres sections,
- équipements et aménagements divers sur le réseau des vélo-routes et voies vertes.

8 – Transports de personnes (1.066.928,30€)

	BP 2018
☐ Transports hors compétences obligatoires	80 000,00
011-Charges à caractère général	80 000,00
☐ Transports non urbains de voyageurs	537 078,89
23-Immobilisations en cours	537 078,89
☐ Transports scolaires	249 849,41
21-Immobilisations corporelles	91 510,00
23-Immobilisations en cours	158 339,41
☐ Travaux liés aux points d'arrêt de cars	200 000,00
204-Subventions d'équipement versées	200 000,00
Total général	1 066 928,30

8.1 – Travaux non urbains de voyageurs

Afin d'offrir une alternative crédible à un usage individuel et exclusif de l'automobile, le Département a engagé un programme d'aménagement et de sécurisation d'aires de stationnement destiné à faciliter la pratique du covoiturage. Un schéma de 23 aires a été acté le 15 juin 2006. Les crédits proposés en 2018, de 500.000€ vont permettre au Département de poursuivre l'aménagement de ces aires.

8.2 – Travaux liés aux points d'arrêt de cars

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et du transfert de la compétence transports à la région Normandie, il a été convenu par un accord entre la Région et le Département que ce dernier versera une contribution à la réalisation des travaux d'aménagements planifiés par le Département au titre du SDA AD'AP jusqu'en 2020.

Cette contribution est fixée à 800.000€ sur 4 ans, entre 2017 et 2020. Une autorisation de programme de 600.000€ est sollicitée en 2018, avec un crédit de paiement, pour 2018 de 200.000€.

8.3 – Transports hors compétences obligatoires et transports scolaires

Bien que cette compétence ait été transférée à la Région Normandie en 2017, la finalisation des dossiers n'est pas encore achevée. De ce fait, des crédits d'AP restent inscrits dans l'immédiat. C'est à l'occasion d'une décision modificative à intervenir sur 2018 que ces AP seront régularisées.

9 – Bacs départementaux (6.032.376,74€)

	BP 2018
☐ Bâtiments et matériels - Bacs	1 085 888,71
011-Charges à caractère général	25 000,00
21-Immobilisations corporelles	1 060 888,71
☐ Construction et réparation des bacs, cales et appontements	3 613 938,03
011-Charges à caractère général	506 500,00
23-Immobilisations en cours	3 107 438,03
☐ Frais d'exploitation des bacs	1 332 550,00
011-Charges à caractère général	1 332 550,00
Total général	6 032 376,74

9.1 – Bâtiments et matériel

Le programme « outillage et motorisation » permet d'acheter de nouveaux moteurs, propulseurs, groupes électrogènes, équipement de navigation, ou bien encore les kits nécessaires à une remise en état complète. Une AP de 1.119.000€ est proposée. Les crédits de paiement nécessaires au bon fonctionnement du service ont été estimés à **1.060.888,71€** en investissement, et **25.000€** en section de fonctionnement.

9.2 – Construction et réparation des bacs, cales et appontements

Les autorisations de programme correspondent :

- A la peinture et chaudronnerie pour les bacs,
- Reprise des cales et ducs d'albe).

Les crédits de paiement correspondant sur cette action permettront la construction et la réparation des bacs dont les travaux habituels de métallerie et de peinture, mais surtout le début des travaux de construction du bac 24. Notons que la Région Normandie soutient la construction du bac maritime par l'octroi d'une subvention de 1,2M€, le Département de l'Eure assurant, à parité avec notre Département, le financement résiduel.

Les crédits de paiement permettront également les travaux d'entretien et de réparation, des ouvrages, la maintenance des installations électriques, la poursuite des études relatives aux pontons de Berville-sur-Seine en vue du lancement des travaux. .

En section de fonctionnement, les crédits permettent :

- La location du dock flottant de Rouen pour mise à sec des bacs : 150.000€,
- Les interventions sur les bacs (révisions/vérifications du matériel, location des grues) : 300.000€,
- La maintenance des machines-outils de l'atelier de Yainville : 3.500€,
- La location des appontements de Yainville (surface d'eau) et de Caudebec-en-Caux (ouvrage et surface d'eau) : 30.000€,
- Les travaux de maintenance des ouvrages (maçonnerie, peinture des ducs d'albe, feux de signalisation, de brouillard, prestations sous-marines...).

9.3 – Frais d'exploitation des bacs

Les principaux postes clefs sont :

- pièces détachées pour moteurs : 400.000€,
- huiles et combustibles : 50.000€,
- gaz, ordures ménagères, bungalow d'arrêt technique au dock... : 57.000€,
- analyse d'eau auprès du laboratoire agrovétérinaire départemental : 2.550€.

A ces dépenses s'ajoute le coût du carburant. Compte tenu du cours actuel et des évolutions récentes, le montant nécessaire au paiement du carburant nécessaire des 1,5 millions de litres de carburant consommés annuellement est de 800.000€.

10 – Sécurité (49.294.119,97€)

	BP 2018
▣ Action en faveur de la sécurité routière	2 535 000,00
23-Immobilisations en cours	2 500 000,00
65-Autres charges de gestion courante	35 000,00
▣ Lutte contre l'incendie	171 773,00
204-Subventions d'équipement versées	171 773,00
▣ Risques industriels	205 000,00
011-Charges à caractère général	130 000,00
65-Autres charges de gestion courante	75 000,00
▣ Risques naturels	328 346,97
204-Subventions d'équipement versées	328 346,97
▣ Sécurité civile	46 054 000,00
65-Autres charges de gestion courante	46 054 000,00
Total général	49 294 119,97

10.1 – Action en faveur de la sécurité routière

Ces crédits de 2.535.000€ permettent de financer la participation du Département à des opérations ayant trait à la sécurité routière engagées par des organismes ou des collectivités qui sollicitent un partenariat de notre collectivité en matière de communication et d'équipement.

Ils sont également destinés à financer les travaux d'infrastructures ayant recueilli l'avis favorable du Collège Départemental de la Sécurité Routière (CDSR) et peuvent intervenir en matière de signalisation verticale.

Une autorisation de programme de 2.700.000€ est proposée pour 2018.

10.2 – Lutte contre l'incendie

Il est demandé un crédit de paiement de **171.773€** pour la section d'investissement.

Cette action regroupe les subventions d'investissement attribuées aux collectivités pour des équipements en matière de lutte contre l'incendie.

10.3 – Risques industriels

Il est demandé un crédit de **205.000€** pour la section de fonctionnement. Cette action regroupe :

- les dépenses concernant le fonctionnement de la Commission Locale d'Information auprès des centrales Nucléaires (CLIN) de Paluel et Penly qui continuera en 2018 à assurer sa mission de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement, et ce conformément à la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. Ces dépenses intègrent les analyses radio biologiques réalisées par le Laboratoire Agro Vétérinaire Départemental,

- les contributions financières obligatoires du Département dans le cadre des mesures prescrites par les Plans de Prévention des Risques Technologiques notamment de la Zone industrialo Portuaire du Havre, de Lubrisol et de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, et ce conformément au Code de l'Environnement.

10.4 – Risques naturels

Il est demandé un crédit de paiement de **328.346,97€** pour la section d'investissement.

Cette action regroupe :

- les subventions d'investissement attribuées aux collectivités compétentes pour le recensement des indices de cavités, l'auscultation et les travaux de comblement des cavités situées sur le domaine public et qui peuvent constituer un danger avéré pour les biens et les personnes,
- les subventions d'investissement attribuées aux personnes de droit privé pour les travaux d'auscultation et de sondages de cavités souterraines qui peuvent également constituer un danger avéré pour les biens et les personnes.

10.5 – Sécurité Civile

Il s'agit ici principalement de la contribution obligatoire versée au SDIS par le Département de la Seine-Maritime. Au titre de l'exercice 2018 il est prévu **46.031.000€**, soit une augmentation de 300.000€ par rapport à 2017. Par ailleurs, le Département, à l'occasion du budget 2016 avait réduit sa participation au fonctionnement de ce service, montant confirmé en 2017. Même si aujourd'hui, le Département accorde une augmentation de sa participation, le SDIS a élaboré un programme d'investissement pluriannuel. Afin de permettre au syndicat de poursuivre son activité dans des conditions satisfaisante, il est proposé la création d'une autorisation de programme de 2.000.000€ pour participer au financement de ce programme d'investissement.

Au-delà de cette contribution obligatoire, le Département soutient l'action de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, en versant une subvention annuelle de fonctionnement. Celle-ci est depuis plusieurs années de **23.000€** Il est proposé de reconduire ce montant pour 2018.

11 – Aide aux autres routes et autoroutes (2.000.000€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Autoroutes	2 000 000,00
204-Subventions d'équipement versées	2 000 000,00
Total général	2 000 000,00

Le Département participe au nouveau Contrat de Plan Etat – Région 2015 – 2020 à hauteur de 25 M€ destinés au financement des accès au pont Faubert en rive Sud de la Seine (20 M€) ainsi que des études et de la réfection de la tranchée couverte de Rouen de la rive gauche (5 M€). Au titre des crédits de paiement pour 2018, ce sont **2.000.000€** qui sont proposés.

V – FONCTIONNEMENT INTERNE

Le montant des dépenses réelles pour le fonctionnement interne, hors dette, est de 265.102.997,47€ dont 13.509.648,22€ pour la section d'investissement et 251.593.349,25€ pour la section de fonctionnement.

1 – Bâtiments administratifs (5.262.969,60€)

	BP 2018
Autres bâtiments	1 980 685,13
011-Charges à caractère général	132 000,00
20-Immobilisations incorporelles	91 343,64
23-Immobilisations en cours	1 757 341,49
Autres bâtiments administratifs	1 930 903,51
011-Charges à caractère général	1 192 903,51
23-Immobilisations en cours	733 000,00
27-Autres immobilisations financières	5 000,00
Hôtel du Département	1 351 380,96
011-Charges à caractère général	37 080,00
21-Immobilisations corporelles	65 540,27
23-Immobilisations en cours	1 248 760,69
Total général	5 262 969,60

1.1 – Autres bâtiments

Il est demandé un crédit de **1.980.685,13€** au titre de cette action dont :

- 132.000€ sur la section de fonctionnement
- 1.848.685,13€ sur la section d'investissement

Les crédits de fonctionnement sont nécessaires pour payer les taxes foncières et d'ordures ménagères des gendarmeries.

Les crédits d'investissement sont demandés pour la poursuite des actions ayant déjà fait l'objet d'autorisation de programme :

- Les études préalables notamment des sondages ou des diagnostics,
- Les études préalables à la reconversion du site de l'ancien lycée de Saint Nicolas d'Aliermont,
- Les études relatives au pôle de stockage,
- Les études concernant la sécurité de sites,
- La fin des études et les travaux d'isolation extérieure et à la remise à niveau de la conformité électrique des locaux de la DR avenue du Grand Cours à Rouen,
- La fin des travaux liés au PCET engagés en 2016 et 2017 dans la cadre de l'entretien des bâtiments,
- Les études et gros travaux relatifs au PCET aux Archives de Darnétal,
- Les travaux de PCET dans les locaux DR rue d'Ecosse à Dieppe, l'ASE et la Direction des Sports rue de Crosne à Rouen, et les bureaux de l'association du Pont de Brotonne,
- La mise en conformité de l'accessibilité de divers sites du Département des groupes 2 3 et 4, notamment le CMS de Fontaine le Dun, les Archives à Darnétal, le CMS d'Yvetot, le CMS de Sotteville Ouest, le CMS de Malaunay, l'ASE de Rouen, le Dojo Départemental, le CMS de Goderville, la Direction des Sports à Rouen, le CMS Le Havre 3 Verdun, le CMS de Rouen Capucins, les gendarmeries Têtes et Quincampoix).

Par ailleurs, il est prévu le lancement de 3 nouvelles opérations :

- Dans le cadre du schéma directeur relatif au Plan Climat Énergie Territoriale (PCET) présenté au Conseil Général en octobre 2013, il est proposé la création d'une AP de 200.000€ sur 3 ans et **15.000€** de crédits de paiement pour le CMS de Malaunay,
- Dans le cadre du schéma de mise en accessibilité, création d'une AP de 150.000€ sur 3 ans et **25.000€** de crédits de paiement pour les sites du groupe 5 à savoir, le CMS le Havre Vallée, l'association des maires, le CMS Texier et Rouen et le CMS de Saint Valéry en Caux,
- Création d'une AP de 50.000€ sur 5 ans et **10.000€** de crédits de paiement pour les études préalables de divers bâtiments (Déplacement de l'agence DR de Clères vers Pavilly, transfert du CE de Gonnevillle la Mallet, restructuration du CMS du Trait et extension de l'UAF d'Yvetot).

1.2 – Autres bâtiments administratifs

Il est demandé un crédit de **1.930.903,51 €** au titre de cette action dont :

- 1.192.903,51€ sur la section de fonctionnement,
- 738.000€ sur la section d'investissement.

Les crédits de fonctionnement sont nécessaires pour payer les loyers, les charges locatives, les divers taxes et impôts, des frais de géomètres et prestations juridiques.

Les crédits d'investissement sont demandés pour la poursuite des actions ayant déjà fait l'objet d'autorisation de programme :

- La réalisation de travaux relatifs à la détection de fuites sur les réseaux fluides traversant les magasins d'archivage du Pôle Culturel Grammont,
- La remise en état du système de déshumidification du Pôle Culturel Grammont,
- Les études pour les travaux d'accessibilité et PCET du bâtiment des transports avenue du Grand Cours à Rouen.

De plus, il est programmé la création d'une AP de 3.450.000€ sur 4 ans et **230.000€** de crédits de paiement pour la construction d'un CMS (1,4M€) et d'une salle informatique (2M€) sur les plateaux nord de Rouen.

Des crédits d'investissement sont demandés dans le cadre d'une EPI, pour assurer le financement des dépôts de garanties.

1.3 – Hôtel du Département

Il est demandé un crédit de **1.351.380,96€** au titre de cette action dont :

- 37.080€ sur la section de fonctionnement,
- 1.314.300,96€ sur la section d'investissement.

Les crédits de fonctionnement sont nécessaires pour payer les redevances d'ordures ménagères liées à cet immeuble.

Des crédits d'investissement sont demandés pour la poursuite des actions ayant déjà fait l'objet d'autorisation de programme :

- Les travaux relatifs à la réorganisation des surfaces libérées et notamment après le départ des archives départementales.
- Les études liées à la sécurité incendie, l'accessibilité handicapés et le PCET.
- La réfection des terrasses du Bâtiment D,
- Le démarrage des travaux de désamiantage des sous stations A1, B1 et B3,

- La mise en conformité de deux ascenseurs dans les Bâtiments D et E ne répondant plus à la réglementation en vigueur,
- La réparation des infiltrations du local onduleur de la salle informatique.

Une nouvelle autorisation de programme de 13.977.500€, avec **325.600€** de crédits de paiement est proposée pour :

- les études opérationnelles et les travaux de sécurité incendie, d'accessibilité handicapés et de PCET à l'Hôtel du Département pour 200.000€,
- les travaux de modernisation du SSI pour 100.000€ ,
- l'organigramme des clés de divers sites du Département pour 25.600€.

2 – Équipement de l'administration (8.013.785,59€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Matériel informatique et téléphonie	7 455 785,59
011-Charges à caractère général	1 479 170,00
20-Immobilisations incorporelles	2 690 320,00
21-Immobilisations corporelles	1 817 788,16
23-Immobilisations en cours	1 464 107,43
65-Autres charges de gestion courante	2 400,00
67-Charges exceptionnelles	2 000,00
<input type="checkbox"/> Mobilier et matériel	558 000,00
21-Immobilisations corporelles	558 000,00
Total général	8 013 785,59

2.1 – Matériel informatique et téléphonie

Un montant de **380.000€** en fonctionnement va permettre d'assurer les maintenances du parc des photocopieurs de la collectivité, ainsi que la fourniture de consommable pour l'ensemble des matériels d'impression.

Un crédit de **712.970€** est inscrit pour la maintenance des logiciels financiers, de pilotage, du système d'information social, du système d'information des ressources humaines.

Un crédit de **320.000€** permettra d'assurer la maintenance des réseaux et exploitation des télécommunications.

Enfin, **66.200€** sont inscrits pour la gestion de l'élimination des déchets de matériel informatique, ou l'échange de données et gros fichiers avec les partenaires, dans un outil sécurisé.

En investissement, le besoin est estimé à **5.972.215,59€** pour 2018.

Le choix technologique de la collectivité s'est porté sur des solutions Microsoft. L'accord type Entreprise mis en place en 2016 est de 3 ans, avec une redevance annuelle de 1.380.000€. Le renouvellement ou le déploiement de plusieurs logiciels nécessitent une prévision budgétaire en investissement de 775.277,43€.

Malgré le déploiement de la dématérialisation dans plusieurs domaines d'activité de la collectivité, le besoin d'acquisition d'imprimantes ou de multifonctions reste d'actualité. Ainsi un crédit de 173.000€ est proposé au budget de 2018.

Afin de permettre à la collectivité de réaliser ses missions de service public, il est nécessaire de développer les logiciels installés. Pour cela, les crédits inscrits, pour 2018 sont de 1.362.600€.

Du côté du matériel informatique, l'obsolescence de matériel ou les besoins nouveaux font qu'il convient de toujours procéder à des acquisitions nouvelles, que ce soit du matériel informatique, des serveurs ou bien encore du matériel de téléphonie. Pour 2018, il est proposé un crédit de 2.281.338,16€.

2.2 – Mobilier et matériel

Une AP de **1.500.000€** est ouverte au budget primitif 2018 dont **558.000€** prévus en crédits de paiement sur l'exercice 2018. Ces crédits sont destinés à l'acquisition de mobiliers et matériels divers nécessaires aux services du Département tant au titre du renouvellement de matériels que du remplacement de ceux devenus inutilisables ou inadaptés.

Un crédit de **50.000€** est également prévu pour l'achat de matériel pour le Parc Départemental de Matériel.

Une très grande partie de ces crédits permettent de financer les acquisitions nécessaires aux aménagements ou adaptation des postes de travail sollicités par le service de médecine préventive.

3 – Fonctionnement général (43.869.439,25€)

	BP 2018
Administration générale	33 559 254,01
011-Charges à caractère général	6 584 681,51
012-Charges de personnel et frais assimilés	8 500,00
020-Dépenses imprévues (dépenses)	238 575,81
022-Dépenses imprévues (dépenses)	200 000,00
13-Subventions d'investissement	5 000,00
204-Subventions d'équipement versées	76 500,00
23-Immobilisations en cours	1 493 768,49
27-Autres immobilisations financières	3 000,00
65-Autres charges de gestion courante	24 282 228,20
66-Charges financières	35 000,00
67-Charges exceptionnelles	632 000,00
Assurances	728 500,00
011-Charges à caractère général	728 500,00
Commandes et entretien	3 625 585,00
011-Charges à caractère général	3 619 885,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00
67-Charges exceptionnelles	700,00
Energie et eau	3 105 418,00
011-Charges à caractère général	2 226 218,00
21-Immobilisations corporelles	877 700,00
67-Charges exceptionnelles	1 500,00
Informatique et téléphonie	2 850 682,24
011-Charges à caractère général	2 501 780,00
20-Immobilisations incorporelles	20 000,00
21-Immobilisations corporelles	50 000,00
23-Immobilisations en cours	278 902,24
Total général	43 869 439,25

3.1 – Administration générale

La principale dépense sur cette action concerne la dotation de compensation à verser par le Département à la Métropole Rouen Normandie. Pour 2018, cette dépense s'élève à 16.333.164€.

Il est demandé un crédit de 4.852.189€ au titre de cette action dont :

- 3.365.420,51 € sur la section de fonctionnement,
- 1.486.768,49 € sur la section d'investissement.

Les crédits de fonctionnement sont nécessaires pour payer la taxe à l'hectare pour la Tourbière d'Heurteauville, les redevances ordures ménagères des centres d'exploitation et les impôts, les contrats de maintenance, le contrat de télésurveillance, les travaux d'entretien courant, et les annonces légales.

Les crédits d'investissement sont demandés pour :

- la poursuite des actions ayant déjà fait l'objet d'autorisation de programme avec les gros travaux d'entretien engagés en 2016 et 2017 sur l'ensemble du patrimoine départemental, les gros travaux de maintenance sur l'ensemble du patrimoine départemental, la dépose et le remplacement des matériaux amiantés,
- Création d'une AP de 1.950.000€ sur 3 ans et 650.000€ de crédits de paiement pour la réalisation de gros travaux d'entretien à engager en 2018 sur l'ensemble des bâtiments du Département,
- Création d'une AP de 275.000€ sur 4 ans et 68.750€ de crédits de paiement pour le renouvellement du marché de maintenance sureté des sites extérieurs du Département.

Les crédits inscrits pour les frais de contentieux (montant de litiges et de transactions, frais d'avocat et de procédure) et de conseil juridique s'élèvent à 291.000€, soit un niveau de crédits en baisse de 12 % par rapport à celui du BP 2017.

Pour le service des Ports départementaux et le service Technique des Bacs, les crédits de paiement de fonctionnement (173.275€) permettent d'assurer le paiement de l'abonnement météo auprès du port de Rouen, l'achat des horaires marées, l'acquisition de petits matériels, mais également les dépenses de certification du Bureau Veritas ou la cotisation Association des Ports Locaux de la Manche, l'alimentation des bacs en bonbonnes d'eau, et l'organisation de la conférence annuelle sur les ports locaux et littoraux de la Seine-Maritime.

Pour les dépenses courantes et récurrentes des services pour permettre l'acquisition de vêtements professionnels ou de représentation, d'équipements de protection individuelle, la fourniture de la documentation générale et spécialisée des services (presse, ouvrages) les fournitures, accessoires et petits matériels de bureau, les produits et fournitures d'entretien, les fournitures de quincaillerie et de petit matériel technique, les petits appareils électroménagers, les jeux et jouets pour les services de la PMI et les frais de transports, un crédit de 1.046.700€.

Le Département est engagé depuis plusieurs années sur deux démarches de labellisation internationale sur son patrimoine matériel et immatériel. Tout d'abord, en son nom propre, sur le projet d'inscription des clos-masures au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette opération vise à reconnaître la valeur de ce patrimoine identitaire de la Seine-Maritime avec en finalité un rééquilibrage culturel et touristique vers les territoires ruraux.

Ensuite, le Département est partenaire du projet Itinéraire Culturel Européen sur l'Impressionnisme avec le Département de l'Eure et la Région Normandie. Cette démarche

visé à réunir sur un même réseau dynamique, culturel et touristique, les hauts lieux de l'Impressionnisme en Europe.

Pour ces deux projets, une enveloppe globale de 86.856€ a été prévue, fléchée en premier lieu sur l'inventaire des clos-masure et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet UNESCO, en second lieu sur le développement de l'itinéraire Culturel Européen sur l'Impressionnisme et la création d'une structure de gouvernance commune pour assurer la gestion de la démarche.

Pour les moyens de l'administration, s'ajoutent les dépenses d'affranchissement, les diverses cotisations et autres menues dépenses dont l'évaluation est de 1,5M€ pour 2018.

Il est proposé 1.100€ de crédits de paiement 2018 pour le règlement de frais d'annonces et d'insertions aux journaux officiels rendus nécessaires lors de la passation de marchés de prestations intellectuelles effectuée par la Direction ou ses Services.

Cette action regroupe également les dépenses inhérentes à l'indemnité versée au payeur départemental, aux éventuels conseils de discipline, à la contribution au F.I.P.H.F.P. et la dotation annuelle aux syndicats de la collectivité. Elle est estimée à 0,319M€. De plus, il est inscrit 160.000€ pour le remboursement des visites et examens médicaux liés à l'embauche, le remboursement des frais de concours, des publications et annonces presse dans le cadre des procédures de recrutement ainsi que pour le recours à des prestataires extérieurs notamment pour le recrutement de cadres et de médecins.

Ce sont ainsi **33.559.254,01€** qui sont inscrits pour l'administration générale.

3.2 – Assurances

Les contrats d'assurance souscrits pour l'ensemble des services départementaux génèrent un montant total de primes prévisibles de **728.500€** (montant en diminution de 12 % par rapport au BP 2017).

Les contrats d'assurance souscrits couvrent les dommages aux biens, la responsabilité civile, les bacs, la protection juridique, les expositions, le bris de machine et le domaine de la construction (dommage ouvrage et tous risques chantier).

3.3 – Commandes et entretien

Le montant des crédits proposés s'élève à **3.618.085€**

Pour la mise en œuvre de la politique départementale en matière de flotte de véhicules, y compris les vélos. A ce titre, 1.231.685€ sont nécessaires pour mener à bien cette opération.

Les autres postes importants sont l'achat d'articles de plomberie, de matériel de jardin, de petites acquisitions pour l'imprimerie, de papier pour les différents services, de fournitures administratives de bureau (papier copieur, encres, consommables après impression) de fourniture d'enveloppes, de fournitures pour la cellule maintenance et la cellule entretien extérieur.

La proposition de budget comprend également la location de fontaines à eau, de véhicules, de matériel pour l'imprimerie (copieurs noirs et presse numérique), de bennes à ordures, de vaisselle et de mobilier.

Les crédits couvrent les dépenses nécessaires à la maintenance des copieurs pour l'imprimerie (augmentation des copies couleurs), la maintenance de la presse numérique couleur et des autres machines, les déménagements, les frais de nettoyage des locaux.

Une nouvelle dépense vient s'ajouter au budget 2018 dans le cadre de la numérisation des documents. Une inscription de 250.000€ est nécessaire pour l'exécution du marché pour la prestation des fonds de dossier des services du département et organismes associés.

Enfin, il est proposé un crédit de 7.500€ pour couvrir les dépenses liées à l'activité du parc départemental de matériel. Il s'agit de petit équipement et consommables nécessaires à la maintenance du matériel loué.

3.4 – Énergie et eau

Il est demandé un crédit de **3.105.418€** au titre de cette action dont 2.227.718€ sur la section de fonctionnement et 877.700€ sur la section d'investissement.

Les crédits de fonctionnement sont nécessaires pour payer les dépenses d'eau, d'énergie, d'électricité et de combustibles des différents bâtiments du Département.

Les crédits d'investissement sont demandés pour assurer la maintenance des installations de chauffage des bâtiments départementaux dans le cadre du P3.

3.5 – Informatique et téléphonie

Le Département apporte les services de télécommunication (voix et données) sur l'ensemble des sites du Département. La dépense, en fonctionnement, prévue couvre les abonnements téléphonie fixe principale et secondaire, numéros d'accueil, les abonnements et consommation des liens informatiques et téléphoniques sur l'ensemble des sites départementaux, les abonnements et échanges de données dont le coût est estimé à 1.112.000€.

Par ailleurs, plus de 170 applications cohabitent dans la collectivité pour un coût de maintenance de 478.030€. Les maintenances des outils du SI Social, du SI RH et du SI Finance sont portées sur d'autres opérations.

De plus, il convient d'entretenir les machines réseaux qui accueillent l'ensemble des données services et applications métiers nécessaires à la réalisation des missions de la collectivité, grâce à des contrats de maintenance et de support pour les composants, les matériels et logiciels, ainsi qu'un apport de ressources externes en charge de réaliser une part de l'exploitation. Ces dépenses représentent 862.250€ pour 2018.

Enfin 49.500€ sont consacrés aux différentes adhésions pour les clubs utilisateurs, permettant les échanges avec les autres collectivités et les fournisseurs.

Sur la section d'investissement, il est proposé un crédit, pour 2018, de 298.902,24€ pour permettre le développement des intranets et extranets, ou autour de nouvelles technologies, dans le but de finaliser la dématérialisation.

Une AP de 150.000€ est ouverte avec l'inscription d'un crédit de paiement de 50.000€ en 2018 pour procéder à l'achat de matériel audiovisuel tel que les appareils photos numériques, les chaînes portables et les vidéoprojecteurs utilisés par l'ensemble des services départementaux.

Au total, ce poste représente un budget de **2.850.682,24€**

4 – Fonctionnement des instances (4.314.663,03€)

	BP 2018
Fonctionnement de l'Assemblée	3 703 409,00
011-Charges à caractère général	12 000,00
65-Autres charges de gestion courante	3 691 409,00
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	611 254,03
6586-Frais de fonctionnement des groupes d'élus	611 254,03
Total général	4 314 663,03

4.1 – Fonctionnement de l'Assemblée

Il est proposé un crédit de paiement de **3.703.409€** au titre de cette action pour la section de fonctionnement. Parmi les dépenses, on trouve les crédits nécessaires pour indemniser les conseillers départementaux, comprenant les cotisations dues par le Département à l'URSSAF, l'IRCANTEC et aux organismes de retraite par rente. Il a été tenu compte de la revalorisation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au 1^{er} janvier 2018 dans l'évaluation de la dépense 2018, soit une inscription budgétaire de 3.426.409€. Un crédit de 50.000€ est proposé dans le projet de budget pour leurs frais de formation. En effet, la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, définit le plancher des frais de formation, à compter du 1^{er} janvier 2016, à 2 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux conseillers départementaux. Ce plancher pour notre collectivité s'établit à 50.000€. Un crédit de 60.000€ est inscrit pour permettre la prise en charge des frais de déplacements des élus et le remboursement de frais de garde d'enfants ou d'assistance engagés, conformément à la délibération de notre Assemblée du 4 octobre dernier.

Un crédit de 165.000€ est également inscrit pour le versement d'une subvention à l'association Amicale des Conseillers Généraux, en vue d'honorer le service d'allocation retraite.

4.2 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus sont évalués à 611.254,03€, dont 545.000€ pour les ressources humaines.

Il est demandé un crédit de 27.854,03€ sur la section de fonctionnement pour payer la location de locaux des groupes d'élus, ainsi qu'un crédit de 34.000€ pour les moyens mis à disposition des groupes.

Un crédit de 4.000€ est proposé pour les dépenses de fonctionnement des groupes d'élus pour les fournitures de bureau. Ce montant ne comprend pas les dépenses d'abonnements aux journaux et magazines.

5 – Personnel hors charges et rémunérations des ATTEE et des assistants familiaux (161.745.440€)

	BP 2018
Formation	694 000,00
011-Charges à caractère général	693 800,00
67-Charges exceptionnelles	200,00
Frais de déplacement	1 890 000,00
011-Charges à caractère général	1 835 000,00
017-Revenu de solidarité active	55 000,00
Rémunérations et charges autres personnels	149 741 340,00
011-Charges à caractère général	15 300,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	145 056 740,00
017-Revenu de solidarité active	4 669 300,00
Rémunérations et charges personnel des bacs	4 648 300,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	4 648 300,00
Service social	4 771 800,00
011-Charges à caractère général	394 300,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	3 037 950,00
27-Autres immobilisations financières	35 000,00
6586-Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 600,00
65-Autres charges de gestion courante	1 299 750,00
67-Charges exceptionnelles	3 200,00
Total général	161 745 440,00

Globalement, le montant des dépenses de la DRH concernant les charges de personnel, tous budgets confondus, hors assistants familiaux et élus, s'élève à 216,379M€, soit une hausse de +0,28 % par rapport à l'exercice budgétaire 2017.

Cette stabilisation du budget est notamment liée :

- Impact en année pleine du transfert de 23 postes de la Direction des Transports à la Région depuis le 1^{er} septembre 2017,
- Maintien de la masse salariale en 2018,
- Réduction des dépenses relatives aux emplois d'avenir,
- GVT de la collectivité et notamment les effets des décisions des commissions administratives paritaires,
- Transfert de 7 agents de l'Abbaye de St Georges de Boscherville au 1^{er} janvier 2018,
- Mise en place de la prévoyance.

5.1 – Formation

Il est proposé un crédit de paiement de **694.000€** au titre de cette action pour la section de fonctionnement.

Le rôle de la formation est de permettre aux agents de maintenir leurs compétences et d'en développer de nouvelles pour accompagner les politiques publiques mises en œuvre par la collectivité, dans le respect de la loi de 2007 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale :

- formation de perfectionnement, préparations au concours, VAE, bilan de compétences, formations longues et diplômantes, formation des emplois d'avenir et accompagnement des projets professionnels pour les agents des collègues,

- l'accueil et le suivi des stagiaires écoles (suivi administratif et gestion des payes des stagiaires),
- l'accueil de 30 apprentis pour lesquels la Collectivité doit désormais prendre en charge les coûts pédagogiques.

Ce budget 2018 est ainsi en progression de 150.000€ comparé à celui proposé en 2017 afin de tenir compte de trois éléments majeurs :

- le renforcement des formations auprès des agents en situation d'encadrement,
- la mise en place de parcours de formation pour les agents qui émettent des souhaits de mobilité interne,
- l'accroissement des coûts de formation pour les apprentis.

Il est à noter que les crédits de paiement attribués à la formation ont été maintenus pendant 3 années à 500.000€.

5.2 – Frais de déplacement

Un crédit de 1,693M€ sont inscrits pour les postes de dépenses suivants, soit -9,7 % par rapport au budget 2017 :

- les transports collectifs : le Département fournit à ses agents les billets de trains et d'avion dont ils ont besoin pour leurs déplacements professionnels,
- les frais de déplacement des agents : les agents sont remboursés de leurs frais de déplacements selon des barèmes forfaitaires fixés par décrets. Ces dépenses concernent pour moitié les frais kilométriques et pour moitié les frais de repas,
- les places de parking : le Département fournit à certains agents des places de parking pour lesquelles il en assume le coût,
- le plan de déplacement Entreprise.

Un crédit de 0,197M€ est inscrit pour les indemnités de transport (intra-muros), les congés bonifiés, soit une légère baisse par rapport au BP 2017 (0,187M€).

Cette baisse est liée à la mise en œuvre du projet qui a fait l'objet d'une délibération le 20 juin 2017 sur les déplacements professionnels, l'organisation et l'indemnisation des déplacements temporaires.

5.3 – Rémunérations et charges des autres personnels

Les hausses des rémunérations et charges des autres personnels proviennent de mesures externes à la collectivité (hausse de cotisations, dispositions réglementaires...) et de mesures internes à la collectivité. Par ailleurs, ces hausses sont limitées par des orientations internes liées à la maîtrise de la masse salariale.

- Les évolutions réglementaires à caractère impératif :

Le versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, versée annuellement, pour un montant de 0,1M€ a été prévu au BP 2018 pour l'hypothèse où la mesure serait reconduite pour 2018.

Les évolutions liées aux effets des commissions administratives paritaires ont été prévus à hauteur de 1 M€, soit au même niveau qu'en 2017.

L'impact des textes relatifs aux Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR) avec en particulier pour 2018 :

- Le passage en catégorie A pour les assistants socio-éducatifs et éducateurs de jeunes enfants au 01/02/2018,
 - La mise en œuvre des nouvelles grilles indiciaires.
- Les évolutions internes :

Les mouvements de personnels de et vers d'autres structures seront des facteurs d'évolution de la masse salariale :

- L'impact annuel du transfert des agents de la Direction des Transports à la Région intervenue au 01/09/2017 (23 agents),
- La reprise de l'association de gestion de l'abbaye Saint-Georges-de-Boscherville à Saint-Martin-de-Boscherville le 01/01/2018 (7 agents).

La mise en œuvre de l'agenda social a des répercussions sur le budget de la DRH avec notamment la mise en place de la prévoyance au 01/01/2018 avec un coût estimé à 0,5M€ annuel.

Afin de tenir compte des contraintes budgétaires, il est proposé diverses mesures visant à compenser les effets mécaniques d'évolution des dépenses de personnel liés notamment aux effets des commissions administratives paritaires tel que le GVT.

Ainsi, une vigilance renforcée sera portée au remplacement des agents absents ou des agents qui quitteront la collectivité. Une attention toute particulière sera accordée à l'adéquation des emplois et des compétences et l'organisation des services.

Le dialogue de gestion RH 2017 sera continué en 2018 afin de poursuivre les efforts de maintien de la masse salariale et de permettre de mieux prendre en compte les souhaits de mobilité interne des agents et de mettre en place des formations et parcours professionnels adaptés.

Dans ce cadre également, l'examen des demandes de remplacement et de créations de poste sera renforcé en 2018 afin de concilier au maximum la gestion des effectifs, les besoins nouveaux des services et les contraintes budgétaires.

5.4 – Rémunérations et charges des personnels de bacs

Du côté du personnel du service des bacs, sous accords particuliers, les crédits relatifs à la rémunération s'élèvent à 4,648M€ contre 4,389M€ en 2017, soit une hausse de 6 %. Cette hausse s'explique par l'application des clauses spécifiques applicables aux anciens agents du Port Autonome de Rouen.

5.5 – Service social

Cette action inclut le conventionnement avec le centre de gestion, les remboursements faits auprès de professionnels de la santé dans le cadre des accidents du travail, les actions de santé au travail, les prêts et secours sociaux. Sont également prévus, le financement de diagnostics, d'évaluation de situations professionnelles difficiles ainsi que l'accompagnement psychologique d'agents confrontés à des difficultés dans le cadre professionnel ou dans le cadre de la mise en place d'une supervision.

Les dépenses sociales (prêts et secours sociaux) et de santé (médecine du travail) concernant les agents des bacs et des collèges départementaux ont été isolées sur chacun des programmes les concernant. Cela représente 0,235€ en 2018, qui viennent s'ajouter aux 0,737€ du programme concernant les autres agents du Département et pour les actions en faveur des personnels atteints d'un handicap.

L'enjeu de cette action est également d'optimiser la gestion de l'action sociale en faveur des agents, de participer au bien-vivre ensemble :

- gestion des dossiers de prestations sociales (titres restaurant, contingent logement Habitat 76, subventions individuelles de séjour),
- organisation des cérémonies de la médaille du travail et de la journée de l'Arbre de Noël,
- gestion financière de la crèche départementale,
- les subventions à l'APSM, à l'association des Retraités et à l' ASDA.

Les crédits prévus pour 2018 inscrits à hauteur de 4,035M€ sont destinés à financer les actions suivantes :

- les fêtes et cérémonies,
- les subventions aux associations (APSM, ASDA, Association retraités),
- les titres restaurants,
- la réception/ voyage des retraités,
- les frais divers (pénalités marchés, dots et prix, frais personnel élus).

6 – Communication (1.885.000€)

	BP 2018
☐ Communication externe	1 861 000,00
011-Charges à caractère général	1 740 000,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	500,00
65-Autres charges de gestion courante	120 000,00
67-Charges exceptionnelles	500,00
☐ Relations publiques	24 000,00
011-Charges à caractère général	9 000,00
67-Charges exceptionnelles	15 000,00
Total général	1 885 000,00

6.1 – Communication externe

Le budget prévisionnel pour la Communication et l'Information s'élève pour l'année 2018 à **1.861.000€**

Les principaux postes de fonctionnement sont :

- la réalisation, l'impression, la distribution et la traduction en braille du Magazine « Seine-Maritime Magazine »,
- L'événementiel. Le Département participe aux foires et expositions comme le Salon International de l'Agriculture (1 fois par an en février), acquiert des objets promotionnels et de signalétiques destinés aux manifestations, aux animations et aux associations partenaires du Département de la Seine-Maritime,
- Le Département finance par ailleurs des campagnes de communication et des insertions Presse pour faire la promotion des actions et des manifestations départementales.

Un crédit de **96.500€** est inscrit pour l'achat de quincaillerie, la location de matériels divers, le montage, démontage et location de tentes, la fourniture de moquette, de revêtements

divers, la fourniture de supports de communication et la prestation d'éclairage des manifestations.

Une somme de **10.000€** permettra d'assurer les travaux d'impression pour les différentes opérations de communication.

6.2 – Relations publiques

Parmi les crédits inscrits, une somme de 24.000€ est inscrite dans le cadre de la location de vaisselle et de matériels de cuisine ainsi que l'achat de denrées alimentaires lors des manifestations.

7 – Reversement sur ressources (12.250.000€)

	BP 2018
<input type="checkbox"/> Dotations compensations et taxes	10 300 000,00
014-Atténuations de produits	9 200 000,00
65-Autres charges de gestion courante	1 100 000,00
<input type="checkbox"/> Fiscalité	1 950 000,00
014-Atténuations de produits	1 950 000,00
Total général	12 250 000,00

7.1 – Contribution aux fonds de péréquation

La prévision de dépense de **9.200.000€** inscrite sur la section de fonctionnement correspond à l'estimation de la contribution du Département au fonds de péréquation des DMTO et au prélèvement pour le fonds de solidarité en faveur des Départements.

Les autres 1.100.000€ correspondent au reversement d'une part de la taxe d'aménagement au CAUE.

7.2 – Fiscalité

Sur le fonds de péréquation de la CVAE, le Département de la Seine-Maritime est contributeur depuis sa mise en place. Pour 2018, il a été retenu une nouvelle fois une contribution de notre collectivité à ce fonds. Ainsi, ce sont **1.950.000€** qui sont inscrits dans le projet de budget 2018.

C – DETTE DEPARTEMENTALE

Cette action regroupe l'ensemble des crédits de dépense et de recette afférents à la dette départementale et se présente en deux volets :

- le premier concerne essentiellement, pour la partie dépenses, les échéances des contrats d'emprunt souscrits et pour la partie recettes, les nouveaux emprunts à réaliser en 2018 pour le financement des investissements de la collectivité,

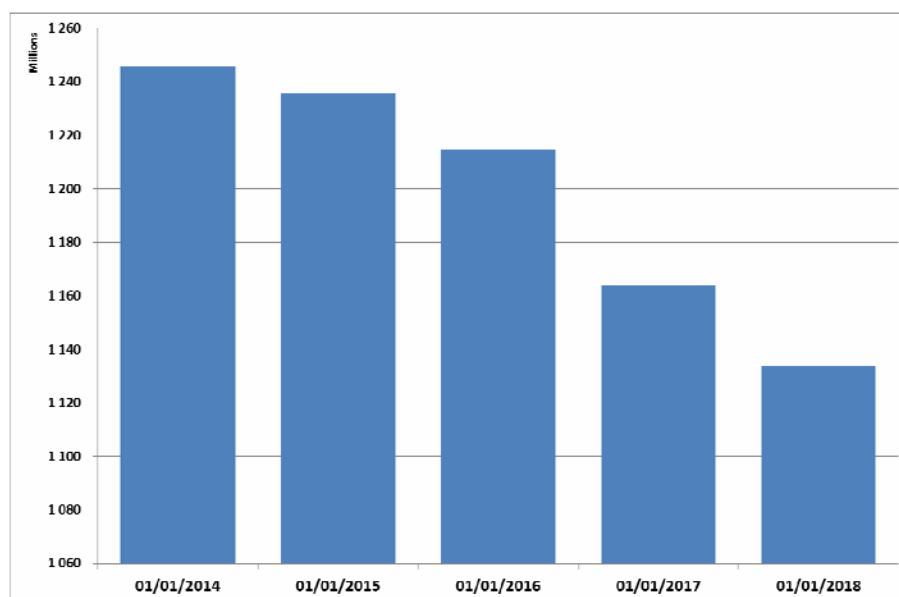
- le second porte sur des crédits spécifiques à la gestion de la dette départementale dont les inscriptions budgétaires sont neutres car équivalentes en dépense et en recette.

Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
1641	-Emprunts en euro	83.987.400	146.900.000
16441	-Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - Opérations afférentes à l'emprunt	28.495.000	0
16449	-Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	34.284.000	34.284.000
166	-Refinancement de dette	100 000 000	100 000 000
16	TOTAL	246.766.400	281.184.000

Pour les seules dépenses la dette représente des crédits de **288.414.000€** répartis en 246.766.400€ en section d'investissement et 27.796.700€ en section de fonctionnement.

	BP 2018
<input checked="" type="checkbox"/> Financements et remboursements	274 528 100,00
16-Emprunts et dettes assimilées	246 766 400,00
66-Charges financières	27 761 700,00
Total général	274 528 100,00

L'encours de la dette départementale évolue de la façon suivante depuis 2014 :



I – LES CONTRATS D'EMPRUNTS

Les échéances d'emprunts comportent le remboursement en capital des emprunts souscrits antérieurement et correspond à une prévision de 112.482.400€ en section d'investissement. En section de fonctionnement, compte tenu des faibles niveaux des taux persistantes, l'inscription des charges financières peut être limitée à 27,79M€.

Les autres frais financiers de 4.540.000€ concernent les frais accessoires liés à la gestion des contrats (frais de dossier, commissions diverses) et majoritairement les contrats de couverture de risques de taux (swaps) qui comportent en parallèle une inscription de recette de 950.000€.

II – LA GESTION DE LA DETTE

Sur les crédits spécifiques à la gestion de la dette départementale, 34.284.000€ sont nécessaires pour ouvrir la possibilité d'utiliser certains contrats de type revolving en gestion de trésorerie durant l'année 2018, au même titre que les contrats annuels de trésorerie.

Les autres crédits, soit 100.000.000€, permettent de gérer les éventuels remboursements anticipés d'emprunts. Ces opérations s'imposent parfois dans le cadre de renégociations de contrats afin de saisir des opportunités sur des conditions financières plus avantageuses. Ces crédits peuvent également être utilisés en cas de remboursement anticipé sans refinancement.

Du côté des recettes sont inscrits 281.184.000€, dont 134.284.000€ avec 34.284.000€ pour la gestion des contrats revolving permettant de disposer d'outils de gestion de trésorerie et 100.000.000€ pour les éventuels renégociations d'emprunts ou remboursements anticipés. Une somme de 146.900.000€ de recette d'emprunt est proposée pour ce BP 2018, en diminution de 20.200.000€ par rapport à 2017.

D – MOUVEMENTS D'ORDRE ET MIXTES

La comptabilité publique nécessite de réaliser un certain nombre d'opérations spécifiques, principalement liées à la gestion du patrimoine, tant pour la réalisation des amortissements que des opérations de cession, d'échange de biens que la collectivité peut être amenée à réaliser.

Section	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre
Investissement	040	Opérations d'ordre de transferts en section	3 882 000,00	103 300 000,00
	041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	1 000 000,00
Fonctionnement	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	103 300 000,00	3 882 000,00
TOTAL			108 182 000,00	108 182 000,00

En complément des inscriptions aux chapitres 040, 041, 042 de **108.182.00€**, il est prévu un virement complémentaire à la section d'investissement de **11.046.505,90€**

Les inscriptions, au chapitre 040 en dépenses correspondent à la part d'amortissement annuel des subventions perçues à l'occasion de nos investissements.

Les inscriptions du chapitre 041, en dépenses reprennent 1.000.000 € pour la gestion des avances sur marchés, opérations qui nécessitent des écritures comptables spécifiques pour permettre la mise à jour des comptes de bilan.

Les inscriptions du chapitre 042, en dépenses permettent de couvrir l'amortissement des biens acquis ou construits par le Département imposés par la mise en place de la nomenclature M52.

Enfin, ont été inscrits des crédits au titre des dépenses imprévues **238.575,81€** pour l'investissement et **200.000€** pour le fonctionnement.

II LES BUDGETS ANNEXES

A – PARC DE CLERES

		Mouvements budgétaires
Investissement	Recettes	874 550,77
	Dépenses	874 550,77
	Equilibre	0,00
Fonctionnement	Recettes	3 019 993,77
	Dépenses	3 019 993,77
	Equilibre	0,00
Total	Recettes	3 894 544,54
	Dépenses	3 894 544,54
	Equilibre	0,00

Le Parc animalier et botanique de Clères a accueilli 100.600 visiteurs en 2017 au 20 octobre soit déjà une hausse de 1,8 % par rapport à fin 2016. En nette hausse par rapport à 2016, la fréquentation a bénéficié d'une météo très clémente au printemps et de l'attractivité accrue grâce à la campagne de travaux importante sur les installations animalières menée les années précédentes dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement 2013/2018 et l'arrivée de nouvelles espèces dans les collections du Parc.

Il s'agit d'un bilan très positif en termes de recettes générales avec une augmentation de 19 %, due en grande partie à l'augmentation des recettes de fréquentation (+18 % représentant 70.000€) mais aussi des recettes générées par la boutique (+18 %).

Le budget nécessaire au bon fonctionnement du parc est évalué à **3.900.044,54€**, dont **874.550,77€** en investissement.

Depuis le BP 2017, les travaux en régie sont imputés sur la section d'investissement. Par ailleurs, le budget annexe géré par la direction du Parc a récupéré la gestion en direct des lignes de crédits de carburant auparavant pris en charge par la Direction de la logistique.

Sur la partie touristique, à compter de 2018, un accent sera mis sur la communication générale du site et sur un travail plus poussé de recherche de partenaires afin de commercialiser des activités à forte plus-value en recettes (locations d'espaces notamment, animations, packs complets pour entreprises...).

Sur la partie commerciale, les achats en boutique seront plus importants dès 2020 lors de la livraison du futur pôle accueil et ce, du fait du doublement de la surface de vente de la boutique. Les achats de marchandises pourraient passer à 85.000€ sur 2018. Toutefois, ces dépenses supplémentaires devraient générer des recettes qui compenseront l'intégralité de cette augmentation. Les taux de marge sont calculés grâce à l'application de coefficients multiplicateurs par classe de produits.

En termes de programmation, l'année 2018 sera consacrée à l'organisation de manifestations légères en termes d'organisation (La fête du Parc, organisation en collaboration avec une association de Clères d'un petit festival d'été de spectacle vivant, participation aux manifestations nationales et régionales telles que Pierres en Lumière, Rendez-vous aux jardins, les journées du Patrimoine, Soirée Halloween).

Le développement de nouvelles prestations annexes marquera également l'année 2018, grâce notamment à la mise en location de poussettes, de jumelles ou encore de journées de stages photo ou jardins.

Dans le cadre de sa programmation culturelle et scientifique, le Parc poursuivra son travail de conservation des espèces en voie de disparition, de sensibilisation des publics au développement durable et à la préservation de l'environnement.

Parmi les inscriptions budgétaires 2018, un crédit de fonctionnement de 224.073€ pour les dépenses d'eau, d'énergie, de combustibles, les taxes et la location du presbytère.

Les crédits d'investissement sont demandés à hauteur de 747.572,77€ pour la poursuite des actions ayant déjà fait l'objet d'autorisation de programme :

- L'acquisition de collections animales ainsi que les frais de notaires associés,
- Les études relatives au désenvasement du lac,
- les études relatives à la mise en place d'un PPI,
- La fin des travaux de la rénovation des trois volières,
- Le solde des gros travaux engagés en 2017,
- Les études et travaux concernant la création d'un pôle d'accueil,
- Les études de maîtrise d'œuvre relatives à la réfection du garde-corps et des terrasses du Manoir,
- Les travaux de réhabilitation du 2ème étage du Château.

Une action nouvelle est également prévue pour les travaux de gros entretien annuels du Parc.

Pour ce faire, il est proposé la création d'une AP de 50.000€ sur 2 ans avec 40.000€ de crédits de paiement.

L'équilibre du budget primitif est obtenu par l'attribution d'une subvention d'équilibre provenant du budget principal de 2.326.881,77€.

B – PARC DEPARTEMENTAL

		Mouvements budgétaires
Investissement	Recettes	2 069 039,20
	Dépenses	2 069 039,20
	Equilibre	0,00
Fonctionnement	Recettes	8 275 163,00
	Dépenses	8 275 163,00
	Equilibre	0,00
Total	Recettes	10 344 202,20
	Dépenses	10 344 202,20
	Equilibre	0,00

Le Parc est géré depuis 2011 avec un budget annexe de type M52 (même nomenclature que le budget départemental) sur lequel est adossé une comptabilité analytique.

Piloté par la Direction des Routes, le budget annexe est alimenté par les contributions des directions utilisatrices en fonction des prestations assurées dont le coût est déterminé par un barème actualisé chaque année.

Depuis 2016, avec la fusion du Parc automobile et du Parc départemental, ce dernier assure l'entretien de l'ensemble de la flotte du Département et, depuis 2017, les contributions au budget annexe sont principalement apportées par la Direction des Routes et la Direction des Moyens Généraux des Achats et de la Logistique, toujours en fonction du barème établi chaque année.

Le Parc va également continuer d'entretenir en 2018 les véhicules et engins transférés à la Métropole Rouen-Normandie pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier transféré. Les modalités de paiement des prestations ainsi que le barème applicable sont détaillés dans l'avenant à la convention signée le 4 août 2017.

Il est demandé un crédit de 132.862,93€, dont 4.039,20€ sur la section d'investissement pour assurer la maintenance des installations de chauffage dans le cadre des contrats P3. Les crédits de fonctionnement de 128.823,73€ sont nécessaires pour l'entretien courant, les dépenses d'énergies, le chauffage, l'eau, la maintenance et les locations immobilières du Parc Départemental.

C – CRECHE DEPARTEMENTALE

		Mouvements budgétaires
Investissement	Recettes	84 500,00
	Dépenses	84 500,00
	Equilibre	0,00
Fonctionnement	Recettes	1 097 720,43
	Dépenses	1 097 720,43
	Equilibre	0,00
Total	Recettes	1 182 220,43
	Dépenses	1 182 220,43
	Equilibre	0,00

Dans le cadre de l'action sociale en faveur de ses agents, le Département de la Seine-Maritime met à disposition une crèche dans le but de renforcer l'attractivité et la stabilité du personnel, favoriser le maintien dans l'emploi pour son personnel à faible revenu et à charge de famille ainsi que le mieux vivre ensemble afin de permettre aux agents de bien articuler le temps de vie personnel et professionnel.

Pour 2018, la proposition budgétaire de la crèche va permettre de prendre en charge les dépenses relatives à la masse salariale (20 personnes interviennent pour assurer l'accueil des enfants), aux différentes dépenses relatives à la gestion quotidienne et à l'entretien de la structure.

Les recettes de ce budget sont composées de la participation financière des familles élaborée à partir du quotient familial, de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que d'une subvention en provenance du budget principal.

Au titre des dépenses de fonctionnement, il est proposé un crédit de **92.895,43€** pour l'entretien courant de la Crèche Départementale.

D – RESTAURANT ADMINISTRATIF

		Mouvements budgétaires
Investissement	Recettes	159 000,00
	Dépenses	159 000,00
	Equilibre	0,00
Fonctionnement	Recettes	1 910 874,00
	Dépenses	1 910 874,00
	Equilibre	0,00
Total	Recettes	2 069 874,00
	Dépenses	2 069 874,00
	Equilibre	0,00

Le restaurant administratif accueille les agents du Département ainsi que des personnes extérieures à la collectivité. Il est servi environ 204.000 repas par an, ce qui représente une moyenne journalière de 833 repas.

Parmi les crédits inscrits au projet de budget, on trouve un crédit de **59.574€** au titre de cette action dont :

- 33.574€ sur la section de fonctionnement
- 26.000€ sur la section d'investissement

Les crédits de fonctionnement sont nécessaires pour l'entretien courant et la maintenance du Restaurant Administratif ainsi que les dépenses d'eau et de combustibles.

Les crédits d'investissement sont demandés pour la poursuite des actions ayant déjà fait l'objet d'autorisation de programme, notamment les études et les gros travaux d'entretien engagés en 2017, et pour les gros travaux d'entretien annuel, avec la création d'une AP nouvelle de 10.000€ sur 2 ans et 5.000€ de crédits de paiement.

L'équilibre du budget primitif est obtenu par l'attribution d'une subvention d'équilibre provenant du budget principal de 1.295.874€

E – LABORATOIRE AGROVETERINAIRE

		Mouvements budgétaires
Investissement	Recettes	253 000,00
	Dépenses	253 000,00
	Equilibre	0,00
Fonctionnement	Recettes	4 054 428,00
	Dépenses	4 054 428,00
	Equilibre	0,00
Total	Recettes	4 307 428,00
	Dépenses	4 307 428,00
	Equilibre	0,00

Ce budget prévoit 45.000€ pour les acquisitions de matériels, logiciels et licences informatiques, et 208.000€ pour le renouvellement et l'amélioration du parc de matériel de laboratoire. Ce montant est identique à celui du budget 2017.

Sur la section de fonctionnement, le crédit inscrit comprend 2.507.400€ de dépenses pour les ressources humaines. Ces dépenses sont en augmentation de 40.800€ par rapport au budget 2017. Elles intègrent les frais supplémentaires sollicités pour la réalisation des collectes dans le cadre du réseau REMI-REPHY (plan de surveillance des contaminants microbiologiques et toxiques des coquillages dans les zones de pêche professionnelle) ainsi que le coût des titres restaurants. Sur ce dernier point, le nombre d'agents bénéficiaires a été surestimé par la DRH dans l'attente du recensement des agents.

Les dépenses spécifiques aux activités d'analyses sont de 671.400€ calculées sur la base d'une activité stable par rapport à l'activité 2017, en dehors de l'activité REMI-REPHY.

La mise à disposition du bâtiment est estimée à 130.000€.

Les dépenses d'entretien et de fonctionnement des bâtiments sont estimées quant à elles, à 363.878€, pour l'entretien courant, la maintenance, l'eau, l'énergie, et le combustible du Laboratoire Agrovétérinaire.

Les autres dépenses (courrier, assurances, nettoyage des locaux, maintenance informatique) s'élèvent à 144.750€, dont 20.000€ pour les dépenses d'affranchissement du courrier.

Les recettes du laboratoire sont issues de la facturation des analyses réalisées. 444.150€ correspondent aux recettes générées par les analyses réalisées pour les différentes directions du Département, et 1.519.850€ correspondent aux taxes d'analyses qui seront payées par les usagers externes du LAVD. Cette somme est estimée à partir du BP 2017 et intègre l'augmentation des tarifs tel que proposé au vote de la Commission Permanente. Sont également intégrées 68.550€ de recettes prévisionnelles provenant des taxes d'analyses liées au réseau REMI-REPHY.

Enfin une recette de 25.000€ émanant de la mise en place du recours aux titres restaurant pour les agents du laboratoire a été ajoutée pour le budget 2018.

L'équilibre du budget annexe est obtenu par l'octroi d'une subvention d'équilibre provenant du budget principal de 2.071.678€.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.